

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'ÉCOLOGIE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE EN  
CONTEXTE RURAL HABITÉ: D'UN PROJET PRIVÉ À UN PARC  
COMMUNAUTAIRE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

KARINA SOUCY

FÉVRIER 2015

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à exprimer ma gratitude envers les habitants de la MRC de Rivière-du-Loup qui ont collaboré à ce projet. J'adresse un remerciement spécial à toutes les personnes qui ont gentiment accepté de partager leurs réflexions et leurs aspirations.

Je remercie mon directeur Jean-Marc Fontan qui m'a appuyée à toutes les étapes de ma recherche. Ses judicieux commentaires, sa présence constante et son enseignement généreux ont considérablement nourri ce mémoire.

J'adresse une pensée particulière à tous les professeurs qui ont traversé mon parcours en sociologie à l'UQAM. Vous avez tous et toutes alimenté à votre manière mon travail de recherche. Je remercie également le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (2013-2014) et le Fonds de recherche sur la société et la culture (2014) pour le soutien financier qu'ils m'ont accordé.

Je souhaite signifier ma dette envers mes parents qui m'ont transmis amour et curiosité. À mes frères et ma soeur, merci pour votre soutien indéfectible. C'est au sein de notre noyau familial que j'ai appris l'art de la discussion et de la nécessité de défendre ses idées. J'ai une pensée remplie de tendresse pour mes nièces et neveux, inspirants par leur goût pour la vie. Aux amis.es, cette famille élargie, merci pour vos qualités de cœur et d'esprit.

Enfin, je tiens à manifester ma gratitude envers mes fils : Méo par ton courage tu traces la voie de la clarté; Elzé tu sèmes la beauté. Nicolas, partenaire de vie et de pensée : notre complicité intellectuelle et sentimentale nourrit mes idées, ton intelligence et ton intégrité participent à la cohérence de notre vie.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	VII
RÉSUMÉ.....	VIII
INTRODUCTION.....	1
Questions de recherche .....	3
Pertinence scientifique .....	5
Structure du mémoire.....	7
CHAPITRE I.....	9
CADRE THÉORIQUE .....	9
1.1 Nature, écologie et environnement : de la sociologie de l'environnement à l'écologie politique .....	10
1.1.1 Nature.....	10
1.1.2 Environnement .....	12
1.1.3 Écologie.....	14
1.2 Ruralité.....	17
1.2.1 « Fin de l'histoire » .....	18
1.2.2 Mythe de la campagne inerte .....	20
1.2.3 Ruralité vivante .....	20
1.3 Économie rurale et développement local .....	23
1.3.1 Dépendances de la ruralité .....	24
1.3.2 Capital de la ruralité .....	25
1.3.3 Développement local.....	27
1.4 Modèle de développement .....	29
1.5 Éolien : repères théoriques et empiriques .....	33
1.5.1 L'éolien dans le monde .....	33
1.5.2 La filière éolienne québécoise.....	36

Conclusion du chapitre.....	48
CHAPITRE II.....	50
MÉTHODOLOGIE.....	50
2.1 Méthode de la collecte de données : recherche documentaire et entrevues.....	51
2.2 Méthode d'échantillonnage.....	54
CHAPITRE III.....	57
TERRITOIRE À L'ÉTUDE.....	57
3.1 Bref portrait du Bas-Saint-Laurent.....	57
3.2 Portrait de la MRC de Rivière-du-Loup.....	58
3.3 Déploiement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup.....	62
3.3.1 Un méga-parc privé : Terravents.....	63
3.3.2 Un petit parc communautaire : Viger-Denonville.....	68
3.3.3 Une méga-coalition régionale dans l'avenir.....	74
Conclusion du chapitre.....	76
CHAPITRE IV.....	77
DYNAMIQUE ENTOURANT L'IMPLANTATION DE LA FILIERE EOLIENNE DANS LA MRC DE RIVIERE-DU-LOUP.....	77
4.1 Social : identités en place et tensions sociales.....	77
4.1.1 Conflits entre une communauté rurale et une corporation.....	78
4.1.2 Déliquescence du tissu social.....	83
4.2 Écologie : territoire, énergie du vent et transition énergétique.....	87
4.2.1 Pollution visuelle et sonore.....	88
4.2.2 Planification environnementale.....	91
4.2.3 Transition énergétique : entre production et réduction.....	93
4.3 Économie : développement local et marché.....	94
4.3.1 Énergie en contexte québécois : coût de production et surplus.....	95
4.3.2 Apprentissages locaux.....	98
4.3.3 Retombées locales.....	99
4.4 Politique : intervention et influence.....	102
4.4.1 Intervention de l'État.....	102
4.4.2 Pouvoir politique local.....	105

Conclusion du chapitre.....	106
CHAPITRE V .....	108
LE PARADOXE DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE : L'ILLUSION DU PRODUCTIVISME .....	108
5.1 L'environnement réduit à son utilité .....	109
5.1.1 Appropriation locale des enjeux écologiques globaux : dispositifs d'aménagement du territoire .....	109
5.1.2 Entre des relations sensible et utilitaire au territoire .....	110
5.1.3 Le fleuve comme objet de lutte : les inégalités d'accès à la beauté .....	112
5.2 Participation des sociétés locales dans le développement de leur territoire : ambiguïté du contrôle local du vent.....	113
5.2.1 La propriété communautaire des parcs éoliens au Québec : autonome, solidaire et marginal .....	114
5.2.2 Représentations des espaces ruraux et difficultés à atteindre une décentralisation effective.....	117
5.2.3 Régime communal de la propriété et prise en compte de la nature.....	119
5.3 Modèle de développement et industrialisation du vent : une planification déficiente.....	121
5.4 Transition énergétique au Québec : chantier de l'électrification, économies d'énergie et risques d'effet rebond .....	125
CONCLUSION .....	128
APPENDICE A .....	138
CARTE DU POTENTIEL ÉOLIEN AU QUÉBEC .....	138
APPENDICE B .....	139
GUIDE D'ENTREVUE (VERSION CONDENSÉE) .....	139
APPENDICE C .....	141
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT .....	141
APPENDICE D .....	144
CARTE DU BAS-SAINT-LAURENT .....	144
APPENDICE E .....	145
CARTE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP .....	145
APPENDICE F.....	146
PLAN DU PARC TERRA VENTS - JUIN 2006.....	146
APPENDICE G.....	147

LOCALISATION DU PARC ÉOLIEN VIGER-DENONVILLE.....	147
APPENDICE H.....	148
PROJETS ÉOLIENS AU QUÉBEC.....	148
BIBLIOGRAPHIE .....	152

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
Tableau 2.1 Description des dimensions sollicitées.....	53
Tableau 2.2 Description de l'échantillon .....	55
Tableau 3.1 Comparatif nombre d'habitants, superficie, densité de population, revenu moyen et indice de développement : MRC de Rivière-du-Loup, Bas-Saint-Laurent et Québec.....	62
Tableau 3.2 Répartition au prorata de la RFU des municipalités participantes .....	70
Tableau 3.3 Répartition des parts en fonction du revenu des ménages .....	71
Tableau H.1 Projets éoliens réalisés, en cours de réalisation ou à l'étude .....	148

## RÉSUMÉ

Les crises écologiques participent à la complexification des sociétés rurales dont le rapport particulier à la nature ne dispense pas de l'exigence d'innover et d'explorer les potentialités que renferme leur environnement pour leur assurer des moyens d'existence. L'objectif de ce mémoire est de relever l'espace et le rôle relégués à l'écologie dans le déploiement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup, au Bas-Saint-Laurent. Il présente des initiatives locales qui s'inscrivent dans le secteur des énergies alternatives où est comparé le développement de parcs éoliens à partir de deux modèles économiques différents.

L'analyse indique la capacité d'autonomisation des sociétés rurales et les nombreux apprentissages des acteurs locaux qui ont mené à une innovation avec le déploiement d'un parc éolien au régime communal. L'expérience dépeint le processus par lequel les enjeux écologiques globaux sont médiés à une échelle locale et témoigne de la potentialité du monde rural d'adhérer à la transition écologique. Néanmoins, l'espace dominant occupé par l'esprit productiviste au sein de la filière industrielle du vent et les stratégies d'implantation orchestrées à la pièce réduisent la nature à son utilité et conduisent les promoteurs à se conformer aux besoins de rentabiliser l'environnement afin de permettre l'obtention de revenus d'exploitation.

Mots-clés : Sociologie de l'environnement, écologie politique, ruralité, développement local, développement rural, modèle de développement, éolien, transition énergétique, Bas-Saint-Laurent.

## INTRODUCTION

La nécessité pour les populations rurales de s'approprier des moyens de subsistance via le milieu qu'elles habitent se traduit par des phénomènes d'une redoutable complexité, spécialement avec la montée des inquiétudes soulevées par les crises écologiques. Les communautés rurales sont appelées à s'adapter et à proposer des pistes de ce que serait la façon correcte pour elles de répliquer aux nouveaux défis environnementaux auxquels elles sont confrontées. Ce contexte dévoile un enjeu de taille, soit le renouvellement d'activités productrices viables à la fois pour les populations rurales et la nature, tout en favorisant l'autonomie et la redéfinition du milieu rural.

La ruralité n'est pas imperméable à l'avènement de l'écologie dans l'arène publique, et des liens se tissent entre le territoire rural et les enjeux environnementaux. Ainsi, la question écologique se révèle dans l'espace social sous différentes formes tout en étant le plus souvent traitée comme un ensemble homogène (Deglise, 2009). Pourtant, en naviguant constamment entre monde académique, monde politique, société civile, ou encore, plus récemment, monde de l'entreprise (Foyer, 2010), la complexité de l'écologie se dessine. Cette préoccupation collective pour l'environnement fait en quelque sorte irruption dans l'espace rural. Dit simplement « [1] "environnement", c'est "la nature" et la "nature", c'est la "campagne". Telles sont, schématiquement résumées, les équations citadines usuelles que les sondages nous révèlent : les représentations collectives sont là, claires et massives. » (Mathieu et Jollivet, 1989, 11) L'intérêt des populations urbaines face à la gestion des ressources naturelles par les ruraux – ressources perçues comme un patrimoine de l'humanité – est ranimé et contribue à l'émergence de nouvelles tensions (Jean, 2006).

Bien qu'il s'agisse d'une vision réductrice du monde rural, l'écologie devient manifestement « un enjeu social disputé » (Foyer, 2010, 68) entre différents acteurs qui défendent leur vision sur la façon de cohabiter avec la nature (Brouillette et al., 2011; Morin, 2011; Vachon, 1991).

Si la montée de la conscience environnementaliste contribue à une sorte de redécouverte de la richesse du patrimoine naturel du milieu rural, il ne faudrait pas que le souci d'une sorte de préservation intégrale des campagnes viennent empêcher les ruraux de tirer parti de ce milieu pour se procurer des moyens d'existence (Jean, 1991, 91).

Les tensions qui émanent de la politisation de l'écologie ne se résument plus à la dichotomie traditionnelle urbanité-ruralité. À preuve, les questions environnementales deviennent parfois des occasions d'actions collectives initiées par des communautés rurales, inspirées par une conscience renouvelée de la nécessité de préserver le territoire où ils vivent et de protéger leur patrimoine. Observé sous cet angle, nous pourrions préjuger que les activités productrices dans l'espace rural sont fortement influencées par les enjeux écologiques, spécialement si elles sont reliées à l'exploitation ou à l'utilisation de ressources naturelles. Des exemples récents dans le Québec rural démontrent que les visées de croissance économique dominant lorsque vient le temps de défendre des projets de développement, qu'ils soient propres à l'économie libérale ou progressiste (Agir-Coalition Saint-Laurent, 2010; Sauvé et Batellier, 2011; Shields, 2012a, 2012b). Face à des activités productrices qui peinent à durer et à se renouveler, nombreuses sont les communautés rurales qui composent avec des projets économiques – ou des promesses de projets – porteurs de risques pour les populations et leur territoire. Dès lors, l'écologie est-elle un enjeu social réel en milieu rural ou se limite-t-elle à un enjeu discursif? Autrement dit, conditionne-t-elle le cours des projets de développement rural ou est-elle reléguée à l'arrière-plan?

Le cadre théorique qui rendra possible la réponse aux questions à la base de cette étude mobilisera les approches suivantes : l'écologie politique, la ruralité, le

développement local, le modèle de développement et l'éolien. Cette alliance offrira un éclairage nouveau sur la relation qu'entretiennent les communautés rurales à l'espace qu'elles habitent, lorsque confrontées à la nécessité de se procurer des moyens d'existence. De l'interaction de ces dimensions s'ensuit une double adaptation, à la fois sociale et écologique.

#### Questions de recherche

Le déploiement de la filière éolienne en milieu rural nous instruit sur les modèles possibles de l'industrie du vent et nous éclaire sur l'espace octroyé aux enjeux écologiques en contexte de développement rural. En réinscrivant sociologiquement les dynamiques propres au secteur du vent dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup dans le Bas-Saint-Laurent au Québec, notre objectif est d'illustrer le processus par lequel les enjeux globaux, tels que la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité, sont médiés à une échelle locale à travers l'action de sociétés locales et par le biais de structures politiques.

La question générale de recherche qui oriente notre démarche prend la forme suivante : *en quoi la dimension écologique influence la conception et la réalisation de projets ruraux de développement ?* À cette question générale se greffent deux questions spécifiques.

*Quelle place occupe la dimension écologique dans un projet éolien d'économie libérale et un projet éolien d'économie sociale qui sont localisés dans la MRC de Rivière-du-Loup ?*

*Quels sont les enjeux soulevés par la production éolienne aux plans local et national ?*

L'étude des deux cas mettra en lumière les défis soulevés par l'arrimage de l'écologie au développement local. L'objectif que nous poursuivons est double. Premièrement,

en fonction des potentialités et des contraintes des deux projets à l'étude, nous explorerons les capacités d'autonomisation pour une communauté locale de miser sur une stratégie de développement local exogène ou endogène. Deuxièmement, il s'agira d'identifier en milieu rural habité la place occupée par la notion écologique dans des initiatives de développement libéral et progressiste.

Notre recherche est orientée par l'hypothèse générale que la question écologique conditionne de façon modérée les projets de développement rural. Phénomène complexe, l'écologie n'est pas isolée, notamment des questions sociales et économiques. Au contraire, nous pouvons préjuger qu'une influence réciproque agit entre ces différents éléments. De là, nous formulons une première hypothèse secondaire selon laquelle la qualité donnée à la question écologique varie au sein de projets de développement local en fonction des velléités des acteurs de jouer ou non à fond la carte de l'accumulation du capital. De façon générale, des auteurs font le constat que la dimension écologique est généralement instrumentalisée par les promoteurs de projets de développement économique (Foyer, 2010 ; Latouche, 2010 ; Levy, 2011 ; Steppacher, 2006). Nous formulons une deuxième hypothèse secondaire à l'effet qu'en contexte rural bas-laurentien, le projet de type libéral adoptera une position anthropocentrique face à l'écologie, tandis que le projet d'économie solidaire épousera les courants éthiques éco-centrée et anthropocentrique<sup>1</sup>. Enfin, sans en faire une hypothèse, nous pensons que l'inscription du secteur industriel du vent dans la MRC de Rivière-du-Loup agit potentiellement comme révélateur des conflits d'usage

---

<sup>1</sup> Les courants écologiques se divisent en trois grandes familles éthiques. 1) L'éthique anthropocentrique s'inscrit dans la continuité du projet de la modernité. L'intérêt porté à la nature n'est pas désintéressé puisque les connaissances qu'on y acquiert permettent d'accroître les capacités d'intervention de l'humain sur son milieu (Foyer, 2010). 2) L'éthique bio-centrée accorde à la nature une valeur intrinsèque. La nature n'est pas valorisée pour son utilité humaine et son potentiel économique, mais en tant que fin en soi (Callicott, 2010). Ce type de représentation est issu, soit d'une vision romantique de la nature, soit d'une tendance à considérer l'humain en dehors de la nature, comme perturbateur, voire parasite (Foyer, 2010). 3) Avec l'éthique éco-centrée la distinction entre nature et société s'estompe. Elle adopte une vision socio-environnementale de la nature, considère les problèmes environnementaux également comme des problèmes sociaux (Foyer, 2010 ; Levy, 2011).

liés au territoire et participe à exposer l'influence détenue par des acteurs extérieurs et avec laquelle l'espace rural doit composer.

#### Pertinence scientifique

L'étude d'initiatives locales de développement a une longue histoire, par contre, celle des initiatives œuvrant autour de l'enjeu environnemental portant sur le secteur des énergies alternatives, en particulier sur l'industrie éolienne, constitue un champ en émergence au Québec. S'il existe peu d'études de cas sur ce type d'initiatives, celle que nous présentons ici a l'intérêt de comparer le développement de parcs éoliens à partir de deux modèles économiques différents. Pour les acteurs locaux, l'étude se révèle porteuse d'enseignements puisqu'elle permet de capter à la fois les avantages et les désavantages de chacun des modèles. De plus, elle informe sur la capacité de bouger d'un modèle à l'autre en voyant les acteurs du développement changer de rôle au fil du développement de l'occasion d'affaires que représente la venue de l'éolien en milieu rural québécois.

Concrètement, l'expérience du déploiement de la filière éolienne en territoire loupérien nous éclaire sur l'applicabilité d'un concept écologique théorique dans des projets de développement local liés aux enjeux énergétiques. Les communautés locales apparaissent des espaces riches à l'observation de la complexification des dynamiques sociales entourant des expériences visant la mise en œuvre des processus de développement. Elles participent également à dégager les conditions qui permettent ou non de les influencer. Des éléments comme la gouvernance, la mobilisation et la conscience territoriale (Klein, 2012) sont particulièrement adaptés à l'étude de projets reliés à l'utilisation d'une ressource naturelle comme le vent en milieu rural. L'originalité de l'univers théorique sollicité tient ainsi à la rencontre de cinq dimensions théoriques distinctes, soient l'écologie, la ruralité, le développement local, la modélisation du développement et l'éolien. L'écologie quitte dès lors la sphère de la nature pour gagner le terrain des enjeux sociaux qu'elle suscite en milieu

rural. D'un point de vue scientifique, nous constatons que l'écologie est souvent traitée dans l'espace rural comme un champ monolithique. Pourtant, en raison des représentations, des sensibilités ou des pratiques différentes qu'elle inspire, la complexité de l'écologie se dévoile par sa transformation dans l'histoire récente en objet suscitant des controverses et de la concurrence. L'adoption du filtre écologique pour étudier des terrains au registre de développement différent permet de témoigner du caractère hétérogène de l'écologie en territoire rural habité. L'ancrage de notre étude dans le Bas-Saint-Laurent contribue à la réflexion entourant la redéfinition d'une ruralité québécoise qui s'inscrit quelque part entre le besoin d'inventer un développement local fertile et la protection d'un environnement naturel et humain menacé. À terme, elle dépeint le potentiel alternatif du territoire bas-laurentien.

Arrimer deux notions en profondes mutations, telles que l'écologie et la ruralité, offre un défi de taille, et participe à sa pertinence. La combinaison permet premièrement de souligner certaines difficultés rencontrées dans l'espace rural, notamment en raison de l'instrumentalisation de la nature et des populations qui y habitent, et, deuxièmement, de dévoiler des issues créatives favorables à un modèle écologique en milieu rural. L'adoption d'un développement orienté écosocialement, qui ne serait plus basé sur une finalité strictement économique impliquerait une inversion de la hiérarchie décisionnelle (Steppacher, 2006). Selon toute vraisemblance, ce déplacement profiterait aux collectivités rurales québécoises. Cette socio-économie politique considérerait l'interdépendance de toute activité économique avec ses composantes politiques, sociales, culturelles et écologiques. Le retour au rural est l'un des chemins à emprunter pour observer l'émergence d'une démocratie écologique locale, dont l'intérêt réside dans des objectifs et des motivations qui émergent de l'expérience des acteurs. Il ne s'agit pas de chercher un modèle universel rigide, mais plutôt de lever le voile sur les ingrédients qui sont synonymes de réussites d'un point de vue social, écologique et économique au sein d'activités productrices. Une économie dont les populations rurales se sont réapproprié les rouages.

## Structure du mémoire

L'objet de recherche que représente le déploiement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup est une occasion d'observer l'espace effectif des enjeux écologiques dans des initiatives de développement local en contexte rural. Pour atteindre cette visée, ce mémoire se divise en cinq chapitres. Un premier est partagé en cinq sections et établit le cadre d'interprétation sociologique mobilisé pour l'analyse de notre projet. Il s'ouvre sur le concept d'écologie, d'abord situé dans son cadre disciplinaire pluraliste, et ensuite spécialement articulé comme enjeu de conflits sociaux dans les domaines de la sociologie et de l'écologie politique. Puis, par l'interdépendance qu'il suscite, l'environnement interpelle la ruralité qui est définie en tant qu'objet en transition, passant d'une conception homogène à des représentations hétérogènes. Ce glissement vers une forte diversité dévoile le profond bouleversement de l'objet rural (Jean, 2006 ; Jollivet, 1997). S'ensuivent un renouvellement et un renversement des sociétés rurales qui participent à leur complexification et révèlent leur déficit d'autonomie, qui nuit à leur intégration économique. La mobilisation du concept de développement local permet de dépasser l'aspect strictement financier et d'introduire d'autres éléments comme l'environnement, le social et le culturel. Ensuite, afin de rendre intelligible la spécificité du déploiement de la filière éolienne au Québec, nous convoquons la notion de modèle de développement. Elle permet d'inscrire l'espace rural à l'échelle nationale via les modes de gouvernances qui y sont associés et de mettre en lumière la contribution d'innovations à la configuration des rapports État-marché-société civile (Lévesque, 2001). Au terme de cette revue de la littérature, les quatre thématiques ci-haut présentées sont conviées pour discuter de la filière industrielle du vent. L'éolien est alors présenté à partir des rapports complexes qui le forgent avec les aspects environnementaux, sociaux, économiques et politiques.

Après un rappel de nos questions de recherche et une présentation de notre méthode de collecte de données au chapitre II, nous produisons un bref portrait du Bas-Saint-

Laurent et de la MRC de Rivière-du-Loup au troisième chapitre, suivi par un historique de la filière éolienne sur le territoire loupérien. Nous proposons d'abord la description du projet de méga-parc éolien Terravents, suivi par la généalogie du projet communautaire Viger-Denonville pour enfin offrir les pistes d'avenir probables de l'industrie du vent sur le milieu local à l'étude. À terme, ce chapitre permet d'examiner les conditions d'émergence et le développement des initiatives étudiées.

Le chapitre IV regroupe en quatre parties nos résultats de recherche qui portent sur la dynamique spécifique au déploiement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup. Nous examinons d'abord les tensions sociales et les identités repérées au sein des initiatives à l'étude. Ensuite nous traduisons l'appropriation de la question écologique par le milieu local à travers le rapport au territoire, la planification environnementale et la transition énergétique. Puis l'aspect économique est évoqué par le marché de l'énergie, les apprentissages locaux et les retombées de l'exploitation du vent pour les communautés rurales. Nous concluons ce chapitre en établissant le rôle du politique dans les projets observés. Les données précédemment présentées servent d'assises à l'analyse produite au chapitre V. L'espace et le rôle octroyés à la nature dans des projets d'exploitation industrielle du vent y sont exposés, tout comme le potentiel d'autonomisation des communautés rurales. Des enjeux globaux environnementaux, comme les défis que comporte la transition énergétique, clôturent cette section.

## CHAPITRE I

### CADRE THÉORIQUE

Afin d'éclairer la complexité du rapport à la nature des ruraux à la recherche de stratégies de subsistance, il importe de s'assurer d'un ensemble d'outils analytiques qui alimenteront notre réflexion. Les concepts sollicités permettent de dégager la concomitance des problématiques environnementales, sociales, économiques et politiques du territoire louterivien. L'écologie, la ruralité, le développement local, le modèle de développement et l'éolien composent les ensembles d'approches sollicités pour dégager la place effective occupée par la dimension écologique au sein de projets de développement rural et désigner les enjeux soulevés par la production éolienne en contexte rural québécois.

Nous débuterons par un bref retour sur l'articulation de la question environnementale dans les sciences sociales et son inscription au sein des conflits sociaux. Ensuite, nous brosserons le portrait de la ruralité par la prise en considération des défis propres aux sociétés contemporaines et par son interconnexion avec les préoccupations écologiques actuelles. L'arrimage des enjeux écologiques et ruraux sera ensuite lié au potentiel de développement local et d'autonomisation des territoires ruraux. Avant de conclure sur le déploiement de la filière éolienne dans le monde, au Québec et dans le Bas-Saint-Laurent, nous solliciterons la notion de modélisation du développement qui permettra d'éclairer la spécificité de la filière éolienne dans le contexte québécois.

## 1.1 Nature, écologie et environnement : de la sociologie de l'environnement à l'écologie politique

La question philosophique du rapport à la nature a modelé le courant écologique actuel. Cette quête entraîne des auteurs à inclure les préoccupations environnementales à la société et à repenser la démocratie afin d'introduire l'écologie à la politique. Ce parcours commande la mise à contribution de différents concepts qui pourraient en soi faire l'objet d'un travail de recherche. La difficulté tient au caractère interdisciplinaire qui colle aux enjeux dits « de la nature », « écologiques » et « environnementaux », qui quittent la sphère des sciences naturelles pour gagner le champ des sciences sociales. Ces notions sont devenues des idées phares autour desquelles se jouent les enjeux économiques et politiques de demain, dans l'espace rural et urbain. La section suivante est l'occasion de distinguer ces concepts qui seront ultérieurement sollicités pour dépeindre le rapport qu'entretient la communauté louterivienne avec son territoire.

### 1.1.1 Nature

Les significations données au concept de nature sont nombreuses et ont fortement évolué au fil des époques. La « nature » fait référence à ce qui est perçu directement par l'humain, à ce qui lui est extérieur, « à la réalité dite objective de l'espace et du monde vivant » (Hébert, 2006, 19). Longtemps elle a été entendue à travers le prisme d'une vision surnaturelle et spirituelle. Le regard porté sur la nature s'est profondément transformé avec la philosophie moderne – avec Descartes, en particulier – qui propose la division corps/esprit ou nature/esprit, chacun fonctionnant de façon autonome selon ses propres règles (Shapin, 1996).

Avec l'émergence des démocraties et l'avènement de l'âge industriel, la modernité permet aux sociétés d'aspirer à un destin « sans Dieu ni maître », et leur offre l'occasion de s'affranchir des ordres naturels (Picon, 2012). Les entités de la nature ne se voient plus attribuer des buts ou des intentions qui leur sont propres (Shapin,

1996). La nature est réduite au statut d'arrière-plan de l'activité humaine ou perçue comme une ressource neutre. Une fois séparé de la nature, l'humain s'octroie le pouvoir de l'observer objectivement, de l'exploiter ou de la dominer. Comme l'écrit Lynn White, « [f]ormerly man had been part of nature; now he was the exploiter of nature. » (White, 1967, 1205) Cette évolution dans le rapport de l'humain à la nature s'inscrit dans une volonté de domination qui s'observe tant par la domination des hommes sur les femmes<sup>2</sup> que sur celle des hommes sur d'autres hommes (Deléage, 1994 ; Merchant, 1983 ; Wood, 2002).

La transformation de la compréhension de la nature par les humains participe à l'un des héritages des sciences naturelles qui est de comprendre la nature comme une suite de données qui permettent de la classer et de l'organiser (Foucault, 1966 ; Merchant, 1983 ; Latour, 2004). Elle devient ainsi « a system of dead, inert particles moved by external rather than inherent forces. » (Merchant, 1983, 193) Selon cette acception, la nature permet de résumer de façon ordonnée la hiérarchie entre ses composantes (Latour, 2004).

Dans sa désormais célèbre réflexion sur le concept de nature, Raymond Williams (1980) écrit que notre conception de la nature, et son évolution dans le temps, renvoie à l'histoire humaine et révèle bien plus sur l'humain que sur la nature. Ainsi, la façon qu'ont les humains d'envisager la nature est davantage une réflexion sur eux-mêmes. « What is often being argued seems to me, in the idea of nature is the idea of man; and this not only generally, or in ultimate ways, but the idea of man in society, indeed the ideas of kinds of societies. » (Williams, 1980, 70-71) Avec la modernité, l'humain pensait la domestiquer pour ses propres fins, « [e]t voilà qu'au faite de sa puissance technique et sociale, il voit la nature lui échapper. Contre elle, il semble ne

---

<sup>2</sup> Voir la lecture féministe de l'histoire des sciences de Carolyn Merchant (Merchant, 1983), à travers laquelle elle aborde les implications de l'analogie faite entre le corps humain et la nature, de l'évolution de l'attitude des sociétés occidentales envers la nature et celle de leurs visions de la féminité.

pouvoir plus rien faire sinon se résigner à l'impuissance. » (Kalaora, 1998, 174) La nature est finalement comprise à travers les interactions que les humains tissent avec elle et via les représentations qu'ils s'en font.

### 1.1.2 Environnement

Le caractère polysémique du concept d'environnement offre une souplesse quant à son utilisation dans des contextes variés. Cette flexibilité porte un pluralisme d'acceptions qui frôle toutefois la confusion et contribue à complexifier sa circonscription. Le terme environnement, et son vocabulaire apparenté, se caractérise ainsi par une terminologie ambivalente qui mène parfois à des valeurs opposées et entraîne des malentendus (Chetouani, 1994). Le mot environnement est utilisé pour cerner ce qui entoure l'humain, ainsi que dans des sens plus circonscrits, comme les enjeux biophysiques ou la politique (Petiot, 1994). Les efforts récents réalisés en écologie politique afin de mieux relier les significations culturelles de l'environnement aux imbrications des processus écologiques et politiques révèlent les difficultés inhérentes à sa conceptualisation. L'environnement est davantage que « tout ce qui est autour », il s'agit d'un espace de vie, d'un endroit qui est habité et qui permet de subvenir aux besoins des gens qui l'occupe (Nygren et Rikoon, 2008). Avec la conférence de Stockholm de 1972, sa définition s'enrichit et introduit les modes de vie des humains dans un milieu naturel ou artificiel (Hébert, 2006).

Nous observons dans l'emploi du mot environnement à la fois un usage scientifique et un usage courant, ce qui facilite son passage de l'un à l'autre. Lorsque mis en parallèle avec les termes d'écologie et de nature, c'est le concept d'environnement qui est le plus souvent utilisé par les auteurs scientifiques (Petiot, 1994). Sa résonance interdisciplinaire explique en partie sa popularité puisqu'il se moule bien aux enjeux disciplinaires et aux différents cadres sociaux de son utilisation (Kalaora, 1998).

## Sociologie de l'environnement

L'intérêt des penseurs pour les rapports qu'entretiennent les humains avec leur environnement n'est pas chose récente. Pourtant, les liens unissant la sociologie de l'environnement aux auteurs classiques sont souvent négligés (Gross et Heinrichs, 2010). Pour John Bellamy Foster (1999), l'apparent aveuglement de la théorie sociologique classique face aux enjeux écologiques s'explique en partie par la façon dont la question écologique a été prise en compte et comment cette prise en compte a faiblement été reconnue par la suite. À titre démonstratif, Foster montre la présence de préoccupations « écologiques » dans les écrits de Max Weber (1909) et ceux de Karl Marx<sup>3</sup>.

La difficulté pour l'environnement à s'immiscer dans la sphère sociologique s'explique en partie par des motifs épistémologiques et méthodologiques, la nature ayant fréquemment été désinvestie par la sociologie.

[L]a sociologie académique s'est caractérisée dans l'affirmation de l'autonomie du social, sa sur-valorisation, et a contrario dans la négation du milieu naturel. [...] La méfiance à l'égard de toutes les données extérieures à la discipline est le résultat d'une volonté délibérée d'autonomiser le social en le séparant du biologique, du psychologique, puis de l'écologique. (Kalaora, 1998, 14)

En 1978, l'article de William R. Catton et Riley E. Dunlap « Environmental Sociology : a New Paradigm » marque l'entrée de la sociologie environnementale au plan disciplinaire. Elle est définie comme « l'étude des effets que l'environnement exerce sur les sociétés, et inversement, ceux des sociétés sur leur environnement naturel et physique » (Dobré, 2012, 3). Cette façon de concevoir le questionnement sociologique prend néanmoins du temps à s'établir.

---

<sup>3</sup> « All progress in capitalist agriculture is a progress in the art, not only of robbing the worker, but of robbing the soil; all progress in increasing the fertility of the soil for a given time is a progress toward ruining the more long-lasting sources of that fertility. Capitalist production, therefore only develops the techniques and the degree of combination of the social process of production by simultaneously undermining the original sources of all wealth – the soil and the worker » (Marx, 1976[1867], 637-638, cité dans Foster, 1999, 379).

Les changements environnementaux et les dynamiques sociales qui y sont reliées permettent à la sociologie de l'environnement de développer de nouvelles approches conceptuelles (Gross et Heinrichs, 2010). L'environnement déborde dans l'espace social et influence les phénomènes sociaux, et cette conscience des interactions entre la société et la nature expose la fragilité et la vulnérabilité des constructions humaines (Fabiani, 1998). L'attitude de suspicion à l'égard du concept de nature et la vision qui s'appuie sur l'exceptionnalité de l'être humain et de sa culture sont délaissées au profit d'une perspective qui réinscrit l'humain dans l'environnement, et transforme la nature en catégorie de l'action sociale et politique (Kalaora, 1998).

### 1.1.3 Écologie

Créé par le zoologiste et biologiste E. H. Haeckel, le mot écologie date de 1866. L'écologie scientifique trouve ses racines dans le croisement de la biologie, de la zoologie, de la botanique, de l'ornithologie et de la géographie (Hébert, 2006). Dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, nous devons au courant de la protection de la nature la naissance du champ environnemental et de l'écologie (Charles et Kalaora, 2007). Le concept d'écologie est indissociable de l'écologie scientifique qui considère les conditions d'existence des êtres vivants et les interactions qu'ils manifestent entre eux et avec le milieu (Jacob, 1999). Elle évoque des systèmes complexes où les parties et le tout « s'entre-produisent et s'entre-organisent » (Morin, 2011, 147). Terme qui désignait initialement l'étude des relations entre le vivant et son environnement, l'écologie a vu sa signification élargir et gagner le terrain de la politique et de l'économie, voire du monde religieux (Deléage, 1994). C'est vers le milieu des années 1970 que l'écologie quitte la sphère exclusivement scientifique pour devenir un mot plus répandu (Petiot, 1994). Le cri d'alarme lancé par le Club de

---

<sup>4</sup> Manifeste par des d'œuvres comme *Walden* (Thoreau, 1922) et *Man and Nature* (Marsch 1864) qui ont été suivi par la création des premiers parcs naturels aux États-Unis.

Rome<sup>5</sup> contre les pollutions irréversibles n'est pas étranger à cette évolution (Boudon, Besnard, Cherkaoui et Lécuyer, 2003). L'écologie en vient alors à désigner un mouvement d'opinion voué à défendre les équilibres naturels, dont l'humain fait partie, « et qui sont menacés par le développement économique incontrôlé » (Boudon, Besnard, Cherkaoui et Lécuyer, 2003).

### Écologie politique

Inspirée du terme « économie politique », l'écologie politique prend racine dans les sciences politiques, la sociologie, les sciences environnementales, l'anthropologie et la géographie. Les thèmes de la menace et du risque lui sont invariablement accolés (Petiot, 1994). Dans les années 1970, la mondialisation insuffle un élan à l'écologie politique par la médiatisation d'une série d'accidents et de catastrophes environnementales, qui contribuent à mettre en lumière les pratiques de grandes entreprises multinationales. Ces drames environnementaux alimentent la naissance de regroupements écologistes et une prise de conscience individuelle et collective, ainsi que l'utilisation de la dimension écologique dans les pratiques des décideurs (Hébert, 2006). Dès lors, l'esprit contestataire qui émerge dans les pays industrialisés au courant des années 1960 et 1970 a eu une influence indéniable sur l'écologie politique<sup>6</sup>. La multiplication des discours critiques sur l'usage que font les humains de la Terre<sup>7</sup> contribue à révéler la dégradation environnementale comme un indicateur

---

<sup>5</sup> Le célèbre Rapport sur les limites de la croissance a été mené à bien par une petite équipe de chercheurs du Massachusetts Institute of Technology : Donella H. Meadows, Dennis L. Meadows, Jorgen Randers et William W. Behrens III. « Le Club de Rome l'a accepté, présenté et commenté. Porté à la connaissance du grand public en 1972, il provoque un véritable séisme dans les pays occidentaux. » (Jacob, 1999, 217)

<sup>6</sup> Des ouvrages comme *Les désillusions du progrès* (1969) du sociologue R. Aron, de *L'institution imaginaire de la société* (1975) par C. Castoriadis ou de *La convivialité* (1973) de Ivan Illich questionnent, à partir de perspectives différentes, le lien entre l'individu et la société notamment sous l'angle de l'autonomie. Les préoccupations environnementales s'étudient conséquemment dans une perspective élargie, et s'inscrivent dans un questionnement profond sur la modernité (Granchamp Florentino, 2012).

<sup>7</sup> Par exemple *Silent Spring* de R. Carson et *L'Afrique noire est mal partie* de R. Dumont, tous deux publiés en 1962.

de la principale limite des modes dominants de production<sup>8</sup>, soit que « la croissance illimitée ne peut subsister dans un monde fini et dont les ressources naturelles sont limitées. » (Granchamp Florentino, 2012, 245) Dans la même mouvance, le Québec voit naître au courant des années 1970 une écologie politique qui attaque la société capitaliste industrielle et sa logique productiviste centrée sur le profit au détriment des besoins réels des gens (Vaillancourt, 1981). Il s'agit d'une époque prospère pour les fondements du mouvement environnemental.

The excitement of that period for researchers in critical environmental studies should not be understated. At that moment, just as urgent problems appeared to be proliferating around the globe, a sophisticated mode of explanation was forming to explore the roots of such phenomena (Robbins, 2004, 70).

Tenter de comprendre les crises écologiques nécessite un dialogue entre différentes disciplines, notamment entre les sciences naturelles et les sciences sociales. Son cadre disciplinaire pluraliste fait en sorte qu'il est davantage approprié de considérer l'écologie politique comme une approche théorique plutôt qu'une théorie en soi (Nygren et Rikoon, 2008). Ce courant rappelle en somme que l'interaction humaine avec la nature est différenciée à partir de différents critères sociaux.

L'expression écologie politique regroupe un éventail de définitions. Certaines approches considèrent les changements environnementaux comme étant prioritaires, tandis que d'autres mettent de l'avant les récits entourant ces changements (Robbins, 2004). Dans tous les cas, l'écologie politique repose sur le principe que les changements environnementaux sont l'aboutissement de mécanismes politiques. Ses praticiens s'appuient sur l'évaluation d'un ensemble de variables qui agissent à différents niveaux, chacun s'emboîtant dans l'autre, les décisions locales étant influencées par les politiques régionales, qui sont à leur tour conduites par la scène politique et économique mondiale (Robbins, 2004).

---

<sup>8</sup> « En partant de la critique du capitalisme, on arrive donc inmanquablement à l'écologie politique qui, avec son indispensable théorie critique des besoins, conduit en retour à approfondir et à radicaliser encore la critique du capitalisme » (Gorz, 2008, 15).

L'écologie politique résulte du besoin d'inclure et de reconnaître le non humain comme enjeu de nos conflits et disputes (Kalaora, 1998 ; Latour, 2004). D'où l'exigence de reconsidérer les liens qui unissent les sciences à la politique face aux problèmes environnementaux (Kalaora, 1998 ; Latour, 2004 ; Nygren et Rikoon, 2008). L'incertitude qui caractérise l'écologie politique porte un fort potentiel dans la prise de conscience qu'elle entraîne.

Elle suppose aussi l'acceptabilité de l'incertitude et de l'ignorance au risque même d'ébranler leurs convictions et certitudes passées. La crise écologique nous amène aujourd'hui à découvrir que nous ne pouvons plus exclure les entités naturelles hors de la sphère humaine (l'air, l'eau, la mer, les étoiles...). La complexité des relations de cause à effet et de rétroaction dans le tissu de la nature fait qu'une action sociale délibérée conçue à une fin comporte de nombreux effets inattendus. Nous ne sommes donc plus tout à fait « maîtres et possesseurs de la nature » (Kalaora, 1998, 14-15).

La pertinence de l'écologie politique se situe au niveau de sa pratique et des liens qu'elle crée. « [P]olitical ecology is something that people *do*, a research effort to expose the forces at work in ecological struggle and document livelihood alternatives in the face of change. » (Robbins, 2004, 13) À terme, elle ne sera pas plus simple que la politique actuelle (Latour, 2004), seulement elle esquivé les solutions simplistes. Elle permet d'influer les choix sociétaux et d'intégrer des notions comme la sensibilité écologique de la population, des institutions ou des entreprises (Bozonnet, 2012) ou de réfléchir aux conflits d'usage liés au territoire (Kalaora, 1998).

## 1.2 Ruralité

Définir la ruralité est une opération délicate. Statistique Canada a opté pour une définition fondée principalement sur la taille des collectivités et sur le degré de concentration de la population agglomérée au village. De cette façon « on a l'urbanité facile, si l'on peut dire, et les gros villages ruraux sont classés comme urbains. » (Jean, 1997, 39) En bref, est rural ce qui n'est pas urbain. Cette image par la négative comporte le défi d'en sortir puisque le monde rural n'est pas une partie résiduelle

d'un système en évolution dominé par la ville. Il est porteur d'un patrimoine historique et culturel et aussi d'un certain style de vie (Vachon, 1991). Nous y retrouvons une vie quotidienne subjective et diversifiée, avec ses cohérences et ses fractures sociales, au cœur de localités rurales qui se reconnaissent par des pratiques distinctes forgées par le lieu habité, liées à des activités de production et/ou de consommation (Halfacree, 2007).

### 1.2.1 « Fin de l'histoire »

Dès 1971, le sociologue Gérard Fortin est l'un de ceux qui sonne le glas de la ruralité et annonce *La fin d'un règne*. L'étude des structures sociales et économiques des milieux ruraux atteste selon lui de l'urbanisation des campagnes québécoises. Point tournant, il a notamment observé avec le recensement de 1956 que la population rurale agricole est devenue moins nombreuse que celle pratiquant une autre activité, ce qui constitue le début de la fin de la suprématie de la fonction agricole en milieu rural (Jean, 1997).

Plusieurs écrits<sup>9</sup> proposent une équivalence entre sociétés rurales et sociétés paysannes, ces dernières se démarquant par l'autonomie relative qu'elles conservent au sein des sociétés industrielles (Jollivet, 1997). Pour prendre un raccourci, disons que lorsque le paysan passe au statut d'agriculteur, il entraîne avec lui la fin de la société rurale. « Et, pourrait-on ajouter, ceci à plus forte raison si ces "sociétés rurales" sont habitées de moins en moins par des populations d'agriculteurs et de plus en plus par des transfuges de la ville ou des salariés des zones rurales industrialisées ou tertiarisées. » (Jollivet, 1997, 7) L'agriculture devient une activité parmi d'autres, fortement imprégnée par les impératifs du système capitaliste. La ruralité n'est plus à l'abri de l'ascendant de la société globale.

---

<sup>9</sup> Henri Mendras illustre dans *La fin des paysans* (1967) la disparition d'un mode de production paysan, caractérisé par une économie de subsistance et une grande autonomie. La société paysanne est alors remplacée par une production agricole qui s'intègre dans la logique capitaliste. Si on s'appuie sur cette définition qui réduit la ruralité à la paysannerie, la thèse de la fin du rural trouve peu d'opposition.

D'autres indices appuient la thèse de la fin de la ruralité, comme les catégories socioprofessionnelles similaires aux populations des villes, l'accès comparable aux médias et aux nouvelles technologies, l'usage généralisé de l'automobile. Dit simplement, maintenant que nous observons une réduction des différences sociales entre le rural et l'urbain, l'objet rural devient caduc.

### 1.1.1 Mythe de la campagne heureuse

[L]'image du monde rural est ambivalente. Elle est positive dans la vision idyllique d'une nature généreuse et d'une vie sociale conviviale, et négative dans la peur de l'isolement et des pièges de l'interconnaissance. [...] Entre une représentation symbolique, fortement teintée d'affectivité, et l'analyse objective, même schématique, de la réalité, l'incompatibilité est totale. (Kayser, 1994, 82-83)

Un champ verdoyant parsemé de quelques maisons canadiennes aux couleurs vives et de fermes bien enlignées, des clôtures de bois; le ciel est bleu, un couple corde son bois pour l'hiver, le voisin passe pour offrir un panier de légumes. Voici la représentation – caricaturale, nous le savons bien – d'un paysage campagnard québécois ; celui recherché pour les vacances afin de s'alimenter à la source, à une époque qui aurait précédé l'urbanité (Courville, 1991). Cet imaginaire bucolique remonte à des temps lointains où les villes se sont formées dans des sociétés profondément rurales. Le trait paraît grossier, mais la valeur symbolique de la vie rurale persiste dans la mémoire collective. Cette vision folklorique prend souvent le pas sur les faits lorsqu'il est question des représentations que les gens se font du monde rural, évocations qui ont plus d'influence dans l'imaginaire collectif que les définitions des dictionnaires (Brodeur, 1991).

Certaines caractéristiques associées au monde rural sont ainsi magnifiées, comme l'esprit communautaire propre aux collectivités de petite taille, leur dynamisme et leur sens de l'innovation. À l'espace rural est associée une nature « naturelle », sans empreinte humaine. Plusieurs auteurs se sont d'ailleurs intéressés dans la sociologie

rurale britannique à la « rural idyll », c'est-à-dire à une sur-idéalisation de la vie rurale chez les urbains (Jean, 2006), conception fortement liée au phénomène de la néo-ruralité qui s'observe par la venue de citadins attirés par les possibilités qu'offrent les milieux ruraux.

### 1.2.2 Mythe de la campagne inerte

Au mythe de la ruralité heureuse s'ajoute celui de l'inertie et de la campagne passéiste. Les sociétés rurales ont souvent été représentées comme des collectivités homogènes qui sont demeurées à un stade antérieur du développement historique des sociétés, vu comme « un monde en retard, traditionnel et dépassé en quelque sorte... un anachronisme qui devra s'ajuster avec le temps par une nécessaire urbanisation des campagnes » (Jean, 1997, 29). La période qui suit la Seconde Guerre mondiale est témoin de politiques publiques qui visent à permettre au monde rural d'entrer dans la modernité en actualisant les appareils de production et les infrastructures de communication et de transport afin de rompre leur isolement. Les zones rurales sont dès lors perçues comme des lieux de production, moins comme des milieux de vie – représentation qui persiste toujours. (Jean, 2006)

### 1.2.3 Ruralité vivante

Face aux mythes ruraux, des questions s'imposent : l'objet rural a-t-il sa raison d'être? La ruralité s'est-elle dissoute dans l'urbanité? Nous observons que les sociétés rurales ont connu une métamorphose extraordinaire. Qu'il existe un croisement certain, voire obligé, entre agriculture et ruralité va de soi; mais réduire l'un à l'autre est arbitraire. Conclure que la dissolution de la ruralité paysanne et agricole dans une culture occidentale banalisée conduit à la fin de la ruralité porte à croire que le monde rural n'a existé que dans un contexte et dans une période déterminés et révolus. (Jollivet, 1997)

En dépit de ses profondes transformations, le monde rural n'est pas disparu avec la modernité. « La campagne n'est en rien un objet exotique ou nostalgique. Elle n'est ni un "ailleurs", ni un "autrefois" qui séjournerait au milieu de la modernité. » (Micoud, 2004, 14) Le réel résiste à l'interprétation même de la fin du rural. La chute de l'hégémonie agricole n'emporte pas avec elle les agriculteurs et leur statut de citoyen, les villages et les fonctions sociales et territoriales ; ils continuent d'évoluer au sein de la société globale, en interrelation avec elle (Jollivet, 1997). La ruralité contemporaine n'est plus ce qu'elle a été, mais elle se révèle plurielle et nous invite à découvrir ses nouveaux visages.

### Sociologie rurale

Le mariage entre ruralité et sociologie a entraîné une certaine difficulté. Au fil des ans, une grande part des travaux publiés en sociologie rurale visait conséquemment à confirmer la légitimité du rural comme objet d'étude. Ceci n'est pas étranger au contexte d'émergence de la sociologie, laquelle prend naissance avec la ville et la volonté de saisir un monde moderne de plus en plus complexe. Cette accointance avec l'urbanité et les changements sociaux qui accompagnent la modernité laisse bien peu d'intérêt pour le phénomène de la ruralité chez les pionniers de la sociologie (Jean, 1997). La nécessité de mieux connaître les agriculteurs après la Seconde Guerre mondiale contribue à la naissance de la sociologie rurale (Boudon, Besnard, Cherkaoui et Lécuyer, 2003). Encore aujourd'hui, elle porte l'héritage d'une histoire intellectuelle vouée à un seul domaine socioéconomique et cette relation devient embarrassante avec l'affaiblissement de l'agriculture comme activité dominante (Jean, 2006). La thèse de la fin du rural a provoqué la quasi disparition de la sociologie rurale pendant une vingtaine d'années. Dès lors, les études rurales se sont transformées en études sur le développement régional, avant que la ruralité connaisse un essor, à la faveur de l'émergence de nouvelles approches théoriques, comme le développement durable (Jean, 1997).

La sociologie rurale se définit par son champ d'application, et non par une école de pensée particulière. Elle ambitionne à intégrer toutes les dimensions du social et de cette façon apparaît comme une sociologie généraliste à elle seule (Jollivet, 1997). Les transformations sociales radicales que connaissent les milieux ruraux contemporains, les nouvelles fonctions que nous attendons d'eux, les recompositions spatiales qui en découlent, l'arrivée de nouvelles solidarités territoriales sont autant de raisons de « remettre la théorie sur le métier et de se donner une nouvelle grille d'analyse » afin de caractériser sociologiquement les collectivités rurales en tant que système social (Jollivet, 1997).

#### Sociologie rurale et environnement

La sociologie rurale est parmi les premières à être confrontée à la problématique environnementale (Billaud, 2012 ; Guay, 2012). « La réflexion se polarise sur les thématiques de la protection de la nature [...] et trouve un relais important dans la sociologie rurale, à un moment où le monde rural connaît une mutation majeure via une technicisation généralisée. » (Charles et Kalaora, 2003, 47) La question de l'environnement interpelle des catégories de pensée et d'action dont la ruralité fait justement partie : au nom des interdépendances qu'il remet à l'ordre du jour, l'environnement invite au retissage des liens (pratiques et symboliques) entre habitat, travail et mode de vie, éléments dont les discontinuités ont contribué à la crise de l'objet rural (Billaud, 2009).

L'une des représentations de la ruralité qui se forge et s'impose consiste à considérer le monde rural comme un immense réservoir de biens publics devant servir au bénéfice de toute la société. La ruralité est ici représentée comme un milieu naturel de grande valeur (Jean, 2006). Dans ce contexte, les ruraux redeviennent des acteurs sociaux importants. Le caractère naturel accolé à la ruralité n'en demeure pas moins une vision réductrice : la campagne est loin d'être aussi naturelle qu'il n'y paraît. Mais le regard externe porté par les citoyens et l'État est à terme plus important que le

regard des ruraux eux-mêmes. C'est « en fin de compte ce double regard externe qui institue véritablement le “rural” comme “nature”. » (Mathieu et Jollivet, 1989, 15). La vision réductrice attribuée à l'espace rural s'étend aux recherches en sciences naturelles en raison de la mince coopération existant entre les sciences naturelles et sociales dans l'étude des changements environnementaux.

When referring to the human dimensions of environmental change, many ecologists still rely on concepts of homogeneous communities with locally evolved rules for resource access, even as a large number of political ecology analyses have shown that communities everywhere consist of multiple actors with diverse ways of using natural resources and with differentiated access to control and power. (Nygren et Rikoon, 2008, 770)

Curieusement, le fait d'associer systématiquement désir de nature à ruralité mène à sous-estimer – dans la sphère scientifique du moins – que c'est dans l'espace rural que les ressources naturelles sont les plus présentes et qu'il est par conséquent nécessaire de poser frontalement la question des usages qu'en font les habitants (Papy, Mathieu et Ferault, 2012). Les débats entourant l'exploitation industrielle du vent en est un exemple patent et illustre que des enjeux nationaux non réglés, ou discutés sans profondeur, relèguent les problèmes au plan local.

### 1.3 Économie rurale et développement local

Le déficit d'autonomie dont souffrent les territoires ruraux nuit à l'intégration d'une économie qui serait en adéquation avec leur histoire, leurs savoirs et leurs ressources, qui répondrait à leurs besoins et à leurs attentes. Les disparités socioéconomiques entre les régions perdurent, principalement entre les grands centres urbains et les espaces ruraux, qui souffrent de plusieurs problèmes du fait de la dispersion de leur population, de l'épuisement des ressources naturelles, de l'exode rural et du vieillissement de la population. Du reste, elles sont de plus en plus dépendantes des centres urbains extérieurs pour l'emploi et l'obtention de biens et services. La distance par rapport aux marchés et aux centres des services les dessert, tout comme le manque de ressources humaines qualifiées (Jean, 1997).

### 1.3.1 Dépendances de la ruralité

Après avoir été réduites pendant des décennies à l'agriculture, les régions rurales modernes voient leur rôle transformé au sein de la société globale. Elles deviennent fortement associées à la nature, au territoire et aux ressources qu'elles recèlent.

The last three decades have witnessed substantial changes in the role of rural spaces amid the restructuring of advanced capitalist economies and in the way that they are approached as a focus of inquiry. The significance of the « rural » is shifting from a production orientation (e.g., agriculture) to a consumption-oriented role (i.e., the symbolic value of a rural identity by which to market a particular place to inhabitants, investors, visitors, and funding sources) (Bascom, 2001, 53).

La dépendance aux ressources des collectivités rurales pour leur assurer des moyens de subsistance amplifie leur assujettissement envers les sociétés multinationales qui les exploitent ou les transforment (Jean, 2012). Nous y observons une forme de culture ouvrière où le développement territorial passe par les grandes entreprises perçues comme des acteurs locaux majeurs. Une approche de développement axée sur les matières premières rend l'objectif de diversification difficilement atteignable. Les économies rurales qui demeurent dépendantes de l'exportation des ressources naturelles, souvent peu ou pas transformées, provoquent une dépendance excessive à l'endroit des capitaux étrangers et des marchés extérieurs (Carson, 2011).

Le manque de capitaux économiques n'est pas toujours l'obstacle principal à l'émancipation des territoires ruraux (Joyal, 2002). Animer la participation de la population au dynamisme économique de sa communauté nécessite parfois un changement de culture locale et une prise de conscience du rôle que chacun peut/doit tenir. Un sentiment de dépossession afflige cependant nombre de collectivités rurales et cause un profond désarroi. Plusieurs ruraux se sentent exclus des décisions à prendre pour l'avenir de leur territoire. Le modèle de développement qui a préséance fait en sorte que les retombées sont anémiques pour les collectivités rurales. Elles voient leur paysage et leur vie transformés, alors que les rares industries qui s'y sont

localisées quittent après avoir épuisé les ressources locales, laissant des villages déstructurés<sup>10</sup> (Francoeur, 2012).

### 1.3.2 Capital de la ruralité

Les espaces ruraux ressemblent à une image mosaïque dont les composantes territoriales se distinguent les unes des autres par leurs forces et leurs faiblesses, leurs handicaps et leurs qualités (Kayser, 1994). Dans une perspective de développement local, chaque espace dispose d'un ensemble de ressources lui permettant, une fois mobilisées, de se distinguer et de se définir par rapport à d'autres collectivités et territoires, tant au niveau national, continental que mondial (Fontan et Klein, 2004 ; Jean, 2012). Ces actifs et son passif constituent son capital, dont la valeur (environnementale, humaine, sociale, culturelle, institutionnelle) est partie intégrante des acteurs et des collectivités (Fontan et Klein, 2004). Le capital socio-territorial va au-delà de la reconnaissance de la multifonctionnalité des territoires ruraux, au-delà des ressources naturelles ou de la localisation géographique.

Le capital socio-territorial est facteur d'attraction ou de répulsion des actions développementales exogènes. Les acteurs des espaces ruraux doivent composer avec cette réalité. D'une part, il leur faut s'armer de vigilance pour surveiller les propositions développementales découlant des facteurs attractifs. D'autre part, dans le cas contraire, il leur faut recourir à une grande créativité pour faire émerger des actions développementales. Des ressources naturelles et humaines de qualité ; une cohésion sociale leur permettant d'éviter les coûts sociaux qui accompagnent l'urbanisation massive ; un patrimoine écologique et historique valorisé, sont au nombre des facteurs à mobiliser dans l'une ou l'autre perspective (Jean, 1997).

L'acceptabilité sociale d'un projet économique est devenue une notion incontournable, utilisée dans des contextes multiples. Le défi d'avoir une définition

---

<sup>10</sup> Comme le dit Claire Bolduc de Solidarité rurale du Québec : « La nouvelle aliénation, c'est de regarder passer les camions. C'est pas avec ça qu'on revitalise un village. » (Francoeur, 2012)

formelle reste entier. Malgré son caractère intangible, certains éléments permettent de s'en approcher. L'acceptabilité sociale est d'abord le résultat d'un processus de comparaison entre différentes alternatives (Brunson, 1996) et réfère à un consentement partagé par plusieurs individus d'une communauté. La question de l'acceptabilité sociale reste donc contextuelle. Elle indique ce qui est considéré comme tolérable, mais pas nécessairement désirable. Dès lors, elle est indissociable de l'opposition provoquée, puisque c'est ainsi que se révèle le désaccord des communautés. Le silence d'une population n'est toutefois pas garant de son appui, et peut plutôt indiquer un manque de ressources pour exprimer un mécontentement (Hoss et Brunson, 2000). L'acceptabilité sociale tend plutôt à éviter une situation inacceptable qu'à rechercher une situation idéale (Hoss et Brunson, 2000).

Le processus vers l'atteinte de l'acceptabilité sociale d'un projet économique s'accompagne de différents facteurs, dont les relations de pouvoir qui s'y manifestent. Les promoteurs ont accès à des ressources et à de l'expertise grâce à des relations de pouvoir politiques et économiques inégales (Douglas, 1983). La société civile se retrouve d'ordinaire en présence d'un projet déjà organisé et est astreinte à des contraintes financières et matérielles réelles (La Branche, 2009) limitant considérablement sa capacité à lutter contre une initiative qu'elle ne considère pas correcte<sup>11</sup>. Nous reviendrons sur la notion d'acceptabilité sociale dans le contexte éolien. Déjà, des expériences attestent que l'appui du plus grand nombre ne témoigne pas de sa pertinence sociale<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Par exemple, voir le cas de la mine d'or à ciel ouvert exploitée en plein cœur de la ville de Malartic en Abitibi (Paquet, 2011).

<sup>12</sup> Cette réflexion s'inspire des droits des minorités, et de la pensée indigène en particulier. « For the Native, there is no tension in the relationship between the individual and the collective. Indigenous thought is based on the notion that people, communities, and the other elements of creation coexists as equals. The interests and wants of humans, whether as individuals or as collectives, do not have a special priority in deciding the justice of a situation. » (Alfred, 2009, 176)

### 1.3.3 Développement local

Les changements importants qu'ont subis les territoires ruraux ont un fort impact sur les économies rurales et sur les formes de développement qui s'y pratiquent. La période s'écoulant entre 1940 et 1970 témoigne de l'apparition de la notion de développement qui cherche à propager le mode de vie propre au système économique central, fondamentalement promoteur d'activités économiques orientées vers la production et la consommation de masse. Le développement régional émerge de la volonté des gouvernements d'intervenir pour pallier aux inégalités montantes entre les différents territoires de l'espace national. Il sous-tend l'utopie d'assurer une uniformisation des modes de vie aux dépens de la spécificité locale. Se référer défensivement aux spécificités du « local traditionnel » est alors perçu comme un refus de la modernité (Klein, 2006). Le développement local s'inscrit en continuité et en raffinement des stratégies de développement régional. D'une part, le développement local permet des actions plus fines, plus centrées sur des initiatives localisées. D'autre part, il incarne une critique de l'approche descendante où tout est décidé à l'extérieur de la région au profit d'une dynamique qui accorde une légitimité aux actions conçues dans une perspective ascendante (*bottom up*) (Klein, 2006). Le développement local appelle à la mobilisation des collectivités par le biais des ressources liées à leur capital socio-territorial pour la mise en place de projets permettant des formes de production de richesse qui font appel au regroupement, tant à l'étape de production de biens et de services qu'à celle des bénéficiaires (Fontan et Klein, 2004 ; Klein, 2006).

Les origines, les modalités et les objectifs des actions de développement font partie des traits révélateurs d'un développement local dont les actions collectives prétendent à outiller les acteurs locaux afin qu'ils soient en mesure d'agir pour le développement de leurs milieux, et ce, en mobilisant des ressources endogènes et exogènes (Klein, 2006). Il vise à augmenter les emplois en ayant recours aux ressources humaines, naturelles et institutionnelles en place (Tremblay et Fontan, 1994). « Le

développement local est une stratégie d'intervention économique par laquelle des représentants locaux des secteurs privé, public ou social travaillent à la valorisation des ressources humaines, techniques et financières d'une collectivité. » (Tremblay, Fontan et Klein, 2009, 40) Cette définition ne doit pas éclipser que les concepts associés à la notion de développement ne partagent pas forcément les mêmes valeurs et n'attestent pas des mêmes interprétations. En découlent potentiellement des positions politiques aux antipodes (Mendell, 2002). Sans témoigner de la variété des courants réels du développement, les approches de type libéral et progressiste (Tremblay et Fontan, 1994) illustrent les tensions possibles au cœur des pratiques de développement local, et témoignent de la discussion sur la place consentie à la croissance économique comme objectif central des actions à entreprendre au sein des territorialités.

Le développement local de nature libérale table sur la croissance économique pour attester de sa réussite. Ni l'impact social, ni le changement social n'ont préséance. (Tremblay et Fontan, 1994) La recherche de ressources endogènes demeure valorisée, tout comme la collaboration entre les acteurs du milieu qui favorise les investissements et la mise à profit des ressources de la collectivité. Ce type de développement local se distingue notamment par l'appui reçu de la part des structures locales de développement économique (Tremblay et Fontan, 1994). Le courant libéral voit le développement local comme une occasion pour le gouvernement de se délester financièrement de certaines responsabilités sociales (Klein, 2006). Il permet aux acteurs locaux de tirer parti des avantages concurrentiels de leur milieu, afin de favoriser l'apport de ressources tant endogènes qu'exogènes, considérées comme une contribution à la compétitivité des entreprises locales dans le contexte d'une économie de plus en plus globalisée (Ninacs, 2002).

Le modèle de développement local progressiste se différencie par le changement social qu'il brigue. Ses objectifs ne se limitent pas à des considérations économiques,

puisqu'il poursuit également des dimensions sociales, culturelles et environnementales. Par la valorisation de solutions alternatives et innovantes, le courant progressiste s'inscrit en réaction aux effets néfastes du marché ou des interventions technocratiques des gouvernements (Tremblay et Fontan, 1994).

L'approche progressiste associe les difficultés rencontrées par les milieux locaux tant aux lacunes du système économique dominant qu'à l'application aux territoires locaux de mesures non adaptées ou peu pertinentes à leurs situations sociales, économiques et environnementales. Ce dernier élément rompt avec l'approche libérale dans la mesure où, sans exclure la dimension économique qui représente un instrument important de prise en charge, les initiatives de type progressiste aspirent à un développement global où les objectifs sociaux y prévalent. Sans se limiter à la création d'emplois, le courant progressiste « cherche [...] à créer un environnement socioéconomique qui soit viable, équitable, sécuritaire, de qualité et qui favorise la prise en charge individuelle et collective. » (Tremblay, Fontan et Klein, 2009, 39-40)

L'*empowerment* permet dès lors d'animer des espaces d'autonomie propices à l'expression de nouvelles solidarités locales qui favorisent le regroupement des collectivités et ainsi l'émergence d'un pouvoir participatif dans la prise de décisions (Klein, 2006).

#### 1.4 Modèle de développement

Concevoir un modèle offre des pistes de compréhension et d'action, permet de relier des données empiriques à une ou à des théories. Le modèle présente souvent l'avantage d'être plus accessible que la réalité, laquelle est souvent vue comme trop complexe (Gandolfo, 2009). En sociologie le modèle est fortement identifié à l'idéaltype au cœur de la théorie de Max Weber, et donne l'occasion d'en saisir la pertinence. L'idéaltype n'est ni le portrait d'une réalité pure, ni un idéal, ni un but. Il s'agit d'un moyen pour connaître et comprendre. Son intérêt tient à la possibilité de le mettre en relation puisqu'il permet de « “comparer” à lui la réalité empirique et de

déterminer en quoi elle en diverge, s'en écarte ou s'en rapproche relativement, afin de pouvoir la décrire avec des *concepts aussi compréhensibles et aussi univoques que possible* » (Weber, 1965, 45). Avec l'idéaltype, nous dévoilons la singularité d'un phénomène – sans offrir une représentation exacte – et nous clarifions les concepts étudiés par à une analyse comparative.

La notion de modèle de développement s'inscrit dans cette définition en précisant le champ d'application de la modélisation. Il s'agit de rassembler un ensemble de dimensions dites appropriées pour étudier un phénomène qui comporte une dynamique systémique forte. Ces éléments permettent de qualifier :

- un bloc social : lequel résulte de compromis et d'alliances entre différents acteurs et différentes logiques sociales ;
- une vision relativement cohérente du monde : laquelle crée une unité au sein de l'imaginaire des acteurs composant le bloc social ;
- une façon d'organiser la production et la reproduction de biens et de services : laquelle est au cœur des ressources mobilisées pour assurer la subsistance du groupe ;
- un mode de régulation : i.e. l'ensemble d'arrangements institutionnels à la disposition des acteurs pour assurer que la cohésion prime sur la conflictualité;
- une insertion dans d'autres systèmes sociaux, qui, aujourd'hui, réfèrent à l'espace globalisé ou mondialisé (Bouchard et Lévesque, 2010).

Le modèle de développement s'inscrit dans un processus créatif et une dynamique opérationnelle partagée entre des actions volontaires, des effets de système et des manifestations de contingence qui font d'une configuration développementale un tout « relativement complexe qui s'impose après coup comme susceptible de mettre en relative cohérence le développement économique et le développement social pour une longue durée » (Lévesque, 1999, 22).

L'analyse marxisante en sciences sociales caractérise les modèles de développement à partir des dynamiques qui prennent place au cœur des rapports sociaux. De ce point de vue, une société est composée d'individus, mais également de groupes sociaux, ayant la capacité de construire, dans la cohésion et le conflit, la futurité de leur société (Lévesque, 2002). Les institutions sont vues comme le produit de compromis entre les principaux groupes sociaux. Ici, les approches sociologiques et de sciences politiques complètent celles des économistes institutionnalistes (Bouchard et Lévesque, 2010). Compris de la sorte, les acteurs sociaux représentent une composante déterminante pour distinguer des modèles de développement (Lévesque, 2002).

S'il existe un modèle québécois de développement (MQD), c'est dans le sens d'un ensemble de caractéristiques qui lui donnent une configuration relativement originale et légitime. Dans son sens le plus large, le MQD ne renvoie pas à l'idée de modèle de à imiter, mais vise à exposer ses caractéristiques en termes de configuration. Le MQD n'est pas statique : des innovations localisées et portées par des acteurs individuels ou collectifs peuvent participer à l'apparition d'une nouvelle configuration des rapports État-marché-société civile, et entraîner de la sorte l'émergence d'un nouveau modèle (Lévesque, 2002). En perpétuelle évolution, le MQD contemporain peut être caractérisé en trois périodes : fordiste (ou providentialiste, 1960-1980), partenarial (1981-2003) et néolibéral (2004 à...) (Bouchard et Lévesque, 2010).

Le modèle fordiste repose sur une approche de gouvernance hiérarchique et publique. Il s'agit du modèle de la révolution tranquille. La démocratie sociale, ancrée dans les intérêts collectifs et régionaux, est mise de côté au profit d'une démocratie représentative qui se fie aux technocrates pour décider de la voie à suivre. L'État se considère comme étant le mieux outillé pour proposer une planification économique favorable au Québec.

À la suite du modèle providentialiste, les alliances deviennent partenariales, notamment sous la pression des mouvements sociaux. Le modèle reflète alors une gouvernance distribuée qui repose sur une participation élargie à la gouvernance de la société. L'État se qualifie de partenaire, valorisant de la sorte la société civile et la démocratie sociale. Cette approche se différencie particulièrement par la reconnaissance d'une variété d'acteurs collectifs, la décentralisation et la régionalisation, une ouverture vers une économie sociale et plurielle, une prolifération des lieux de délibération avec les acteurs sociaux. Bien qu'elle ne prétend pas à sortir du capitalisme et de l'économie de marché, les différences avec le néolibéralisme sont suffisamment prononcées pour provoquer l'alliance d'individus qui aspirent à l'essor d'une société plus juste (Lévesque, 1999). Le modèle partenarial se distingue par l'élaboration d'outils de développement économique construits sur la base de compromis originaux entre les acteurs économiques traditionnels (comme l'État et les syndicats), et les nouveaux acteurs communautaires (Bourque, 1999).

L'élection en avril 2003 du Parti Libéral du Québec remet en cause le partenariat État-marché-société civile et prend une direction nouvelle (Bouchard, Lévesque et St-Pierre, 2005). Dès lors, le MQD se transforme vers un modèle de type néolibéral, dont le mode de gouvernance repose sur le marché par le biais de partenariats public-privé et des concertations de citoyens choisis au hasard, élaguant de la sorte les consultations avec des acteurs collectifs. Ce modèle conduit à une gouvernance marchande et compétitive (Bouchard, Lévesque et St-Pierre, 2005).

La problématique propre au MQD mérite d'être enrichie par la prise en compte des contextes des nombreuses crises qui affectent la société : crise économique, crise sociale avec l'accroissement des inégalités et crise écologique. Cette conjoncture convie à une réflexion sur une économie et une démocratie plurielles et nous invite à observer les nouveaux types d'innovations, les nouvelles valeurs et la nouvelle régulation qui en découlent et qui se mettent en place (Bouchard et Lévesque, 2010).

## 1.5 Éolien : repères théoriques et empiriques

L'éolien s'inscrit dans la question hautement stratégique de l'avenir énergétique des États de la planète. En raison d'une hausse de la demande en énergie et d'une offre qui se raréfie, l'énergie possède le potentiel d'accroître la puissance politique et économique des pays qui la loge (Grijol, 2012). De fait, faire appel au vent pour créer de l'énergie n'est pas chose nouvelle : pensons aux moulins à vent utilisés dans nombre de sociétés pour pomper l'eau ou pour moudre le grain. Dans le contexte actuel, le caractère renouvelable de l'éolien constitue une réponse séduisante à la raréfaction des ressources fossiles et au réchauffement climatique.

### 1.5.1 L'éolien dans le monde

L'exploitation industrielle du vent est de plus en plus envisagée comme une voie à emprunter pour rassasier l'appétit énergétique des sociétés modernes. Nous notons une augmentation moyenne de 50 % de la production mondiale de l'éolien en une quinzaine d'années. Les éoliennes atteignaient en 2013 une capacité totale de production électrique de 318 137 mégawatts (MW) (GWEC, 2014). Des pays comme le Danemark, l'Allemagne et l'Espagne font figure de précurseurs. Encore aujourd'hui – en dépit du fait que les plus importantes capacités éoliennes installées sont possédées par la Chine et les États-Unis – ce sont toujours ces trois prodromiques européens qui logent la plus grande puissance éolienne par habitant.

Depuis les années 1970, le Danemark a soutenu son industrie et a investi dans la recherche et l'innovation. Lorsque la Californie a mis sur pied un programme de subventions pour l'implantation d'éoliennes sur son territoire dans les années 1980, les Danois ont été les seuls capables de l'alimenter en turbines. En dépit d'une technologie éolienne opérationnelle, le marché n'a pas répondu spontanément. La disponibilité des énergies fossiles à moindre coût rendait (et rend toujours) la rentabilité des aérogénérateurs difficile. (Grijol, 2012) Si l'énergie éolienne est l'une des moins chères des énergies renouvelables – exception faite de l'hydroélectricité –

elle reste plus dispendieuse que d'autres sources d'énergie traditionnelle plus polluantes. Le Danemark a par exemple donné une impulsion supplémentaire à son industrie naissante dans les années 1990 pour demeurer bien en selle sur l'échiquier éolien mondial. Le pays s'est doté de deux plans énergétiques majeurs au sein desquels il était prévu qu'un tiers des sources d'approvisionnement parviendrait des énergies renouvelables. Pour y parvenir, s'est déployé un plan d'action soutenu par l'État qui commandait la mise en place de subventions et de garanties à destination de la filière éolienne (Grijol, 2012).

Les modèles de droit de propriété adoptés varient également d'un pays à l'autre. Le « modèle danois » se démarque par un « capitalisme à petite échelle », une propriété locale et des entreprises d'électricité en arrière-plan. Le « modèle espagnol » se caractérise par un « capitalisme à grande échelle », une propriété nationale et des entreprises d'électricité en avant-plan. En France et en Grande-Bretagne, le « modèle global » qui a pris place est marqué par un capitalisme à grande échelle, une propriété internationale où les entreprises d'électricité possèdent des filiales d'énergie éolienne. (Szarka, 2007)

Tel que nous le verrons, le modèle québécois est encore en définition. Jusqu'à présent, le développement éolien à grande échelle a généralement été favorisé, à l'instar de pays comme les États-Unis, l'Inde et la Chine (Jegen, 2008). L'ouverture à des projets communautaires renouvelle le portrait du Québec et rappelle dans une certaine mesure la situation qui prévaut en Europe. La façon de faire de pays comme l'Allemagne, le Danemark et la France, encourage des parcs de petite taille (généralement inférieur à 50 MW), et la participation d'une pluralité d'acteurs sur le territoire : des projets individuels de fermiers, des petites coopératives ou des petites entreprises privées. Cette diversité dépend du cadre réglementaire en vigueur dans ces pays (Feurtey, 2008).

Le déploiement de la filière éolienne coïncide avec le perfectionnement de la puissance de calcul de l'informatique qui permet d'employer de nouvelles techniques numériques pour l'exploration du potentiel éolien et l'anticipation de la production éolienne. Il s'agit de l'équivalent de la prospection géologique du secteur minier. (Saulnier et Reid, 2009) Les coûts d'une campagne de mesures de vents ne sont pas si élevés vu dans l'ensemble d'un montage financier d'un projet de parc éolien. La connaissance du vent d'un site minimise le risque d'échec financier et constitue l'élément déclencheur d'un projet. (Saulnier et Reid, 2009)

L'anémométrie – c'est-à-dire la mesure des vents – permet d'évaluer grâce à l'utilisation d'un anémomètre la vitesse moyenne annuelle et la distribution de vitesse des vents d'un site considéré (direction, intensité, fréquence sur une période donnée). Sont aussi sollicités des mâts de mesure de vent, qui sont des tours sur lesquelles sont installés les instruments permettant la cueillette des informations. Les données sont très précises, mais l'anémomètre n'offre des mesures que pour une période de lecture déterminée, généralement de 12 à 18 mois, et ne réfère qu'à un seul point spatial. Conséquemment, l'évaluation du potentiel éolien d'un site exige la mesure des vents à plusieurs hauteurs et sur plusieurs mâts de mesure. Les données amassées sont couplées aux archives météorologiques régionales et le résultat offre un portrait du climat éolien d'un emplacement, ses caractéristiques climatiques (extrêmes de température et de vent, turbulence) et influencent le choix des turbines qui y seront éventuellement implantées. (Saulnier et Reid, 2009) Les outils aujourd'hui disponibles témoignent de la richesse du potentiel éolien québécois et atteste que son gisement est le plus important en Amérique du Nord (voir appendice A) (Saulnier et Reid, 2009).

L'une des critiques fréquemment adressées à la filière éolienne par rapport à la technologie qui lui est associée est l'impossibilité d'emmagasiner l'énergie pour approvisionner en continu la clientèle. Il s'agit d'un faux problème dans le contexte

québécois puisqu'il existe une complémentarité entre l'éolien et l'hydraulique. Il est ainsi possible d'intégrer l'éolien au réseau électrique existant, d'utiliser l'énergie éolienne lorsqu'elle est produite et de retenir alors l'eau dans les barrages. (Roch, 2011 ; Saulnier et Reid, 2009).

### 1.5.2 La filière éolienne québécoise

Ce n'est pas le vent, mais bien l'eau que le Québec a historiquement investie pour produire son électricité. Encore en 2013, l'hydroélectricité représentait 98 % de sa capacité énergétique (Hydro-Québec, 2014a). Néanmoins, le gouvernement québécois n'est pas insensible à la venue de l'éolien dans la sphère énergétique mondiale, et plusieurs actions ont été prises pour assurer l'émergence et le maintien d'une filière éolienne québécoise (Fortin et Le Floch, 2010). À la fin de 2013, le Québec comptait une puissance éolienne installée de 2 398 MW intégrée au réseau d'Hydro-Québec et vise à une capacité de 4 000 MW pour 2015, ce qui signifie 10 % de la capacité installée de la société d'État (MRN, 2014b).

Quatre grandes phases marquent l'évolution de l'implantation de la filière éolienne au Québec<sup>13</sup>. Il s'agit de :

- l'exploration et l'expérimentation technologique ;
- la conception et l'implantation d'une politique publique en énergie,
- l'émergence de mouvements de contestation ;
- l'adoption de mesures d'encadrement en aménagement du territoire (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010).

À ces quatre moments, nous ajoutons une cinquième phase marquée par l'avènement de projets éoliens communautaires.

<sup>13</sup> Les étapes proposées pour présenter la chronologie des événements entourant l'émergence de la filière éolienne québécoise s'inspire de la classification dans « Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec » (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010).

Après la crise du pétrole, Hydro-Québec, par le biais de l'Institut de Recherche en Énergie du Québec (IREQ), a cherché des moyens de réduire la dépendance énergétique aux combustibles fossiles (Feurtey, 2008). Dans les années 1970, cette période exploratoire timide a donné lieu à la première phase d'implantation québécoise de l'éolien. Elle est caractérisée par le projet expérimental Éole à Cap-Chat en Gaspésie (Hydro-Québec, 2014b). Il s'agit de la mise en opération, par Hydro-Québec d'éoliennes à axe vertical de 4 MW, d'une hauteur de 96 mètres, ce qui constituait la plus grande éolienne à axe vertical au monde à l'époque. Elle produira de l'électricité commercialement jusqu'en 1993. Par la suite, Hydro-Québec cesse ses recherches dans le domaine de l'éolien, évoquant le coût de production de l'hydroélectricité qui ne justifiait plus selon leur analyse les investissements en recherche et développement (Feurtey, 2008).

À partir de 1995, des inventaires cartographiques permettent de situer les territoires recelant un fort potentiel éolien. S'ensuit, en 1998 et en 1999, l'établissement du parc Le Nordais à Cap-Chat et à Matane (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010). L'expérience entraîne du mécontentement sur le plan de l'économie locale gaspésienne avec une dizaine d'emplois créés. En outre, les compensations versées aux municipalités et aux propriétaires des terres où sont implantées les turbines se révèlent trop faibles (Feurtey, 2008). En découle un crédit d'impôt annoncé par le gouvernement du Québec en 2000 afin de contribuer à la diversification de l'économie de l'Est du Québec. Il comprend une mesure pour la fabrication d'éoliennes et de leurs composantes pour des entreprises situées en Gaspésie. La même année, l'organisme à but non lucratif TechnoCentre éolien est créé afin de favoriser la naissance d'une véritable filière éolienne au Québec (Feurtey, 2008).

La deuxième phase dévoile une convergence des objectifs nationaux de production d'énergie et de développement économique rural. Bien plus que les enjeux écologiques, ce sont aussi des intérêts financiers et les préoccupations de

développement économique régional qui contribuent à la renaissance de l'éolien. Les promoteurs étaient invités à proposer l'implantation de très grands parcs éoliens pour générer des économies d'échelle. Leur localisation sur un territoire régional assurait l'émergence d'un marché local, lequel devait encourager la construction d'usines par de grands fabricants éoliens étrangers. Une clause de « contenu régional » liée au contrat de rachat d'énergie signé avec Hydro-Québec constituait un incitatif clé pour favoriser les retombées régionales. Dès lors, le vent devenait une ressource naturelle exploitable permettant la diversification de l'économie bas-laurentienne et gaspésienne (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010).

Hydro-Québec justifie son retrait comme acteur central de la filière du vent par un manque d'expertise nationale dans le domaine (McDonald, 2008). En 2002-2003, la société d'État joue néanmoins un rôle déterminant en négociant des ententes de production de gré à gré avec des entreprises privées, puis en lançant deux appels d'offres en 2003 (1 000 MW) et en 2005 (2 000 MW) (Fortin et Le Floch, 2010). L'abandon en 2004 du projet du Suroît, un projet de centrale thermique à cycles combinés d'une puissance nominale de 807 MW, participe à ce qu'Hydro-Québec ouvre ses portes à l'énergie éolienne. La société s'assure ainsi de répondre à la demande croissante en électricité et à maintenir son indépendance en approvisionnement énergétique fossile. (Jegen, 2008)

À la suite du premier appel d'offres, trois entreprises d'envergure s'implantent dans l'Est du Québec. Marmen, un fabricant de tours, et Composit VCI, un fabricant de nacelles. Ces entreprises se localisent à Matane<sup>14</sup>. La compagnie LM Glassfiber opte pour Gaspé. Plusieurs entreprises travaillant dans le domaine des études d'impact, de

---

<sup>14</sup> La situation de la MRC de Matane est assez particulière, puisque la région de Matane fait partie de la région touristique de Gaspésie, mais est rattachée administrativement au Bas-Saint-Laurent. En 2001, le député de Matane de l'époque propose de rattacher la MRC de Matane à la Gaspésie. Le débat devient rapidement émotif, et reçoit une vive opposition de certains élus gaspésiens. À cet effet, plusieurs acteurs de la Gaspésie accueillent mal que les redevances régionales de l'éolien réservées à leur région aient été aussi consenties à la MRC de Matane (Commission de toponymie du Québec, 2014b ; Radio-Canada.ca, 2008).

la voirie et de l'ingénierie, s'installent également en Gaspésie. À terme, environ 600 emplois sont créés en Gaspésie et dans la MRC de Matane par la filière industrielle du vent et 200 autres dans les entreprises de services conseils. (Feurtey, 2008)

Le modèle dominant adopté pour le déploiement de la filière éolienne québécoise mise principalement sur des appels d'offres compétitifs au moindre coût, auxquels s'ajoutent quelques contrats de gré à gré signés au début des années 2000 entre des développeurs privés et Hydro-Québec<sup>15</sup>. Cette politique encourage les entreprises ayant des capacités financières importantes capables d'implanter des parcs éoliens de grande taille et de proposer des prix compétitifs à Hydro-Québec (Feurtey, 2008). En dépit de l'important potentiel éolien propre au territoire québécois, les prix d'achat de l'énergie très bas qui y prévalent entraînent une marge de rentabilité moins élevée qu'en France ou en Ontario. Les promoteurs recherchent donc des sites aux qualités optimales – en termes de potentiel éolien, de raccordement au réseau et de proximité des routes – afin de maximiser leur rentabilité. Le critère financier a préséance sur d'autres considérations – sociale et écologique notamment – d'où les critiques adressées en réaction à l'adoption par Hydro-Québec d'une procédure d'appel d'offres reposant sur le critère strict de la rentabilité (Jegen, 2008).

La discussion entourant le développement de l'éolien est caractérisée dès le départ par la question de la renonciation partielle d'une politique de nationalisation de l'électricité datant des années 1960<sup>16</sup>. La nationalisation de l'hydroélectricité a entraîné une baisse des prix d'électricité pour les consommateurs, et la création

---

<sup>15</sup> De ces ententes conclues en dehors des appels d'offres, trois sont aujourd'hui en exploitation : 1) Le Nordais-Cap-Chat et MRC de la Matanie, Bas-Saint-Laurent, 2) Mont Miller-Murdochville, Gaspésie, 3) Mont Copper-Murdochville, Gaspésie. Un quatrième projet expérimental comptant deux éoliennes s'ajoute à cette liste, soit le Site nordique expérimentale éolien CORUS, Rivière-au-Renard, en Gaspésie,

<sup>16</sup> Précisons qu'Hydro-Québec n'est pas le seul distributeur d'électricité au Québec, neuf réseaux municipaux, incluant Alma, Amos, Baie-Comeau, Saguenay, Sherbrooke et Westmount, ont survécu à la nationalisation de 1962. Il s'agit néanmoins de réseaux marginaux par rapport à celui d'Hydro-Québec.

d'Hydro-Québec a suscité un élément identitaire pour la société québécoise, toujours très vivace aujourd'hui (Jegen, 2008).

Au Québec, non seulement Hydro-Québec détient un monopole pour ainsi dire incontesté sur la production électrique, mais il n'est pas anodin que tous les grands leaders de la Révolution tranquille aient associé leur nom à l'aventure hydroélectrique, de Jean Lesage à Robert Bourassa, en passant par René Lévesque et Daniel Johnson. Par leur envergure pharaonique et leurs coûts, les constructions de barrages ont d'emblée fait partie intégrante du nation-building québécois. Que l'hydroélectricité soit perçue comme un « service public » et non pas uniquement comme un « *staple* » éclaire les nombreux débats autour de sa réglementation et sa nationalisation. Il existe peu de compagnies dont les citoyens peuvent dire, comme dans le cas d'Hydro-Québec : « Hydro-Québec, c'est nous autres ». (Warren, 2010, 180-181)

La question de la nationalisation a fortement influé le débat entourant le modèle de développement privilégié au Québec pour exploiter le vent. De fait, le choix de faire appel aux entreprises privées pour produire de l'électricité mobilise ses détracteurs (Jegen, 2008).

La filière éolienne s'est développée à un rythme soutenu sous l'influence gouvernementale. À partir de 2005, la troisième phase est fortement imprégnée de la multiplication des critiques et des contestations de certaines communautés d'accueil. Les impacts liés à la concentration territoriale, initialement jugés positivement, provoquent des effets cumulatifs sévèrement critiqués par plusieurs groupes (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010). La résistance qui accompagne les projets éoliens

dénonce différentes répercussions : a) impacts sur l'environnement et sur la faune<sup>17</sup>, b) impacts sociaux (comme des conflits), c) impacts sur la santé humaine et la qualité de vie (notamment en raison du bruit qu'émettent les turbines), d) impacts sur les paysages, e) impacts économiques (par exemple avec la dévaluation des habitations à proximité<sup>18</sup> ou les inégalités économiques entre les différents acteurs concernés) (Maillé, 2012).

Face à cette montée de craintes et de critiques, l'aura de pureté entourant l'éolien a fissuré. Les éoliennes n'avaient plus rien des romantiques moulins à vent. Les turbines permettant la production d'électricité de masse ont plutôt l'allure de tours industrielles<sup>19</sup>. Le « syndrome pas dans ma cour » est parfois évoqué pour expliquer la résistance suscitée par l'arrivée de parcs éoliens en territoire rural habité. Plusieurs observateurs et auteurs déconstruisent cette hypothèse en démontrant que les oppositions ne résultent pas tant du conflit entre les intérêts individuels des personnes

---

<sup>17</sup> Parmi les principales préoccupations, notons celle de la 1) gestion des matières résiduelles, notamment des pales endommagées (faites de matériaux composites difficilement recyclables). Le démantèlement prévu des parcs et le caractère imposant des infrastructures, oblige de prévoir où et comment l'on disposera ultimement de ces volumes de matières. 2) La construction d'un parc éolien constitue un chantier important qui peut affecter des zones écologiquement vulnérables (aires de reproduction et de nidification, milieux humides, boisés exceptionnels, habitats d'espèces fauniques ou floristiques précieuses). Ces zones sensibles commandent des mesures de protection, notamment en ce qui concerne l'aménagement des chemins d'accès et des aires de travail. 3) L'impact potentiel sur la faune ailée doit aussi être pris en considération (protection des corridors migratoires, des sites ornithologiques et d'hibernation pour les chauves-souris par exemple). Compte tenu des connaissances à acquérir dans ce domaine, un principe de précaution devrait être adopté. 4) La problématique des impacts cumulatifs doit aussi être considérée : on réfère ici aux effets de l'ensemble des parcs éoliens et de leurs installations associées à l'intérieur d'un territoire. Les impacts environnementaux et sociaux sont le plus souvent évalués à la pièce, entraînant leur sous-estimation. (Gendron et Thériault, 2007 ; Feurtey, 2008)

<sup>18</sup> Les conséquences négatives sur la valeur foncière des propriétés situées à proximité des parcs préoccupent, particulièrement les propriétaires qui présentent des impacts directs importants (sonores ou visuels) mais ne touchent aucune indemnité en retour. (Feurtey, 2008)

<sup>19</sup> L'aérogénérateur est un objet industriel aux dimensions considérables. Il est constitué d'une tour, d'un rotor à trois pales, d'un multiplicateur de vitesse et d'un générateur électrique, ces deux derniers éléments sont contenus dans une nacelle qui peut pivoter son axe en fonction de la direction du vent. Il s'agit donc d'un mât qui peut, atteindre plus de 150 m et peser plus de 300 tonnes. En général les tours sont en acier mais elles peuvent aussi être construites en béton précontraint lorsque des problèmes de transports se posent. Lorsqu'elles sont en acier, les tours sont constituées de trois tronçons, assemblées sur place par boulonnage ou par soudure. (Grijol, 2012)

touchées par les projets et l'intérêt de la communauté, bénéficiaires des retombées, mais apparaissent plutôt en réponse à une variété de facteurs, comme la confiance envers les institutions, le processus de planification des parcs éoliens et les impacts redoutés après leur mise en service (Feurtey, 2008 ; Maillé, 2012).

Sur le terrain, la situation est tout à fait nouvelle. La promptitude du développement éolien participe à la suspicion qui l'entoure. La concurrence est vive entre les acteurs de l'éolien pour s'approprier le territoire qui bénéficie à la fois d'un potentiel de vent et de la proximité des lignes d'Hydro-Québec. L'objectif étant à terme de vendre la ressource éolienne au moindre coût afin de tirer le meilleur profit, une course aux sites propices s'engage entre les développeurs qui, par la signature d'options auprès des propriétaires, bloquent les emplacements prometteurs<sup>20</sup>. Le développement éolien est ainsi cédé aux lois du marché. L'arrivée sur le terrain des entreprises venues développer des parcs éoliens en territoire rural habité, en l'absence de garde-fous et de législation adaptée à la construction de ce nouveau type de projet énergétique, a contribué à alimenter les oppositions citoyennes. Quelques résistances ont pris une telle ampleur qu'elles ont remis en question la faisabilité des projets, comme ce fut le cas dans la MRC de Rivière-du-Loup avec le projet Terravents développé par SkyPower. Nous y reviendrons.

D'où la quatrième phase de l'implantation de la filière éolienne au Québec qui se reconnaît par l'adoption de stratégies et de mesures légales visant à bonifier les outils en place, jugés insuffisants pour la protection du territoire et des communautés (comme des plans d'urbanisme, des schémas d'aménagement et des évaluations environnementales.) (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010) Les inquiétudes et les

---

<sup>20</sup> Dans la plupart des pays producteurs, la forme des projets éoliens contraint les promoteurs à se faire reconnaître des droits fonciers (concessions, claims, options) sur le territoire où ils prévoient l'installation de turbines. Il s'agit d'abord, pour chaque entreprise, de sécuriser une éventuelle concession foncière, un « claim éolien ». Dans le cas des terrains privés ces droits font l'objet d'une négociation de gré à gré, généralement individuelle, avec autant de propriétaires fonciers que nécessaire pour recevoir un projet (Saulnier et Reid, 2009).

résistances des populations d'accueil amènent le gouvernement à mieux encadrer le développement de l'éolien. Il précise ses orientations en février 2007 et livre à la fin de l'été de la même année une série de documents à l'intention des promoteurs, des propriétaires et des communautés (Feurtey, 2008).

Au Québec, une municipalité ne peut interdire par la réglementation un projet qui a été préalablement autorisé par le gouvernement québécois. Pour se défendre face à des promoteurs qui avaient le droit d'exploiter le territoire et afin d'assurer l'existence de règles normatives minimales encadrant la réalisation des parcs éoliens, des MRC adoptent localement des Règlements de contrôle intérimaire (RCI)<sup>21</sup>. Le RCI offrait l'avantage d'être adoptable rapidement n'ayant pas à être soumis en consultation publique (Feurtey, 2008). Parallèlement à ces mesures, des voix ont continué à défendre le droit et la nécessité pour les communautés rurales de s'approprier le développement de leur milieu, et de quitter le statut d'acteur passif impuissant face aux ambitions d'entreprises privées venues exploiter le territoire. Entre 2005 et 2006, différents changements sont adoptés à la Loi sur les compétences municipales (LCM) par le gouvernement du Québec pour permettre aux MRC de participer à des fonds de capital de risque et à des entreprises de production d'énergie hydroélectrique et éolienne (MAMOT, 2009). En 2005, les MRC obtiennent le droit d'exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité, via un parc éolien ou une centrale hydroélectrique (LCM, article 111). En 2006 il est ajouté que, dans le cas où une MRC désire exploiter une entreprise de production d'électricité avec une entité du secteur privé et que le projet vise l'exploitation sous le contrôle d'une ou de plus d'une MRC ou municipalité locale, elle doit procéder à un appel de candidatures (LCM, 111.0.1 et 111.0.2). Selon les nouvelles mesures, le total de la participation financière et des cautions que la MRC fournit à l'égard d'une

---

<sup>21</sup> Les RCI comportent des règles pour l'établissement de zones séparatrices entre les éoliennes et différentes parties du territoire, comme des immeubles à protéger, des infrastructures de transport ou des plans d'eau (Feurtey, 2008).

même entreprise par l'article 111 ne peut excéder celui qui est nécessaire à l'installation d'un parc éolien d'une puissance de 50 MW. (LCM, article 111.3)

À l'automne 2008, le gouvernement du Québec adopte un règlement qui vise l'acquisition d'énergie éolienne provenant d'un bloc de 250 MW issu de projets communautaires. L'ouverture à l'endroit des collectivités participe à l'émergence de la cinquième phase du développement éolien québécois. Ce sont des projets autochtones et communautaires qui sont offerts en appel d'offres (deux blocs distincts de 250 MW) (Hydro-Québec, 2014b) et les projets individuels sont limités à 25 MW pour encourager la participation des communautés. La sélection des offres s'effectue à partir d'un système tarifaire mixte privilégiant uniquement une limite maximale du prix de vente de l'énergie (Feurtey, 2008). Le premier projet communautaire à être mis en service est le parc Viger-Denonville, dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Le contexte énergétique québécois actuel entraîne une remise en cause de la pertinence de poursuivre le développement des chantiers éoliens. Le plafonnement de la demande en électricité tant au Québec que sur les marchés d'exportation participe à la réflexion. La diminution importante du coût de production de l'électricité aux États-Unis par les centrales fonctionnant au gaz de schiste représente un facteur déterminant dans la chute du prix de vente de l'électricité québécoise sur les marchés nord-américains. Le Québec se retrouve conséquemment en situation de surplus d'électricité de l'ordre de 30 TWh par année. La stratégie axée sur la construction de nouveaux ouvrages hydroélectriques ou éoliens est dès lors considérée ruineuse pour le Québec et appelle à une reconsidération des politiques énergétiques et industrielles québécoises (Lanoue et Mousseau, 2014).

#### 1.5.2.1 Processus entourant le déploiement de la filière éolienne au Québec

Les principaux acteurs associés au processus d'appels d'offres pour l'achat d'énergie éolienne sont le gouvernement québécois, les MRC et municipalités, les promoteurs,

Hydro-Québec et la Régie de l'énergie. Au niveau local, les rôles tenus par les MRC et les municipalités vont comme suit :

- prendre en compte et véhiculer les préoccupations de leur population;
- utiliser leur pouvoir de réglementation;
- déterminer les critères à respecter pour l'aménagement d'un parc éolien, soit :
  - protéger les paysages;
  - assurer une distance minimale avec les zones sensibles, comme les :
    - périmètres urbains
    - résidences
    - routes panoramiques
    - sites touristiques;
- délivrer les permis de construction. (MRN, 2014a)

Le développement de l'énergie éolienne au Québec suit un processus d'appel d'offres initié par Hydro-Québec. Le soumissionnaire qui souhaite exploiter un parc éolien dans le cadre des appels d'offres pour les projets communautaires et autochtones doit se conformer aux règles établies et répondre aux dix exigences minimales suivantes :

- le choix du site, et la signature d'options avec les propriétaires si le projet est situé en terres privées ;
- le prix de l'électricité ;
- la participation à la capitalisation et au contrôle du projet ;
- l'expérience du soumissionnaire ;
- la maturité technologique ;
- les délais de raccordement et d'intégration des équipements de production ;
- des éoliennes adaptées au climat froid et désigner le manufacturier fabriquant ;
- le contenu régional garanti du parc éolien ;
- le contenu québécois du parc éolien ;
- la mesure de vent et la production anticipée (MRN, 2014a).

Le processus d'évaluation des projets soumis en appels d'offres chez Hydro-Québec se divise en trois étapes<sup>22</sup>. La première consiste à vérifier que les exigences minimales sont rencontrées. La deuxième étape valide une diversité de facteurs socioéconomiques (prix de vente de l'électricité, expérience du soumissionnaire, capacité financière, partenariat, réalisme et faisabilité du projet) et qualitatifs (accord du milieu, résolutions d'appui). Chaque projet obtient un pointage sur 100. Hydro-Québec spécifie ensuite à partir de quel pointage les projets sont soumis à la troisième étape. Autrement dit, la note minimale nécessaire pour être admis à l'évaluation finale n'est jamais la même et n'est pas déterminée à l'avance. À partir de l'ultime étape, Hydro-Québec forme des agencements entre toutes les soumissions retenues afin de déterminer quelle sera globalement la combinaison la moins coûteuse. Il s'agit donc d'un processus complexe dont le résultat est difficile à anticiper.

En outre, un soumissionnaire doit obtenir des autorisations des municipalités et des MRC où est prévu le parc éolien. Si un projet est retenu, et qu'il s'agit d'un projet de plus de 10 MW, une évaluation environnementale est exigée dans le but d'analyser les impacts du projet sur les écosystèmes et sur les populations locales. Ensuite, une consultation publique peut être tenue si des citoyens en font la demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (MRN, 2014a). Au Québec, le déploiement d'un parc éolien s'accompagne généralement de l'intervention du BAPE. La mission de cet organisme public consiste à informer, enquêter et consulter la population sur des projets ou des enjeux environnementaux et « éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique » (BAPE, 2014). Ses recommandations n'ont aucun pouvoir contraignant.

Dans le cadre du développement de la filière éolienne au Québec, les audiences du BAPE agissent comme réceptacle des préoccupations citoyennes qui y sont associées.

---

<sup>22</sup> Entrevue R6, 11 mai 2014.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) attend les recommandations du BAPE avant d'émettre le certificat d'autorisation au soumissionnaire retenu. Dès lors, il autorise ou non, avec ou sans modifications, le projet. Cette décision est émise par décret gouvernemental. Enfin, le promoteur retenu doit fournir au MDDEFP une preuve de financement pour couvrir les frais de démantèlement du parc éolien à la fin du contrat avec Hydro-Québec.

#### 1.5.2.2 L'industrie éolienne en territoire rural habité

Les ressources naturelles ont traditionnellement agi comme locomotive de l'économie et du développement de plusieurs régions québécoises. Ce qui n'enraye pas la multiplication des contestations entourant des projets liés à l'exploitation du territoire. (Fortin et Le Floch, 2010) Les oppositions provoquées par l'arrivée de projets éoliens en territoire habité ont permis de dévoiler l'importance qu'accordent les citoyens aux notions de bien-être, d'identité et de beauté patrimoniale. L'érection de parcs éoliens modifie de façon inédite le territoire et porte un défi esthétique. Les populations locales n'y sont pas indifférentes et souhaitent être engagées dans la prise de décision concernant leur milieu. À terme, elles considèrent les ressources naturelles comme des propriétés collectives dont les retombées devraient également être communes.

Le concept d'acceptabilité sociale est utile pour analyser l'impact de méga-projets éoliens. La technologie n'est plus le critère ultime assurant l'implantation de la filière du vent et des facteurs sociaux sont tout aussi déterminants quant à la faisabilité des projets, ce qui comporte un lot de tensions (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010). L'établissement de projets éoliens révèle aussi qu'il est impossible de faire fi de la concertation et de la consultation des citoyens, des organismes et des décideurs privés et publics, et qu'il importe de respecter les cultures locales et le contexte territorial. « La cohabitation de l'éolien avec les autres secteurs d'activité en milieu rural paraît difficile. Se pose la question de la solidarité et de la justice sociale : à qui appartient

l'espace rural ? » (Grijol, 2012, 210-211) Des discordes émergent inévitablement de cette négociation au cœur des communautés qui ne forment pas un groupe homogène et dont les revendications ne sont pas unifiées, cependant « c'est grâce au travail conflictuel de groupes locaux que des démarches nouvelles ont été proposées par divers acteurs publics pour tenter de dénouer les conflits et assurer l'" acceptabilité sociale " de ces projets énergétiques dans les régions concernées. » (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010, 3) En pareille circonstance, les populations évaluent les avantages qu'elles retirent, collectivement et individuellement, par rapport aux inconvénients. Il advient qu'un contrôle local et une participation financière, bref une intégration active au projet par les communautés, concourent à son acceptabilité sociale (Feurtey, 2008).

#### Conclusion du chapitre

Les concepts de nature, d'écologie et d'environnement permettent de percer la représentation accolée au territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et le rapport qui relie la nature et la société. À cet égard, l'espace louterivien n'est pas isolé et est influé par la circulation d'idéologies de développement lesquelles agissent sur la société rurale par les conceptions de la ruralité et des ressources naturelles qu'elles portent. Le cadre conceptuel mobilisé participe au dévoilement des forces internes et externes qui modifient le territoire louterivien, son paysage et les dynamiques sociales qui s'y produisent.

Les communautés rurales naviguent entre des efforts pour accueillir des méga-projets de développement de type libéral, et la mise en place de projets progressistes, moins imposants en terme d'investissement immédiat, mais bâtis grâce à la prise en charge des populations. Pour une partie des acteurs en place, les projets d'économie libérale sont synonymes d'emplois et de retombées économiques, au travers desquels il s'agit d'adapter les enjeux écologiques au système économique dominant (Laurent, 2011 ; Sinclair-Desgagné, 2005). Pour d'autres, ce modèle illustre le décrochage de

l'économie par rapport au local et au social ; il s'essouffle par sa logique interne de profit à court terme, et est antinomique à une planification sociale et économique à long terme scrupuleuse vis-à-vis de l'environnement (Levy, 2011).

L'adhésion du Québec à la filière éolienne alimente la problématique du MQD par la prise en compte de la complexification du contexte social, économique et écologique qu'elle permet et par les innovations, les valeurs et les régulations qu'elle dépeint. Dès lors, entre ressources endogènes et ressources exogènes, les collectivités rurales prennent part à la construction d'un futur qui appelle leur territoire et leur inscription dans la société globale. Il s'agit pour elles de maintenir une cohérence interne au monde rural et d'intégrer cet ensemble dans une logique globale, une cohérence externe (Jollivet, 1997). En ce sens, la relation particulière entretenue par les communautés rurales à leur territoire (Fortin, 1999 ; Kayser, 1990) interagit avec le potentiel de transformation des acteurs sociaux eux-mêmes. Un modèle comme une localité rurale radicale – qu'elle soit réelle ou potentielle – tourne autour d'un environnement intégré, décentralisé et relativement autonome, où les liens – les réseaux – deviennent des éléments clés pour le futur. Elle permet d'explorer dans quelle mesure la vie quotidienne des ruraux exprime un aspect radical potentiellement subversif contraire aux représentations et aux pratiques dominantes, qui devient une occasion d'investir des économies anti-capitalistes (Halfacree, 2007). En dégagant les potentialités et les limites qui résultent des initiatives œuvrant autour de l'enjeu environnemental portant sur le secteur des énergies alternatives, nous observerons les routes empruntées par les acteurs locaux de la MRC de Rivière-du-Loup et les transformations qui en résultent. C'est ce que nous proposons de faire dans les prochains chapitres.

## CHAPITRE II

### MÉTHODOLOGIE

Nous avons établi en introduction de ce mémoire des questions de recherche qui visent la production d'une analyse de deux cas qui s'inscrivent dans la filière éolienne de la MRC de Rivière-du-Loup, mais dont les modèles de développement diffèrent en insistant sur la place octroyée à la notion écologique par les acteurs de ces initiatives. L'étude des terrains sélectionnés permet en outre de dégager les possibilités d'autonomie d'une communauté rurale à travers le déploiement d'un projet industriel qui intègre les aspects environnemental et social dans ses pratiques. Rappelons que la question générale de recherche qui oriente notre démarche est la suivante :

*En quoi la dimension écologique influence la conception et la réalisation de projets ruraux de développement ?*

Elle est complétée par deux questions spécifiques :

*Quelle place occupe la dimension écologique dans un projet éolien d'économie libérale et un projet éolien d'économie sociale qui sont localisés dans la MRC de Rivière-du-Loup ?*

*Quels sont les enjeux soulevés par la production éolienne aux plans local et national ?*

Cette recherche s'inscrit dans une approche qualitative et respecte un principe d'induction. Le travail s'appuie sur une analyse comparative entre deux projets

éoliens : un soutenu par des entrepreneurs privés et un autre par un consortium à vocation communautaire. La recherche permet d'identifier les éléments de convergence et de divergence dans la place occupée par la dimension écologique dans le discours d'acceptabilité sociale défendu par lesdits projets. Il importe d'évaluer la manière dont l'environnement est conceptualisé par les acteurs et organisations liés à notre étude. La nature polysémique des notions associées à la nature, l'écologie et l'environnement représentent un défi, certes, mais constitue également une occasion d'exposer la complexité du rapport reliant les humains à leur milieu. Pour travailler notre question de recherche, il a fallu :

- décoder le vocabulaire conceptuel des acteurs concernés par les projets et le vocabulaire corporatif adopté ;
- déterminer les liens entre le contenu discursif et les pratiques et politiques environnementales ;
- établir des moyens pour assurer la symétrie de l'enquête entre le savoir officiel (généralement articulé dans un langage élitiste et au moyen de textes formels) et les savoirs locaux (généralement transmis oralement) ;
- observer la manière dont les discours et commentaires sur l'environnement unissent et divisent les communautés ;
- délimiter l'origine des conceptualisations environnementales qui stimulent, influencent et dominent les conflits (Robbins, 2004).

## 2.1 Méthode de la collecte de données : recherche documentaire et entrevues

Le choix du territoire d'étude est lié à la connaissance que nous avons de ce dernier pour y avoir vécu et étudié et la présence de deux projets éoliens relevant de logiques développementales différentes et permettant une analyse comparative. Il s'agit de deux cas « exemplaires » dans la mesure où ils permettent la saisie du particulier d'une entreprise libérale et d'une initiative communautaire et donnent

accès à des phénomènes et à des aspects de la réalité sociale difficilement accessibles autrement.

La collecte des données sur ces deux terrains a été réalisée à partir de divers documents et a entraîné le dépouillement de : 45 articles de journaux publiés entre 2006 et 2014, des sites Internet des entreprises et des regroupements associés aux projets, et des études d'impact sur l'environnement des deux parcs éoliens. En outre, l'analyse se fonde sur des entretiens semi-directifs effectués auprès d'acteurs clés. Les éléments qui sont en lien avec l'écologie et le développement rural constituent la base des unités sollicitées : nous référons aux arguments mis de l'avant pour la défense des projets de développement rural (rôle octroyé à la nature), à la généalogie du système d'acteurs, à la cohésion sociale, à la prise en charge des collectivités et aux données économiques (investissements, retombées, nombres d'employés).

Quatre dimensions principales ont guidé notre analyse : écologique, économique, sociale et politique. Chacune d'entre elles a été détaillée sur la base des énoncés évoqués et regroupés comme suit :

Tableau 2.1 Description des dimensions sollicitées

<b>Dimensions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Indices</b>
<b>Écologique</b>	local	rapport au territoire, pollution visuelle et sonore ressource naturelle et faune planification (règles et normes)
	global	crises écologiques globales transition énergétique, énergie renouvelable
<b>Économique</b>	développement local	retombées économiques, emplois, partenariat, réseau d'acteurs
	macro-économie	marché de l'énergie, consommation énergétique marché financier, cadre québécois et partenariat financement, rentabilité et profits
<b>Social</b>	identité	rurale, fierté, reconnaissance, respect, équité, méséstime, stéréotypes
	cohésion sociale	acceptabilité, confiance, transparence, participation
<b>Politique</b>	locale	interventions politiques, lien avec le milieu, négociation
	nationale	interventions politiques, influence, négociation

L'étude de documents met en lumière des faits ou des opinions sous des angles variés (Grawitz, 2001). Les documents officiels internes aux projets ont été consultés : i.e., des rapports annuels, des mémoires, des sites Internet. Des documents externes aux organisations, mais traitants d'elles ont aussi été utilisés : des articles médiatiques (journaux locaux et nationaux) ; portraits de la MRC de Rivière-du-Loup incluant des données sociales, géographiques, économiques ; documents des Centres locaux de développement, de la Conférence régionale des élus. L'analyse documentaire constituait une étape préalable à l'arrivée sur le terrain et aux entrevues.

Une fois l'étape de l'analyse documentaire complétée, nous étions en mesure de construire des guides d'entrevues (voir appendice B). Ils ont été élaborés à partir de la

grille de collecte des données dans le but de compléter l'information manquante (Comeau, 2000). L'utilisation d'un document guide comportant une liste de questions et de thèmes à aborder constitue un outil de recherche précieux, puisqu'il permet d'amasser des données qualitatives plus facilement comparables entre elles. Les questions ont été adaptées en fonction des différentes catégories de répondants, et selon leur lien avec les terrains étudiés. Néanmoins, la grande majorité des questions prévues aux grilles d'entrevues coïncidaient.

La collecte de données a été appuyée par différentes techniques d'entrevues. Dans un premier temps, nous avons réalisé des entrevues préliminaires et informelles afin de nous familiariser avec le contexte des projets à l'étude. La prise de contact s'est généralement faite par téléphone, et quelques fois par courriel lorsque les tentatives téléphoniques se sont révélées inefficaces. Nous avons ensuite opté pour des entrevues semi-dirigées, type d'entretien qui ressemble à une conversation puisque, dans le but d'aborder et d'approfondir les thèmes généraux, le rythme et le contenu singulier de l'échange sont respectés. Cette technique a l'avantage de favoriser la compréhension de l'univers du participant, puisqu'elle n'impose pas de catégorisation préalable. Elle offre au chercheur la liberté d'adapter son plan d'entrevue pendant l'entretien en fonction des réponses reçues. Elle permet d'avoir accès à l'expérience et à l'expertise du répondant de façon nuancée et détaillée, et laisse la place à la clarification des propos partagés (Savoie-Zajc, 2009).

## 2.2 Méthode d'échantillonnage

L'échantillon des individus associés aux terrains a été déterminé dans un souci de varier le type de personnes rencontrées afin d'enrichir les perspectives (Comeau, 2005). Le tiers de la liste des personnes interviewées a été défini à la suite de la collecte de la documentation associée aux projets étudiés. Les autres acteurs ont été choisis après avoir été mentionnés ou recommandés dans les entrevues initiales. Ce processus a permis la participation de répondants difficilement identifiable autrement,

et par extension, l'apport de facteurs d'influence insoupçonnés. Les entrevues semi-dirigées ont duré entre une heure et une heure trente minutes. Onze entrevues ont été réalisées entre le 8 février 2014 et le 8 mai 2014, ce qui équivaut à 180 pages de transcription. Elles ont toutes eu lieu en personne, à la résidence des répondants ou dans les locaux de leur lieu de travail. Elles ont été enregistrées en vue de l'analyse avec le consentement des participants, qui ont également confirmé leur volonté de collaborer à cette étude en signant un formulaire de consentement préalablement approuvé par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPÉ) de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM (appendice C).

Trois catégories d'agents ont été identifiées, chacune avec une vision propre du territoire et des projets étudiés : les développeurs, les élus et fonctionnaires locaux qui gouvernent et administrent les questions liées au territoire et les autres usagers du territoire.

**Tableau 2.2** Description de l'échantillon

<b>Catégories de répondants</b>	<b>Projets associés</b>	<b>Nombre de personnes</b>
<b>Développeurs</b>	Terravents	2
	Viger-Denonville	1
<b>Élus locaux</b>	Terravents et Viger-Denonville	2
<b>Fonctionnaire local</b>	Terravents et Viger-Denonville	1
<b>Employé d'un organisme de développement local</b>	Terravents et Viger-Denonville	1
<b>Citoyens</b>	Terravents	1
	Viger-Denonville	1
	Terravents et Viger-Denonville	2
<b>Total</b>		<b>11</b>

Nous voulions obtenir un équilibre entre les femmes et les hommes au sein de notre échantillon et désirions consulter des acteurs répartis sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup (urbain et rural, littoral et arrière-pays). Ce dernier critère géographique a été respecté, contrairement à l'aspect genre qui a été – et de loin – impossible à atteindre (deux femmes sur les 11 participants). Même en optant pour une méthode d'échantillonnage de type non-probabiliste construite par choix raisonné, le faible nombre de femmes présentes dans les deux projets – et dans certains cas leur absence – nous a contraint à abandonner ce critère, au risque de perdre des données essentielles à la compréhension de nos terrains et de voir certaines des dimensions des projets totalement élaguées. Cet état de fait annonce des avancées fragiles pour les femmes en contexte de développement rural et de politique locale, particulièrement à des niveaux stratégiques, intuition qui mériterait certainement une étude en profondeur. Cette question ne sera toutefois pas abordée dans le présent travail.

## CHAPITRE III

### TERRITOIRE À L'ÉTUDE

Les deux cas étudiés dans le cadre de notre recherche témoignent du déploiement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup. Cette dernière se distingue par ses caractéristiques sociales, économiques et par sa disposition géographique. Afin de contextualiser cette communauté, nous l'inscrivons dans un premier temps dans son cadre régional, le Bas-Saint-Laurent, pour ensuite mettre en évidence les caractéristiques qui lui sont propres. Nous poursuivrons par la présentation de la généalogie des terrains au cœur de notre recherche, Terravents et Viger-Denonville, pour finalement offrir une perspective sur l'avenir de l'éolien sur le territoire loupérien.

#### 3.1 Bref portrait du Bas-Saint-Laurent

Le Bas-Saint-Laurent compte une population de 201 091 habitants et s'étend sur 320 kilomètres, de La Pocatière aux Méchins. Son territoire de 22 186 km<sup>2</sup> est situé sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent (voir appendice D). La région est divisée en huit municipalités régionales de comté (MRC) et en 114 municipalités locales. Ses frontières sont la région de Chaudière-Appalaches (au sud-ouest), la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (au nord-est), la province du Nouveau-Brunswick (au sud-est), l'État du Maine (au sud) et par le fleuve, elle est accolée aux régions de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord (au nord) (MRNF, 2010). Rimouski constitue la plus grande concentration de population du Bas-Saint-Laurent avec 53 522 habitants, suivi par Rivière-du-Loup qui compte 33 568 habitants et Matane

avec 22 344 habitants (MRNF, 2010). Ces trois villes représentent les principaux centres de la région.

Le Bas-Saint-Laurent figure au nombre des régions ressources<sup>23</sup> ce qui témoigne d'une faible densité de population et d'une économie particulièrement dépendante de l'hydroélectricité et de l'extraction des ressources. Lorsque mises en parallèle, ces régions présentent un niveau de développement économique inférieur à la moyenne québécoise. (Ministère des Finances et de l'Économie, 2013) À cet égard, l'économie bas-laurentienne dépend des ressources naturelles, connaît une faible diversification économique et rencontre les difficultés propres à l'éloignement des marchés. Une diversification est néanmoins observée depuis une douzaine d'années (MRNF, 2010). La filière éolienne y participe et plusieurs sites sont propices à l'installation d'éoliennes sur le territoire bas-laurentien, particulièrement dans les MRC de Matane, Les Basques et Rivière-du-Loup. Les emplacements décelant le plus fort potentiel se concentrent le long du fleuve Saint-Laurent et dans les corridors de vent créés par le relief (voir appendice A) (MRNF, 2010).

### 3.2 Portrait de la MRC de Rivière-du-Loup

La MRC de Rivière-du-Loup est créée le 1<sup>er</sup> janvier 1982 (MRC de Rivière-du-Loup, 2014). Les MRC sont des entités supralocales autonomes vouées à la gestion régionale des municipalités d'un même territoire. Elles désignent soit l'entité administrative, soit le territoire couvert (MAMOT, 2009 ; MRC de Rivière-du-Loup, 2014). Ce système d'administration municipale est créé en 1979 par l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les MRC succèdent alors aux corporations de comté, mises sur pied en 1855. La principale nouveauté de cette structure est de réunir au sein d'une même entité régionale des acteurs de municipalités rurales et

---

<sup>23</sup> Les régions ressources regroupent 7,2 % de la population québécoise et représentent 80,4 % du territoire du Québec. C'est le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation qui les identifient. Les voici : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (MRNF, 2010).

urbaines, dans un souci de planifier l'aménagement du territoire et d'encourager un sentiment d'appartenance régionale (MAMOT, 2009). Leur responsabilité fondamentale entoure l'aménagement du territoire, mais selon les régions elles participent aussi au développement culturel, social et économique. Les municipalités locales étant les seules à pouvoir imposer des taxes, les charges assumées par les MRC sont financées au moyen de quotes-parts – c'est-à-dire de contributions en argent – provenant des municipalités faisant partie de leur territoire (MAMOT, 2014b). Les quotes-parts ne sont pas déterminées d'une manière univoque et des critères peuvent être établis par une MRC et varier selon les dépenses et les champs investis par celle-ci. Il existe 87 MRC au Québec et 14 villes et agglomérations (MAMOT, 2013).

Le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup s'étend sur 1284 km<sup>2</sup> et regroupe 34 715 habitants, soit un peu plus de 17 % de la population bas-lauretienne. Elle désigne une partie du secteur Ouest du Bas-Saint-Laurent et inclut 12 municipalités rurales et une ville centre (voir appendice E). Quatre municipalités ont une population inférieure à 1 000 habitants, dont les deux municipalités qui participent au projet de parc éolien Viger-Denonville.

Les voisines de la MRC de Rivière-du-Loup sont les MRC de Kamouraska (au sud-ouest), de Témiscouata (au sud-est), des Basques (à l'est), de Charlevoix-Est (au nord-ouest) et de La Haute-Côte-Nord (au nord). Le territoire loupérien se structure par deux principaux éléments, soient les terrasses littorales de l'estuaire et le plateau appalachien. Une zone de transition baptisée piedmont se situe entre les deux. Sa géographie est donc caractérisée par le fleuve Saint-Laurent au nord et par des soubresauts des Appalaches au sud.

La MRC de Rivière-du-Loup a une structure économique relativement diversifiée avec un important secteur industriel, des ressources naturelles et un secteur tertiaire comparable à ceux des grands centres (CLD de la région de Rivière-du-Loup, 2010).

L'économie de cette MRC est la plus industrialisée du Bas-Saint-Laurent, tant en nombre d'emplois que d'entreprises. Elle se distingue notamment par les secteurs de la tourbe, du verre, des pâtes et papiers, de l'agroalimentaire et du bois ouvré (Emploi-Québec, 2014). La proportion des emplois liés au secteur primaire (exploitation des ressources naturelles, forestières et agricoles) est plus élevée dans la MRC de Rivière-du-Loup que dans l'ensemble du Québec. C'est toutefois le secteur tertiaire (services publics, activités commerciales et de services et tourisme) qui fournit la majorité des emplois (CLD de la région de Rivière-du-Loup, 2010).

Différentes stratégies sont adoptées pour assurer la diversification économique de la MRC de Rivière-du-Loup. La filière éolienne est sollicitée, tout comme le développement éventuel du site du port de Gros-Cacouna. D'ailleurs, les projets entourant Gros-Cacouna refont régulièrement surface depuis plus de cent ans dans les plans économiques de la région (Saindon, 1995). Ainsi, en 2004, un projet de terminal méthanier se dessine sur le site et est porté par un consortium réunissant TransCanada Pipelines et Suncor Énergie. Élus et autres organismes de développement de la région investissent temps et argent pour permettre au projet Énergie Cacouna de voir le jour. Il est présenté comme une manne pour la MRC de Rivière-du-Loup, avec des investissements anticipés de plus d'un milliard de dollars. Une opposition citoyenne fait contrepoids, et évoque les risques écologiques, la perte de la qualité de vie, les dangers d'accident que porte ce type de terminal en territoire habité et la faiblesse des retombées réelles pour la région. Le projet avorte en 2009 et les conditions économiques mondiales sont évoquées pour légitimer la renonciation du consortium. (LeBel, 2009) Les cas d'Énergie Cacouna et du parc éolien Terravents (nous y reviendrons) ont valeur de symbole dans la MRC de Rivière-du-Loup et demeurent des événements déterminants dans le passé récent de la région.

Les caractéristiques géographiques de la MRC de Rivière-du-Loup entraînent des particularités par rapport au dynamisme économique de son territoire. De manière

générale, la situation des communautés situées le long du littoral est beaucoup plus prospère que les municipalités de l'arrière-pays. Des stratégies de développement sont déployées pour répondre à cet état de fait, et la filière éolienne en fait partie. Dans un but d'appuyer les milieux en difficulté, un indice de développement socioéconomique a été établi pour l'ensemble des municipalités du Québec par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire. Il s'agit d'un outil permettant d'identifier les milieux « dévitalisés ». L'indice de développement a initialement été calculé en 2002 à partir des données des recensements de 1996 et de 2001, pour être plus tard mis à jour à la suite du recensement de 2006. Un territoire est considéré comme dévitalisé à partir d'un indice inférieur à -5,0. Sept variables socioéconomiques sont sollicitées pour le déterminer : 1) le taux d'évolution de la population de 2001 à 2006; 2) le taux de chômage; 3) le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus; 4) le pourcentage du revenu provenant de paiement de transfert gouvernemental; 5) la proportion de la population des ménages à faible revenu; 6) le revenu moyen des ménages et 7) le pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire. (MAMOT, 2014a) En 2008, la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix a été reconnue admissible au Fonds de soutien aux territoires en difficulté et au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles en raison d'un indice de développement négatif (voir le tableau 3.1).

**Tableau 3.1** Comparatif nombre d'habitants, superficie, densité de population, revenu moyen et indice de développement : MRC de Rivière-du-Loup, Bas-Saint-Laurent et Québec

Municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup	Nombre d'habitants	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité de population (nb. pers./ km <sup>2</sup> )	Revenu moyen disponible/habitant (\$)	Indice de développement (2006)*
Cacouna	1939	63	30,6		6,29
L'Isle-Verte	1469	117	12,7		-2,48
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	49	12	4,2		15,13
Notre-Dame-du-Portage	1193	40	29,9		8,80
Rivière-du-Loup	19 447	84	230,9		1,98
Saint-Antoine	4027	176	22,9		5,55
Saint-Arsène	1253	71	17,7		4,12
Saint-Cyprien	1163	138	8,4		-0,80
Saint-Épiphane	849	82	10,3		2,19
Saint-François-Xavier-de-Viger	256	109	2,3		-0,23
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1235	192	6,4		-1,59
Saint-Modeste	1128	110	10,3		2,87
Saint-Paul-de-la-Croix	367	80	4,6		-6,53
MRC de Rivière-du-Loup**	34 715	1284	27,0	24 009	
Bas-Saint-Laurent**	201 091	22 186	9,1	22 163	
Québec**	8 054 756	1 300 866	6,3	26 347	

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

\*Source : Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, Direction du développement rural, 2008, « Indice de développement »

\*\*Source : Institut de la statistique du Québec, données pour 2013

### 3.3 Déploiement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup

Le déploiement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup met en scène deux projets de parc éolien entre 2004 et 2014. Au-delà de la communauté locale loupérienne, deux entreprises y tiennent un rôle actif. D'abord, SkyPower Wind Energy LP (SkyPower) qui est fondé en 2003. Il s'agit d'une société en commandite enregistrée en Ontario. Aujourd'hui spécialisée dans l'énergie solaire (SkyPower, 2014), la corporation développe à ses débuts des projets de parcs éoliens<sup>24</sup>. La corporation est propriétaire de Terrawinds Resources Corp. (Terrawinds), aussi connu

<sup>24</sup> Filière qu'elle a complètement abandonnée aujourd'hui.

sous le nom de Terravents<sup>25</sup> – une traduction de Terrawinds. L'appellation francophone n'a toutefois pas de statut légal (BAPE, 2006). Ensuite, nous retrouvons Innergex énergie renouvelable inc. dont la fondation a lieu au Québec en 1990. L'entreprise déploie des projets dans l'industrie des énergies renouvelables et est présente en Amérique du Nord. Principalement active dans les petites centrales hydroélectriques, elle en compte 24 réparties en Colombie-Britannique, au Québec, en Ontario et en Idaho, aux États-Unis. Elle s'associe à TransCanada en 2004 pour fonder Cartier et participer au développement de la filière éolienne au Québec. Cartier implante cinq parcs éoliens entre 2004 et 2011, soit Baie-des-Sables (2006), Anse-à-Valleau (2007), Carleton (2008), Gros-Morne (phase 1, 2011 et phase 2, 2012) et Montagne sèche (2011) (Cartier, 2014). En 2011, l'entreprise investit l'énergie solaire via le projet Stardale, basé en Ontario.

### 3.3.1 Un méga-parc privé : Terravents

Un contrat d'achat d'électricité intervient de gré à gré entre la division Production d'Hydro-Québec et SkyPower le 3 septembre 2004 pour un parc éolien nommé Terravents dont l'implantation est prévue sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Les termes du contrat prévoient une durée de 21 ans, qui pourrait être l'objet d'un renouvellement à son échéance, et un prix de vente de 5,7 sous du kilowatt-heure (kWh). Il s'agit à l'époque du plus gros parc éolien au Canada. Les plans prévoient 134 éoliennes de 1,5 MW et chaque turbine mesure 121,5 mètres, pour une puissance installée de 201 MW. Cent cinquante-deux emplacements sont retenus, dont 18 de réserve, entièrement sur des terrains privés en zone agricole protégée, sur une superficie de 225 km<sup>2</sup>. Quatre municipalités auraient reçu des éoliennes sur son territoire : Cacouna (26), L'Isle-Verte (35), Saint-Arsène (38) et Saint-Épiphanie (35). Le promoteur prévoit construire le site en trois phases : a) la construction des six premières éoliennes (9 MW) à partir du mois d'août 2006; b) 20 éoliennes en octobre

<sup>25</sup> Nous utiliserons pour la suite la désignation de « Terravents » par souci de cohérence avec le nom utilisé dans la MRC de Rivière-du-Loup.

2006 (30 MW) pour une entrée en exploitation en décembre 2006; c) et la construction des 108 dernières éoliennes (162 MW) débiterait en mai 2007 pour une mise en exploitation à la fin du mois de novembre de la même année. (BAPE, 2006)

SkyPower tient une conférence de presse en novembre 2004 à Rivière-du-Loup pour annoncer la signature de l'entente avec Hydro-Québec et le développement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup. Les dirigeants de l'entreprise sont sur place, ainsi que le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs de l'époque et plusieurs acteurs locaux de la MRC, dont différents élus. La MRC offre sa collaboration et exprime le souhait d'accompagner SkyPower dans le développement de son projet (BAPE, 2006).

La construction du parc signifie des investissements projetés de 350 millions de dollars. L'entente de gré à gré intervenue entre Hydro-Québec et SkyPower, donc conclut à l'extérieur des règles entourant le processus d'appel d'offres, indique un minimum de 40 % du coût total du projet devant être réalisé dans la région loupérienne. Pour SkyPower, il s'agit d'un engagement à déployer des efforts en ce sens, autrement dit un objectif (BAPE, 2006). En mai 2006, les dépenses projetées au Québec pour la construction du parc Terravents représentent 142,5 millions de dollars, soit près de 41% des dépenses globales envisagées, tandis que les dépenses régionales prévues dans la MRC de Rivière-du-Loup s'élèvent à 36,6 millions de dollars, soit environ 10,5 % des dépenses projetées (BAPE, 2006).

Des redevances annuelles estimées à 318 000 \$ étaient destinées aux municipalités touchées par le parc, et auraient été indexées au taux annuel de 1,5 %. Le promoteur prévoit verser un montant de 2 000 \$ par éolienne installée annuellement sur leur territoire, ce à quoi s'ajouterait 50 000 \$ remis chaque année dans un fond de visibilité dont le montant serait réparti entre les municipalités limitrophes qui subiraient un impact visuel de la présence du parc. La redevance de 2 000 \$ par éolienne équivaut aux taxes annuelles versées pour une résidence évaluée à

150 000 \$. Le prix d'une éolienne est dix fois plus élevé, mais l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale « stipule que les constructions qui font partie d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique et les ouvrages qui en sont les accessoires ne sont pas portés au rôle d'évaluation. » (BAPE, 2006, 92) À ces montants, s'ajoutaient des redevances accordées aux propriétaires des terrains où est prévu l'implantation de Terravents. Un paiement unique de 750 \$ est remis au moment de la signature du contrat d'octroi d'option. Dans un deuxième temps, des montants uniques de 1000 \$ par éolienne installée seraient également remis au propriétaire du terrain lors de la mise en service du parc éolien. Enfin, selon l'acte de propriété superficière, un montant équivalent à 1 235 \$ par hectare de terrain utilisé de façon permanente et 494 \$ pour chaque hectare de terrain ayant été utilisé temporairement au moment de la construction serait versé. Une redevance minimale de 1 000 \$ annuellement serait maintenue dans le cas d'un bris d'une éolienne. L'estimation totale des redevances annuelles versées aux propriétaires est établie à 335 000 \$ (BAPE, 2006).

Au courant de 2005, de l'information privilégiée permet à certains acteurs de la MRC de Rivière-du-Loup d'obtenir les plans d'implantation de Terravents. En l'absence de communication avec le promoteur et face à l'imminence d'un projet éolien sur le territoire de la MRC dont les effets sur les paysages, l'environnement visuel et sonore sont appréhendés, le conseil des maires de la MRC adopte un règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à la construction d'éoliennes sur son territoire le 22 février 2006 (BAPE, 2006 ; Larouche, 2006). Le règlement identifie certaines normes par rapport à la qualité de vie et la sécurité, la faune et le paysage. Le RCI entre en vigueur le 6 juillet 2006 et comporte sept objectifs :

- protéger la qualité de vie des résidents (bruits, effets de battement d'ombre)
- assurer la sécurité des biens et des personnes (écrasements, verglas)
- protéger les aires d'approche de l'aéroport

- protéger les corridors d'oiseaux migrateurs
- préserver le paysage à proximité des axes touristiques et des secteurs de villégiature
- éviter l'encerclement visuel des villages et éviter de restreindre leur expansion future.
- éviter la surcharge d'éoliennes dans le paysage. (BAPE, 2006)

Les mesures adoptées dans le cadre du RCI compromettent le projet Terravents dans la forme prévue dans les plans d'implantation.

Le 15 mai 2006, le BAPE amorce ses travaux sur l'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup. Quarante et un mémoires sont déposés et deux présentations orales entendues pendant les six jours d'audience. Quatre employés et sept consultants représentent SkyPower, tandis que 23 personnes ressources de différents ministères et municipalités sont présentes. À terme, le rapport final du BAPE remis en septembre 2006 ne recommande pas le projet. Il conclut notamment

[qu']a]u terme de son analyse, la commission constate que le projet présenté dans sa version la plus récente ne peut être réalisé. Il contrevient clairement à la réglementation en vigueur de la MRC de Rivière-du-Loup, au point où le tiers des éoliennes y dérogent. En outre, le projet constitue un risque notamment pour le paysage, la faune ailée, le climat sonore, l'agriculture, et il ne reçoit pas l'appui consensuel de la communauté qui habite le territoire. (BAPE, 2006, 97)

Il soulève plusieurs faiblesses, tant du côté du plan d'implantation, des retombées économiques pour le milieu, de l'acceptabilité sociale que du modèle d'implantation des parcs éoliens privilégié par les pouvoirs politiques nationaux et Hydro-Québec.

En juillet 2006, des acteurs de la MRC de Rivière-du-Loup visitent le site de Baie-des-Sables, désireux d'observer *de visu* un parc éolien en territoire rural habité. Le projet de Baie-des-Sables est développé par Cartier – copropriété d'Innergex. Il s'agit d'un premier contact pour la MRC de Rivière-du-Loup et l'entreprise. À la suite de l'adoption du RCI et du dépôt du rapport du BAPE, un comité de travail est formé en

novembre 2006. Il est principalement composé des représentants de SkyPower, de la MRC de Rivière-du-Loup, des municipalités de Saint-Épiphanie, Saint-Arsène, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-François-Xavier-de-Viger, L'Isle-Verte et Cacouna. Le 30 janvier 2007, une séance de consultation a lieu à Saint-Arsène pour présenter les modifications prévues au projet initial de Terravents (Robert, 2007). Au final, le parc compte 114 éoliennes au lieu des 134 initialement prévues et la puissance installée diminue à 167 MW. Les changements réduisent la production d'électricité projetée et augmentent les coûts d'installation, ce qui compromet la construction du projet Terravents (Larouche, 2007).

En juin 2007, la banque d'investissement Lehman Brothers fait l'acquisition d'une importante part de SkyPower, dont les détails ne sont pas publicisés (Presse canadienne, 2007 ; SkyPower, 2014). En pleine crise financière, Lehman Brothers se place sous la protection de la loi sur les faillites le 15 septembre 2008. À ce moment, SkyPower possède toutes les autorisations réglementaires nécessaires à la construction de Terravents (Bisaillon, 2008). Les actifs du plan d'implantation et les certifications obtenues auraient pu intéresser un promoteur à reprendre le projet (Drouin, 2008). Toutefois, le délai de quatre ans entre la signature de l'entente et l'obtention des autorisations est l'un des arguments sollicités pour justifier que le prix de vente de l'électricité négocié avec Hydro-Québec (5,7 sous du kWh) soit devenu insuffisant pour assurer la rentabilité du parc. Cet aspect amenuise les chances de Terravents d'être repris par un nouveau promoteur. SkyPower tente de revoir l'entente signée avec Hydro-Québec pour majorer le prix de vente entre 9 et 10 sous le kWh, ce que rejette les instances gouvernementales et Hydro-Québec (Bisaillon, 2008). En décembre 2009, SkyPower se retire du projet Terravents.

À l'été 2010, le dénouement du projet Terravents se matérialise par le transport des composantes des 125 éoliennes entreposées depuis l'été 2006 dans le parc industriel de Rivière-du-Loup et sur les terrains du port de mer Gros-Cacouna (Radio-Canada,

2010 ; LeBel, 2010). La compagnie états-unienne Invenergy en fait l'acquisition pour ses propres projets éoliens.

### 3.3.2 Un petit parc communautaire : Viger-Denonville

Lors de son enquête dans le cadre du projet Terravents, le BAPE constate un soutien quasi unanime de la population pour le développement de la filière éolienne. Elle note que les inquiétudes des participants concernent principalement la localisation d'un parc de 134 éoliennes qui modifierait profondément le caractère de leur cadre de vie. (BAPE, 2006) L'épisode participe à la prise de conscience pour les élus du potentiel éolien de leur territoire et la MRC de Rivière-du-Loup s'appuie sur l'expertise acquise par le milieu louterivien pour poursuivre le développement de la filière éolienne (Fraser, 2009). Lorsque le gouvernement du Québec adopte un règlement qui vise l'acquisition d'énergie éolienne provenant d'un bloc de 250 MW issu de projets communautaires à l'automne 2008, la MRC entame un processus pour déterminer un partenaire privé avec qui développer un parc éolien sur son territoire. Le 16 avril 2009, la MRC de Rivière-du-Loup adopte une résolution selon laquelle Innergex est retenu comme partenaire exclusif<sup>26</sup> pour soumissionner à l'appel d'offres d'Hydro-Québec, dont l'annonce est imminente.

L'un des emplacements envisagés par la MRC et Innergex est situé en terres privées à Saint-Paul-de-la-Croix et à Saint-Épiphanie, ce qui nécessite impérativement l'accord des propriétaires terriens de l'espace visé. Une invitation conjointe de la MRC de Rivière-du-Loup et d'Innergex les convie à des rencontres collectives regroupant les propriétaires des lots répertoriés. Aucune négociation à la pièce avec clauses particulières n'est menée. En avril 2009, une première rencontre réunie la quasi totalité des propriétaires concernés. Des propriétaires de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphanie dont les terrains sont voisins acceptent de recevoir une turbine sur

---

<sup>26</sup> Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi 16 avril 2009, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup, 2009-168-C.

leur terre. Une deuxième rencontre de groupe a lieu avec les propriétaires fonciers intéressés à signer un contrat d'option rendant disponible une partie de leur terrain pour la réalisation du parc éolien communautaire (MRC de Rivière-du-Loup et Innergex, 2011). Le Parc éolien communautaire Viger-Denonville (Viger-Denonville) est baptisé à l'été 2009. Il s'agit d'une référence aux cantons de Viger et de Denonville, où sont situées les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphanie. (Commission de toponymie du Québec, 2014a)

Le 30 avril 2009 Hydro-Québec lance un troisième appel d'offres de 500 MW, qui vise exclusivement des projets communautaires et autochtones. Deux cent-cinquante MW leur sont respectivement réservés. Chaque projet doit compter un partenaire communautaire (MRC, municipalité, coopérative ou autochtone) qui détient au minimum 30 % de contrôle et 30 % de capitalisation. (Hydro-Québec, 2014b)

Le 15 décembre 2009, la MRC adopte un règlement qui détermine la participation financière des municipalités locales et la MRC pour le projet Viger-Denonville<sup>27</sup>. L'exercice détermine la répartition des investissements et des bénéfices liés au projet (sous la forme de rabais sur les quotes-parts ou autre). La répartition est calculée comme suit :

- un premier lot de 300 parts correspondant à la participation minimale de la MRC dans le parc éolien (30 % de la capitalisation) est réparti au prorata de la richesse foncière uniformisée (RFU) des municipalités participantes :

---

<sup>27</sup> Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le mardi 15 décembre 2009, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup, 2009-434-C.

**Tableau 3.2** Répartition au prorata de la RFU des municipalités participantes

Municipalités	RFU	%
Cacouna	151 584 200	5,91
L'Isle-Verte	99 383 104	3,87
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	29 167 845	1,14
Notre-Dame-du-Portage	171 054 241	6,67
Rivière-du-Loup	1 490 487 115	58,10
Saint-Antonin	241 586 945	9,42
Saint-Arsène	78 044 041	3,04
Saint-Cyprien	58 489 722	2,28
Saint-Épiphane	38 110 947	1,49
Saint-François-Xavier-de-Viger	15 462 660	0,61
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	103 571 679	4,03
Saint-Modeste	71 515 183	2,79
Saint-Paul-de-la-Croix	16 723 089	0,65
<b>Total</b>	<b>2 565 180 772</b>	<b>100,00</b>

Source : Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le mardi 15 décembre 2009, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup, 2009-434-C.

- un deuxième lot de 100 parts (optionnelles) – qui porte la participation totale de la MRC dans Viger-Denonville jusqu'à 40 % – est offert à toutes les municipalités participantes au prorata de la RFU. Les parts non réclamées sont ensuite offertes aux municipalités où le projet sera implanté, au prorata des superficies placées sous contrat d'octroi d'option. Si les municipalités hôtes n'acceptent pas par résolution ces parts, ces dernières seront redistribuées entre les municipalités qui adhèrent au deuxième lot.
- un troisième lot de 100 parts (optionnelles) – qui amène la participation totale de la MRC dans le parc éolien jusqu'à 50 % – est offert à toutes les municipalités ayant un revenu moyen par ménage inférieur à la moyenne de la MRC. Les parts non réclamées dans ce troisième lot seront redistribuées automatiquement entre les municipalités y adhérant.

**Tableau 3.3** Répartition des parts en fonction du revenu des ménages

<b>Municipalités</b>	<b>Nombre de parts</b>
<b>L'Isle-Verte</b>	28,39
<b>Rivière-du-Loup</b>	18,45
<b>Saint-Cyprien</b>	11,77
<b>Saint-Épiphane</b>	8,56
<b>Saint-François-Xavier-de-Viger</b>	5,99
<b>Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup</b>	14,54
<b>Saint-Paul-de-la-Croix</b>	12,30

Selon les données du recensement du Canada de 2006.

Source : Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le mardi 15 décembre 2009, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup, 2009-434-C.

Ainsi, la participation des municipalités a dans un premier temps été établie selon leur richesse foncière. Après la MRC, c'est la Ville de Rivière-du-Loup qui détient le plus grand nombre de parts. Cependant, comme le révèle l'étape deux et trois, la répartition vise également à permettre des retombées plus importantes aux communautés rurales en leur permettant un investissement qui va au-delà de leur richesse foncière.

Le 18 janvier 2010 l'association entre la MRC de Rivière-du-Loup et Innergex est officialisée par la création d'une Société en commandite dans laquelle chaque partenaire investit les mêmes montants d'argent. Les risques partagés assurent ainsi un partage égal des bénéfices. Le conseil d'administration de la Société en commandite est formé de trois représentants d'Innergex et de trois acteurs de la MRC de Rivière-du-Loup. Ensuite, les associés poursuivent leur recherche pour déterminer des sites qui respectent des critères d'efficacité, de rentabilité et de protection du paysage (particulièrement la préservation des attributs de la côte le long du fleuve

Saint-Laurent). La MRC de Rivière-du-Loup et Innergex évaluent en parallèle le site de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphane et un deuxième situé en terres publiques à Saint-Antonin. Ce dernier se démarque : il assure une plus grande rentabilité, est à distance des paysages valorisés, est situé loin du noyau villageois et jouit de la simplicité des parcs en terre publique. À terme, les partenaires proposent les deux projets à Hydro-Québec le 6 juillet 2010. Le 20 décembre 2010, ils sont informés que le projet de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphane est retenu. Pour Innergex, il s'agit d'un premier parc éolien en dehors de son partenariat au sein de Cartier.

Le 18 janvier 2011 le Parc éolien communautaire Viger-Denonville est incorporé. À partir du mois de mars 2011 l'étude d'impact environnemental est entreprise. Les principaux éléments documentés et analysés sont le milieu humain, le climat sonore, les paysages, les sols, les cours d'eau, la végétation forestière, les milieux sensibles aux activités humaines, les habitats et la faune. Des séances publiques d'information et de consultation sont organisées afin de présenter le projet à la population et de la tenir informée de l'évolution du parc. Le 12 mai 2011, la MRC de Rivière-du-Loup et Innergex rencontrent la Nation Malécite de Viger afin de l'informer du parc éolien et d'identifier leurs préoccupations face au projet (MRC de Rivière-du-Loup et Innergex, 2011). L'étude d'impact est remise au MDDEFP le 28 novembre 2011.

En mai 2011, un comité de suivi et de concertation est mis en place pour maintenir un lien avec le milieu aux étapes de développement, de construction et d'exploitation du parc Viger-Denonville. Le comité veille également à optimiser les retombées économiques locales et régionales pendant la construction du parc. Deux propriétaires fonciers siègent à ce comité ainsi que des représentants des organisations suivantes : les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphane, la MRC de Rivière-du-Loup, Co-Éco, la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup, le CLD

de Rivière-du-Loup, la Jeune chambre de commerce de Rivière-du-Loup, le Syndicat de base de l'UPA Rivière-Verte et Innergex.

Le 22 novembre 2011 Viger-Denonville reçoit l'autorisation de la Régie de l'énergie. Au printemps 2012 un mandat d'information est assigné au BAPE. À la suite de cet exercice, et pour la première fois au Québec pour un parc éolien en milieu habité, le MDDEFP confirme que ce projet ne fera pas l'objet d'audiences publiques.

En février 2013, les promoteurs de Viger-Denonville obtiennent un certificat d'autorisation du MDDEFP. Dans un contexte national où il est fortement question des surplus énergétiques du Québec, le Conseil des ministres entérine la demande de la MRC de Rivière-du-Loup et d'Innergex en mars 2013. Il s'agit du premier parc émanant de l'appel d'offres de projets communautaires à être accepté. Dans le même mois, les travaux de construction débutent, jusqu'à la mise en service commerciale du parc le 19 novembre 2013 (Viger-Denonville, 2014). Dans sa version effective, le projet Viger-Denonville est situé entre les chemins du 3<sup>e</sup> rang Ouest et du 5<sup>e</sup> rang Ouest à Saint-Paul-de-la-Croix et au sud du chemin du 4<sup>e</sup> rang Est à Saint-Épiphanie. Il compte 12 éoliennes de 2,05 MW pour une puissance installée totale de 24,6 MW. Chaque éolienne mesure 146 mètres et pèse 353 tonnes. Lors de la mise en service, il s'agissait des plus grandes éoliennes installées au Québec.

Le parc Viger-Denonville bénéficie d'un contrat d'achat d'électricité d'une durée de 20 ans garantie par Hydro-Québec. À l'origine, il prévoit un investissement de 75 millions de dollars. Quatre mois après la mise en production, le coût de production final du projet totalise 66 millions de dollars. L'une des principales économies est réalisée grâce au faible niveau de l'euro lors de l'achat des turbines en Europe en 2012. Des contributions volontaires de 123 000 de dollars par année (indexé) est réparti entre la MRC et les deux municipalités hôtes du parc. Enfin, les bénéfices sont répartis entre la MRC et Innergex pour la durée du contrat. Le montant initialement anticipé s'élevait à 44 millions. Cependant, en février 2014 le montant

annuel lié à l'actionnariat connaît une hausse. Pour les communautés locales, cela signifie un bénéfice de 1,9 million par année, au lieu des 1,1 million de dollars prévu à l'origine.

### 3.3.3 Une méga-coalition régionale dans l'avenir

Le 18 décembre 2013, Hydro-Québec lance un appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne, soit 300 MW pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 150 MW pour des parcs provenant de l'ensemble du Québec (Hydro-Québec Distribution, 2013). Les projets doivent comporter un contenu québécois et régional : un minimum de 60 % des coûts globaux doit être réalisé au Québec (incluant les dépenses pour l'installation des éoliennes) et un minimum de 35 % des coûts des éoliennes doit se concrétiser dans la MRC de la Matanie et dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les promoteurs souhaitant soumettre un projet dans le cadre de l'appel d'offres doivent démontrer la participation du milieu local<sup>28</sup> à hauteur de 50 % ou plus du contrôle du parc éolien (Hydro-Québec Distribution, 2013).

En réponse à cet appel d'offres, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent et la Première Nation Malécite de Viger (PNMV) se regroupent afin de soumissionner pour vendre de l'électricité provenant de parcs éoliens communautaires (CRÉBSL, 2014a). Les parcs éoliens qui seront retenus par Hydro-Québec seront développés en partenariat avec des entreprises privées. Afin de détenir 50 % des parts des futurs projets, les neuf partenaires publics doivent investir environ 80 millions de dollars (CRÉBSL, 2014a). Les retombées attendues s'élèvent de 8 à 9 millions de dollars par année pendant 20 ou 25 ans. Un fonds de développement régional sera créé à partir d'une partie de ces sommes.

---

<sup>28</sup> Est entendu comme milieu local une MRC, une municipalité locale, une communauté autochtone, une régie intermunicipale ou une coopérative dont les membres sont majoritairement domiciliés dans la région du projet (Hydro-Québec Distribution, 2013).

Le vendredi 6 juin 2014, la Société Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent (ÉÉBSL) est fondée par les huit MRC du Bas-Saint-Laurent et la PNMV. Il s'agit d'une société en nom collectif qui vise à participer à l'appel d'offres en cours pour l'achat d'électricité provenant de parcs éoliens communautaires. Le 7 juillet suivant, la ÉÉBSL conclut un partenariat avec la Régie intermunicipale de l'Énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIE-GÎM). En résulte une coentreprise baptisée Alliance Éolienne de l'Est. Les parcs seront détenus à 50 % par l'Alliance, dont le 2/3 des parts publiques appartiendra à ÉÉBSL et le 1/3 à la RÉGIE-GÎM, et cela peu importe dans quelle des régions administratives les projets éoliens seront implantés (CRÉBSL, 2014b).

Un investissement de 120 millions de dollars est pressenti de la part des partenaires de l'Alliance Éolienne de l'Est pour posséder 50 % des parts des futurs parcs éoliens de 300 MW. À terme, ÉÉBSL et la RÉGIE-GÎM devraient se partager, en proportion de leur participation dans l'Alliance, des profits nets de l'ordre de 10 millions de dollars par année, pendant 20 ou 25 ans. (CRÉBSL, 2014b) L'annonce des projets sélectionnés par Hydro-Québec a eu lieu en décembre 2014. ÉÉBSL et la RÉGIE-GÎM ont obtenu deux projets de parcs éoliens, un dans la MRC des Basques au Bas-Saint-Laurent, l'autre en Gaspésie.

En se réunissant, les acteurs locaux assurent des parcs de plus grande envergure, deviennent plus compétitifs et permettent des économies d'échelle. Les communautés améliorent leur pouvoir d'emprunt et leur capacité à investir dans des projets plus grands. De la sorte, elles réduisent le prix de vente de l'électricité à Hydro-Québec et justifient la poursuite de la production éolienne par des communautés locales. Toutefois, en se regroupant les communautés éliminent la compétition et altèrent de la sorte le processus par appel d'offres orchestré par Hydro-Québec. C'est pourquoi la société d'État exige que la répartition du 50 % de la propriété privée des projets éoliens réservés à l'Est du Québec soit déterminée par appel d'offres. Le consortium régional établit des critères de base (aménagement du territoire, bénéfices anticipés)

auxquels les entreprises qui développent des projets doivent répondre pour obtenir l'appui des milieux locaux. Mis à part l'établissement de ces critères, les communautés ne possèdent aucun pouvoir décisionnel sur le choix des projets et des entreprises avec qui elles s'associeront. C'est Hydro-Québec qui déterminera les projets sélectionnés.

### Conclusion du chapitre

La présentation du territoire à l'étude et l'historique du déploiement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup offrent le portrait d'un espace rural qui élabore des stratégies d'adaptation et d'appropriation de l'exploitation industrielle du vent. L'apprentissage acquis au fil des ans participe à l'émergence de nouvelles solidarités, notamment par la forme de capitalisation et la répartition des bénéfices anticipés par la production éolienne. Ce modèle est adapté et développé par un nouveau regroupement qui réunit cette fois toutes les MRC de l'Est du Québec. Cette expérience porte le potentiel d'un partage étendu sur le territoire, mais suggère aussi son lot de défis par la multiplication des acteurs sollicités et par l'affaiblissement du pouvoir effectif des milieux locaux dans le quatrième appel d'offres, à travers duquel les sociétés rurales ne désignent pas le partenaire privé avec lequel elles s'associeront pour le développement des parcs éoliens. Leur pouvoir se limite à l'établissement de critères auxquels les entreprises intéressées doivent se soumettre, contrairement au troisième appel d'offres – dont faisait partie Viger-Denonville – pour lequel le milieu loupervivien a déterminé son partenaire.

Ces repères contextuels nous permettront d'approfondir les dynamiques observées dans la MRC de Rivière-du-Loup pendant la période d'implantation de la filière éolienne. Nous examinerons dans le chapitre suivant l'inter-influence des éléments sociaux, écologiques, économiques et politiques dans le déploiement du secteur industriel du vent, en insistant sur le rôle et les représentations que s'en font les acteurs engagés dans le processus.

## CHAPITRE IV

### DYNAMIQUE ENTOURANT L'IMPLANTATION DE LA FILIERE EOLIENNE DANS LA MRC DE RIVIERE-DU-LOUP

Les transformations extraordinaires que connaît l'espace rural sont fortement déterminées par ses interrelations avec la société globale, le lieu habité et les activités de production pratiquées. La MRC de Rivière-du-Loup n'est pas étrangère à cette conjoncture et a été le théâtre d'une diversité de projets liés à l'exploitation des ressources naturelles dont recèle son territoire. Les chapitres précédents ont été l'occasion d'aborder l'historique du déploiement de la filière éolienne et de la situer dans le contexte plus large de l'industrie du vent. Ce chapitre porte sur l'interdépendance de facteurs sociaux, écologiques, économiques et politiques dans la détermination du secteur éolien en tenant compte de comment ils sont exprimés par les acteurs sociaux rencontrés. Les projets de Terravents et de Viger-Denonville servent d'assise à l'examen des dynamiques observées dans le milieu local loupérien.

#### 4.1 Social : identités en place et tensions sociales

*L'alter* et *l'ego* ne peuvent s'estimer réciproquement en tant que personne individualisée que dans la mesure où ils se réfèrent aux mêmes valeurs et aux mêmes fins, en fonction desquelles chacun mesure l'importance de ses qualités personnelles pour la vie de l'autre ou ce qu'elle lui apporte. (Honneth, 2000, 147-148)

L'ouverture à l'industrialisation éolienne en territoire habité au Québec depuis le début des années 2000, et par ricochet l'introduction du secteur privé dans le domaine

énergétique, prend des dimensions d'ordre identitaire, lesquelles se dégagent à différents niveaux. Dans le milieu louterrien, les identités en place sont particulièrement manifestes entre 2004 et 2008 et s'estompent graduellement avec l'émergence d'un projet éolien communautaire. Comme nous l'observons à l'échelle globale avec les crises écologiques, l'arrivée de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup entraîne des alliances entre des acteurs a priori disparates, et des oppositions entre des alliés. Ainsi, l'intention d'implanter un méga-parc éolien est un événement qui contribue à instaurer un climat d'incompréhension et d'incompatibilité, d'une part, entre un espace rural et une entreprise privée, et, d'autre part, entre des habitants d'un même territoire.

#### 4.1.1 Conflits entre une communauté rurale et une corporation

La rencontre insolite de deux cultures, c'est-à-dire une communauté rurale (élus et fonctionnaires locaux, citoyens) et une entreprise privée (financiers, consultants), se dessine à travers l'épisode Terravents. Les circonstances particulières qui caractérisent l'arrivée de SkyPower dans la MRC de Rivière-du-Loup s'accompagnent inévitablement de relations sociales qui vont au-delà de la relation d'affaires et de la généalogie stricte des faits. En ce sens, l'interprétation des mêmes événements varie considérablement selon qu'ils sont racontés par l'un ou l'autre des deux groupes en présence. Ce commentaire d'un représentant d'une entreprise privée rappelle les dynamiques sociales qui caractérisent les débuts de Terravents.

Il n'y avait pas de comparable jusqu'à date au Québec. Il y avait eu du développement éolien, mais supervisé par Hydro-Québec. Là on était vraiment dans une situation où il y a un développeur, avec toute l'arrogance du développement, qui arrivait dans un milieu relativement homogène qui était confronté à un projet disproportionné par rapport à ce qu'il voit habituellement. [...] Au départ, c'était une incompréhension totale. « Pourquoi ils veulent pas qu'on vienne investir chez-eux? » Et du point de vue des élus et de la population « Aïe, c'est pas des investisseurs *nowhere* de Toronto qui vont nous dire comment faire chez-nous! » D'ailleurs, j'vous dirais ce qui m'avait impressionné c'était que les gens étaient orgueilleux. Puis c'était bien. Je parle des gens du milieu. Ils étaient « Wo, un instant, on n'est pas à genoux devant vos millions. C'est pas d'même que ça marche. » [...] Est-ce que c'est des gens qui se côtoient maintenant? Ça reste des gens qui vivent dans deux mondes complètement différents. (R8)

Le matériau recueilli abonde de commentaires qui réfèrent aux regards méprisants que portaient les promoteurs de Terravents sur le milieu rural loupérien. « Un peu comme quand les premiers découvreurs sont arrivés ici, ils s'étaient fait dire par Québec : “ *Il y a quelques Amérindiens, vous leur donnerez des miroirs et des breloques et ça va tout régler* ”. » (R8) Plus loin, l'interviewé ajoute : « J'ai déjà entendu un des dirigeants dire “ *You know, it's only a smoke and mirror show.* ” » (R8) Ces commentaires, en plus de réactualiser des stéréotypes déplorables envers les peuples indigènes, réfèrent au monde rural comme à une culture peu évoluée et de moindre valeur.

Simplement te dire de la façon dont ils nous percevaient. Je rencontrais un des principaux représentants de SkyPower sur le terrain. Un moment donné il s'est habillé : il avait sa chemise carreautee, ses jeans, c'est tout si il n'avait pas des bretelles! Et il allait participer à une activité sociale avec des « colons » à Saint-Arsène. Fait que les colonisés – il nous voyait comme étant des colonisés – lui se voyait comme étant un colonisateur. C'était vraiment la façon dont il voyait les choses. Il a dit : « Je me suis habillé en colon pour aller voir les colons à Saint-Arsène. » Moi j'étais en ta... (R3)

Ainsi, le milieu reçoit les manières du promoteur et les commentaires de ses représentants comme de la mésestime et de la non reconnaissance qui ravivent les stéréotypes selon lesquels les sociétés rurales sont moins civilisées et moins dignes.

Alors que les acteurs louteriviens tentent de joindre les promoteurs pendant plus d'une année, le président et deux autres dirigeants de SkyPower se présentent finalement à Rivière-du-Loup pour assister à la séance du conseil où doit se tenir le vote du Règlement de contrôle intérimaire (RCI), en février 2006. Un élu raconte que les dirigeants de l'entreprise ont tenté de le convaincre de ne pas voter en faveur de l'adoption du RCI en offrant une forme de pot-de-vin. « Ils courraient après moi dans les corridors pour me parler. Probablement ils pensaient que j'étais un innocent. [...] Ça dénotait une absence de jugement, qui était plutôt importante de leur part. » (R3) Au moment de l'adoption du règlement « des gens de SkyPower dans la salle disaient : “ Si vous faites ça, vous tuez le projet. Puis il n'y en aura pas d'investissement, il n'y en aura pas de 300 millions d'investis dans votre MRC. ” » (R1) Cette sortie publique est traduite comme une tentative d'intimidation chez les élus.

L'adoption unanime du RCI est entendue comme un événement porteur de solidarité pour les acteurs locaux, et l'occasion de rappeler que « “[n]otre territoire est à développer, il n'est pas à donner. ” Oui, on veut du développement, mais pas à n'importe quel prix. Ça, ça été vraiment un moment fort où les maires, le milieu, ont mis le poing sur la table en disant : “ C'est pas vrai qu'on va laisser faire n'importe quoi. ” » (R1) Une confrontation et une forte incompréhension s'installent entre les élus du milieu et le développeur et les conflits empoisonnent leurs interactions. Les dirigeants de l'entreprise ne saisissent pas le rejet des Louteriviens d'un investissement de plus 300 millions de dollars, tandis que les élus locaux et la population dénoncent la non-transparence et l'arrogance de la corporation. L'impression d'opacité entourant le déploiement de Terravents contribue au rejet de l'entreprise.

Étant une compagnie broche-à-foin, SkyPower n'avait pas compris que le contact avec le milieu et les instances responsables c'est indispensable.[...] J'trouvais ça hallucinant, parce qu'on leur disait : « Comment vous faites les affaires? C'est pas d'même que ça marche! Consultez la population au minimum. Faites preuve de transparence. » Et ils étaient tout étonnés! « Ah, mon Dieu, ce doit être une spécificité québécoise. Nous on est une compagnie de Toronto, c'est pas aussi sensible que ça en Ontario. » C'est pas une spécificité québécoise : c'est une spécificité des pays démocratiques! (R1)

À partir de ce moment, SkyPower recrute des consultants pour faire face à la levée de boucliers de la classe politique locale qui refuse le projet. L'entreprise souhaite que l'équipe engagée la sorte de la crise sociale dans laquelle elle est plongée afin de rendre le projet acceptable pour le milieu et, à terme, obtenir les autorisations nécessaires à l'exploitation du parc éolien. La situation est tout à fait inusitée pour les consultants recrutés.

Ce qu'on entendait des élus c'était: « Ce projet là a été conçu en vase clos, ailleurs et il a été convenu avec les dirigeants politiques au niveau de Québec, ça s'est négocié par-dessus la tête du milieu. Là ils arrivent, ils nous disent on a pas le choix, il faut accepter le projet, sans avoir été impliqué. » Comme consultant, on était confronté à ça. La première rencontre où j'ai participé, je connaissais pas le développeur, je ne connaissais pas le projet, je me suis retrouvé dans une soirée à l'Hôtel Universel où il y avait plusieurs consultants comme moi, qui venaient d'être recrutés dans la dernière semaine, des gens en communication, des avocats, etc. Et face à nous, il y avait toute la classe politique ou locale - préfet, élus locaux - qui lançait des tomates au développeur. C'était une fin de non-recevoir. (R8)

Le matériel colligé corrobore les perceptions négatives de la communauté par rapport à SkyPower. Les Louperiviens rencontrés ne sont pas à court d'épithètes et d'images fortes pour illustrer leur écœurement vis-à-vis l'entreprise. « C'était des crosseurs puis des amateurs. [...] Il y en a beaucoup qui étaient indignés par cette grosse compagnie qui arrivait, qui prenait nos ressources, sans rien laisser. » (R1) Un autre commentaire renforce cet élément : « SkyPower a été vu comme les crosseurs, si on peut dire. Parce qu'ils venaient ici, puis ils négociaient gré à gré, ils venaient juste chercher de l'argent. Puis c'était une compagnie de l'extérieur qui n'était pas

régionale. » (R11) Ces données dévoilent un renforcement des perceptions selon lesquelles les groupes en conflit alimentent un discours du « eux » et du « nous », du « ici » et du « là-bas ». Lorsque Innergex s'associe à la MRC de Rivière-du-Loup pour le parc éolien communautaire, l'origine québécoise de l'entreprise est comprise par les acteurs du milieu comme un facteur facilitant, puisqu'« une société québécoise, qui connaît nos préoccupations, qui connaît nos sensibilités, qui savent un peu comment on pense, c'est pas mal moins compliqué. » (R3)

Au début, le conflit entre la communauté luperivienne et SkyPower implique, d'une part, la MRC de Rivière-du-Loup et quelques municipalités locales, d'autre part, les dirigeants de l'entreprise. Du côté de la population, les mouvements citoyens s'investissent dans l'opposition au port méthanier de Gros-Cacouna. Ils ne s'inquiètent pas d'emblée de l'implantation d'un parc éolien. Entre le gaz et le vent, le premier a mauvaise presse, le second jouit de la réputation enviable attribuée aux énergies renouvelables. « Le terminal méthanier c'était le gaz, c'est méchant, puis l'éolien c'était beau. » (R1) Une représentation partagée par l'ensemble des répondants est la forte adhésion de la population à l'éolien qui bénéficie d'un préjugé favorable.

L'éolien était tout à fait bien accueilli dans la tête des gens, c'était une solution écologique : « C'est l'fun, c'est de l'énergie verte. C'est excellent. » Ils [SkyPower] ont bousillé tout ça par leur approche. Les gens étaient pas contre l'éolien, ils étaient contre la façon que ça se faisait. (R1)

La lutte citoyenne contre Terravents s'organise finalement, en réaction aux effets appréhendés sur l'environnement et aux pratiques de SkyPower. La population se joint à la mobilisation amorcée par les pouvoirs politiques locaux et les fonctionnaires municipaux. L'arrivée de la société civile dans la lutte contre le projet Terravents légitime les mesures prises par les élus, et prévient une éventuelle tentation d'assouplir indument le RCI. Pendant des mois, une trentaine de citoyens assistent à chaque séance du conseil des maires pour dénoncer les impacts cumulatifs négatifs

qu'engendrerait un méga-parc éolien dans leur espace. Ils remettent en cause les pratiques du promoteur qui ne prend pas en compte le cadre de vie des gens qui y habitent. À force de collectes d'information, des citoyens deviennent des quasi experts de l'éolien. Certains s'attardent à la technologie et aux éventuels effets sur la santé pour ceux qui habitent à proximité des turbines, d'autres s'intéressent aux aspects financiers.

En cours de route, les interactions déchainent de nouvelles tensions, cette fois entre les habitants de la MRC de Rivière-du-Loup.

#### 4.1.2 Déliquescence du tissu social

Différentes identités s'observent au plan local. Ici, les logiques productiviste et esthétisante sont reconduites à petite échelle et se matérialisent au sein de deux populations aux caractéristiques différentes. Le clivage entre une population locale « productrice » et une population « résidentielle » se fait sentir. En grossissant les traits, la première aspire à déployer des stratégies de subsistance, quitte à tolérer certaines contrariétés, la deuxième choisit un environnement qu'elle ne souhaite pas voir corrompu par une activité industrielle et dont l'expérience du territoire est liée à la tranquillité et à la beauté du paysage.

Le matériau recueilli indique que les répondants liés aux entreprises privées portent des représentations qui associent les productivistes à des gens natifs du territoire loupérien et les résidentiels (ou esthétisants) à des néo-ruraux.

Tous les petits villages sur le bord du fleuve, c'est impossible que ça passe [un projet éolien]. Parce que c'est beaucoup de gens de l'extérieur qui veulent pas que leur paysage change, qui s'en foutent de l'économie de la région puis que la région puisse améliorer son sort. Ils s'en foutent, ils disent « Moi j'ai mon chalet, je l'ai payé, j'ai de l'argent. » (R9)

Précisons que ces sous-catégories des identités en présence ne rejoignent pas le reste des données amassées. Les résistances observées au sein de la MRC de Rivière-du-

Loup face à l'arrivée de Terravents ne se résumait pas à la division convenue locaux-néo-ruraux. Selon notre matériel, nous observons plutôt des tensions entre un groupe productiviste, fortement associé aux agriculteurs, et un groupe de citoyens hétérogène, dont le principal trait commun est le refus du méga-parc éolien – locaux et néo-ruraux confondus. C'est du côté des motivations des acteurs opposés à Terravents qu'une segmentation est observable. Deux dimensions principales sont évoquées : les impacts sur l'environnement et les caractéristiques économiques du projet.

Les tensions s'intensifient entre les habitants des municipalités concernées par le parc éolien. L'implantation d'une filière industrielle a d'importants effets sur la communauté d'accueil avant même sa construction et alimente des conflits et la déliquescence du lien social. Les données lèvent le voile sur le caractère insidieux des tensions : les voisins qui sont traditionnellement acquis à une position s'avèrent en réalité des partisans de l'autre clan.

Il y a eu beaucoup de tensions, un genre de zizanie qui s'est installé dans le milieu. Certains propriétaires terriens étaient favorables au projet parce qu'ils se retrouvaient avec deux-trois éoliennes sur leur terrain. [...] Des fois des gens d'une même famille, y'en a qui étaient en faveur, d'autres qui ne l'étaient pas. Parce qu'on est dans un petit milieu ici, il y a beaucoup de liens de parenté entre les gens, ce qui fait en sorte qu'il y a des chicanes qui ont eu lieu, qui ont persisté. Des fois certains gens gardent une certaine amertume. (R5)

Les résistances locales s'enracinent dans le récit régional et dans les tensions entre les usages différents de l'espace et exposent l'interdépendance de la géographie et de la culture du lieu.

Je vais prendre l'exemple de Saint-Épiphanie qui est une municipalité divisée par la géographie. Il y a la moitié des deux premiers rangs qui sont dans la vallée de la rivière Verte avec des terres fertiles et les rangs d'après sont dans le piedmont des Appalaches, donc un milieu où l'agriculture a reculé beaucoup et a été remplacée par des gens qui venaient à la campagne pour avoir la vue et la tranquillité. Il y a donc ces deux secteurs géographiques qui supportent deux populations différentes. Et t'avais des oppositions dans cette municipalité qui remontaient à l'époque des projets de porcheries [dans les années 1990]. [...] Il y avait déjà des cicatrices. Ce projet [Terravents] est arrivé, a ravivé les mêmes cassures. Les agriculteurs d'en bas qui voulaient des éoliennes chez-eux, puis les gens d'en haut qui voulaient pas, qui voulaient avoir leur tranquillité. Il y a eu des tensions fortes dans certaines municipalités. Non seulement un projet comme ça laisse des marques dans le paysage quand ça se réalise, ça crée des problèmes sociaux, des divisions. (R1)

Du côté des promoteurs privés, ils attribuent une part de l'opposition à l'industrie du vent en milieu habité à une réaction normale face à l'inconnu et à une propension à s'opposer à des projets industriels nouveaux. « Terravents, c'était à l'époque le plus gros projet au Canada. Le premier projet éolien dans un milieu relativement habité. L'inconnu fait peur. » (R9) Face à une partie de la population qui se dresse contre l'implantation du méga-parc éolien, des voix s'unissent néanmoins pour appuyer le projet. « On l'a, c'est naturel. Fait qu'on va le prendre. Pourquoi pas en faire profiter de ce vent là? » (R4) Cet appui est fortement associé aux retombées économiques anticipées par les propriétaires fonciers qui verraient s'ériger des turbines sur leur terrain. Ces derniers ne sont pas que des agriculteurs, bien que dans le discours cette nuance s'évanouisse le plus souvent. « Il y avait des gens qui étaient farouchement pour le projet. Des agriculteurs qui avaient signé des contrats, et qui voyaient un revenu. Si le projet ne se faisait pas, ce revenu allait leur échapper. » (R1)

Bien qu'il existe certaines références à des groupements organisés, tant du côté des adhérents que des opposants, nous observons peu d'unité dans les faits. Au sein de la population, la lutte prend principalement la forme de regroupements de personnes dont une portion importante n'a aucune expérience de militance. Quant aux acteurs hostiles à Terravents, le caractère hétérogène de leurs motivations – parfois couplé à

une suspicion envers des organisations ou des groupes qui ne sont pas leurs alliés habituels – incitent à une autonomisation des individus. Leurs questionnements se démarquent par leur concrétude.

J'ai entendu à une audience du BAPE qu'il y avait 1500 litres d'huile dans chacune [des turbines]. Ça allumé une lumière pour moi. C'est comme une auto, ils vont la changer de temps en temps. Où ils vont le mettre l'huile? Il y a des choses là-dedans que j'avais pas de réponse. [...] Je me disais l'infrastructure de monter une éolienne ça prend des chemins, ça prend des grosses machines pour amener les choses là, des grues, ils vont passer sur nos routes. Nos routes ici on les a fait pour des autos et c'est *no truck*. Et là on s'en venait dans nos routes avec un projet énorme, puis nos municipalités on nous donnait pratiquement rien? Non! Moi j'ai dit ça marche pas. (R7)

La participation des citoyens prend des formes variées : présence aux audiences du BAPE et aux conseils municipaux, sortie dans les médias. Des Louperiviens observent une transformation au sein de la population rurale au cours des dernières décennies quant à son engagement et à sa propension à s'informer et à questionner des projets de développement pour lesquels leur milieu est pressenti. Ils constatent que l'opposition n'est pas exclusive à une population urbaine installée à la campagne. L'accès et l'usage des ruraux aux médias et aux nouvelles technologies réduisent en ce sens les disparités sociales entre le rural et l'urbain.

Les choses ont beaucoup évolué au niveau des citoyens, et ça amené les élus à évoluer aussi. Probablement que v'là 15 ans, 20 ans, les citoyens auraient applaudi à tout rompre, le projet de SkyPower. Ils auraient dit : « *Go, go, go.* » Puis ils auraient dit aux élus : « *Go, go, go.* » Aujourd'hui, les gens ont accès à de multiples informations, c'est l'information en instantanée. Tu ouvres ta tablette et ton cellulaire, t'as l'information du bout des doigts. Fait que les gens sont plus vigilants. On voit ce qui se passe ailleurs dans le monde. (R3)

L'échec de Terravents laisse des traces. Lorsque le projet Viger-Denonville se dessine, et que des opposants à Terravents appuient le projet communautaire, ils doivent se défendre de faire preuve d'inconstance. Et lorsque la MRC de Rivière-du-Loup et Innergex rencontrent les propriétaires fonciers concernés par le projet Viger-Denonville, plusieurs propriétaires de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphane

affichent leur intérêt. Toutefois, une résistance se manifeste dans un secteur plus éloigné de Saint-Épiphanie. Sans organiser d'opposition officielle, une partie des propriétaires refusent l'implantation d'une turbine chez-eux. Les craintes soulevées rappellent celles entendues dans les années précédentes : le bruit, l'impact sur le paysage, l'enfouissement des fils, le « après ». Entre les propriétaires, pour et contre, les tensions sont modérées. Les acteurs opposés au parc n'assistent pas aux rencontres subséquentes, qui ne sont composées que des individus acceptant de signer une entente avec les promoteurs du parc éolien.

Le projet d'implantation du petit parc communautaire participe à un changement de climat. Dans la population louterivienne, nous n'observons pas de forte résistance envers le projet Viger-Denonville, tant dans les médias que dans les données des entretiens. « Quand est venu le temps pour la MRC d'investir, de prendre le virage communautaire, les citoyens n'étaient pas nécessairement là. Ceux qui s'étaient battus contre SkyPower étaient soulagés, et disaient : “ Bon là on a confiance. C'est ce pour quoi on s'est battu depuis le début. ” » (R1) Des doutes et des hésitations subsistent par rapport aux impacts effectifs de la présence des turbines en milieu habité, mais l'opposition s'éclipse néanmoins. À terme, des retombées économiques plus élevées avec le parc communautaire, accompagné d'un impact sur le territoire considérablement moins grand, participe à l'adhésion des Louteriviens.

#### 4.2 Écologie : territoire, énergie du vent et transition énergétique

L'énergie éolienne c'est une énergie renouvelable, c'est propre, c'est beau, c'est élégant, c'est silencieux, tu mets ça loin, les fils sont enfouis. [...] Mais il n'y a rien comme faire des vrais projets. T'as beau être idéaliste, puis vouloir un monde vert puis équitable puis *toutte*, mais la vraie vie quand tu fais des vrais projets, tu te rends compte que « Ça se peut pas là. » Puis même un projet *full* environnemental, communautaire et tout ça, t'as toujours des *chialeux*. (R6)

Face à l'épreuve des faits, la valeur symbolique de l'énergie éolienne subit de durs coups au tournant des années 2000. L'éolien se complexifie : de la source d'énergie qu'il était, il devient une nouvelle activité de production. Il prend un nouveau visage :

hauteurs vertigineuses des machines, puissance en mégawatts et chiffres d'affaires de dizaines de millions. Le vocabulaire associé à la filière éolienne se renouvelle conséquemment. Le vert et le propre font place à la « prospection », au « gisement » et au « claim ». Ces éléments renforcent notre compréhension du contexte dans lequel la perception de la place attribuée aux enjeux écologiques émerge et comment ils varient en fonction du type de projets de développement.

Trois interprétations principales résument les positions des répondants vis-à-vis les préoccupations environnementales : l'appréhension de l'impact de la pollution visuelle sur le cadre de vie, la manifestation et la pertinence de l'inflation normative pour protéger l'environnement et la perception positive de l'utilisation d'une ressource renouvelable de leur territoire.

#### 4.2.1 Pollution visuelle et sonore

Les citoyens sont maintenant plus sensibles par rapport à leur paysage, à l'empreinte qui est laissée quand on met des projets en place. Les gens sont plus sensibles à l'insertion paysagère, les percées visuelles, les risques sur la santé publique, la qualité de vie... T'arrives ici, l'immensité... tsé tu vois le ciel, il est libre de tout, il n'y a pas une immense tour qui te monte dans la face. (R3)

Confrontés à la possibilité de voir leur territoire considérablement transformé par l'érection d'un méga-parc éolien, des citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup appréhendent les effets sur leur environnement, sur la beauté patrimoniale et le bien-être des habitants. Dans le cas particulier de Terravents, la difficulté à obtenir des détails sur les plans d'implantation participe à la suspicion entourant le projet.

Quel effet ça va avoir dans notre vie de tous les jours, dans le milieu ici? J'essayais de regarder ça. [...] Je n'avais pas de contact avec les promoteurs, on pouvait pas savoir où seraient érigées les éoliennes. Tout ce qu'on savait, c'était que ça va être dans L'Isle-Verte, Cacouna, Saint-Arsène, Saint-Épiphanie. Et moi je demeure dans le milieu de ça. Je me suis dit : « Ça va avoir un impact, c'est vraiment proche. » Je regardais le nombre de mégawatts : « Wow, il y en a près de 200! ». Ça change le paysage et peut-être notre vie. (R7)

L'érection du méga-parc éolien Terravents dans un espace rural entraîne des craintes sur les risques de pollution visuelle et sur les impacts appréhendés sur l'aménagement du territoire. « Le paysage aurait été *scrapé* » (R1) résume l'un d'eux. Plusieurs données témoignent d'une forte adhésion à l'idée que les municipalités le long du fleuve Saint-Laurent, aux propriétés paysagères reconnues comme belles, doivent être épargnées d'un développement industriel. En ce sens, le souci dont fait preuve SkyPower envers le territoire est fortement remis en cause par la population locale.

Au début c'était 134 éoliennes au milieu du monde, dans une municipalité super agricole, habitée de bord en bord. Ça aucun bon sens. Puis ils se sont rendus compte, après avoir signé le contrat avec Hydro-Québec, qu'ils n'avaient pas le vent, qu'ils n'avaient pas la place pour ça. C'est pour ça que toutes les éoliennes ont migré vers le fleuve après coup. C'est pour ça qu'ils ne voulaient pas nous montrer leurs plans. T'avais des gens en processus de panique. Ils se rendaient compte qu'il fallait qu'ils aillent vers le fleuve... C'était des amateurs d'un bout à l'autre. [...] Quand t'implantes 40 éoliennes à moins de 500 mètres d'une réserve nationale de faune qui est classée RAMSAR au niveau international, parce qu'elle a un rôle important pour les oiseaux migrateurs, elle est où ta sensibilité à l'environnement? Il n'y en avait pas. Ils implantaient des éoliennes directement sur le bord du fleuve, mais vraiment à 40 mètres de la rive. Elle est où ta sensibilité aux paysages? (R1)

Le savoir local donne aux habitants une fine connaissance des usages et du fonctionnement permanent de leur territoire. C'est notamment ce qui permet à un citoyen d'identifier le site du futur projet Viger-Denonville sans recourir aux technologies existantes, trois ans avant qu'il y ait des mesures de vent d'enregistrées. Il en fait part au BAPE en 2006, et ensuite lors d'un échange informel avec un représentant d'Innergex. Ainsi, lorsque les promoteurs s'appuient sur les réglementations locales pour déterminer les sites potentiels de parc éolien, cette prise en compte n'est pas suffisante pour accoucher d'un plan d'implantation cohérent avec le milieu, comme l'illustre cette anecdote de l'époque de Terravents.

C'est très complexe de décider où les éoliennes vont être. Et souvent les projets les développeurs les concevaient à vase clos en fonction des paramètres de productivité et de vent, des contraintes technologiques, peu en fonction du milieu social : « Y'as-tu une maison là? », eux-autres ils se disaient « Y'as-tu un règlement? On suit le règlement, ça fini là. » Et ce que ça donné, concrètement pour Rivière-du-Loup, il y avait une éolienne en plein milieu du terrain de golf, qui avait été plantée dans une carte à Toronto. Imaginez-vous la déconvenue et la perte de crédibilité quand dans une espèce de consultation, il y a quelqu'un qui a demandé « Ça va porter quel numéro de trou cette éolienne-là? » Ça enlevait toute la crédibilité quand le développeur disait « Le projet qui est proposé est le fruit d'études, de recherche... ». On était confronté à l'évidence que le développeur veut rapidement arriver à sa construction. (R8)

À première vue, les réactions face au parc Viger-Denonville ne sont pas aussi sensibles au sein de la population de la MRC de Rivière-du-Loup. Séduits par le caractère communautaire d'un projet industriel, certains habitants craignent néanmoins les effets sur leur vie lors de l'érection des turbines. Face à l'épreuve de la réalité, les doutes surgissent. « Quand j'ai vu ça monter, j'me disais : " Oups, c'est pas à ça qu'on s'attendait." Quand j'ai vu ça à terre, je m'disais : " Ça va être immense, ça va déguiser le paysage ç'aura aucun bon sens." C'est sur que quand on voit ça de proche, ça fesse. » (R11) La mise en production suscite d'autres appréhensions, cette fois par rapport au bruit émis. « J'ai été déçu au début quand ils ont parti ça, les premières qui ont commencé à tourner. J'me suis dit : " C'est pas ça qu'on nous avait présenté sur les simulations de son. C'est pas mal plus bruyant. " » (R11) L'écart observé s'explique par la période de rodage nécessaire aux turbines. Plusieurs données confirment que la situation s'est améliorée, mais des réserves sont maintenues. En bout de piste, il y a consensus sur l'existence d'effets ennuyeux à la cohabitation entre les éoliennes et les communautés humaines, tant du côté des partisans que des opposants. Cependant, les promoteurs – privés ou communautaires – relativisent davantage les impacts que la société civile qui les subit quotidiennement.

#### 4.2.2 Planification environnementale

Lors des entretiens, les effets de projets éoliens sur le territoire et sur ses habitants sont articulés spontanément par les personnes rencontrées. Toutefois, lorsque questionnés frontalement sur la place octroyée à l'écologie ou à la nature, les acteurs font fréquemment référence à la planification de l'environnement, ou plus clairement, à la présence de normes et de règles. Le concept de développement durable devient une grille d'analyse généralement intériorisée. La confiance accordée par rapport au respect des normes écologiques est fortement déterminée par l'attitude des développeurs.

Le vent il passe, aussi bien qu'il fasse tourner les pâles. On le magane pas. Les oiseaux peut-être qu'on les magane un peu, mais pas tant que ça. Puis l'impact environnemental, je l'ai pas vérifié, mais il a dû être analysé quelque part. Je m'en occupe même pas, parce que ceux qui montent le projet ont l'air de gens sérieux. Dans ce temps-là ça me sécurise puis je les laisse faire. (R7)

L'existence de normes environnementales rassure des répondants qui se disent méfiants à l'égard des entreprises privées pour qui l'aspect environnemental serait traité de manière expéditive en l'absence de garde-fous.

La meilleure façon pour s'assurer qu'on tienne compte d'un point de vue optimal du niveau environnemental c'est pas le privé. Le privé j' pense pas que ça fasse partie de leur ADN l'aspect environnemental. Souvent sont en bourse, ils sont cotés sur leur performance : pas leurs performances environnementales ni sociales, sont cotés sur leur performance économique. Le fait que le gouvernement du Québec soit là-dedans, ce que ça amène c'est une conscience pas mal plus large au niveau environnemental. Pour moi ça me rassure. (R3)

Du côté des entreprises privées, le respect des normes environnementales est un passage obligé vers le déploiement des projets. De leur point de vue, la complexité du processus pour obtenir les autorisations liées à l'environnement certifie de son efficacité. Un acteur opposé à Terravents corrobore la représentation de professionnalisme accolée aux audiences du BAPE dans le cadre du projet de méga-parc.

Les fonctionnaires ont eu un rôle important. Il y a les chercheurs au BAPE qui étaient en contact avec nous autres. Puis on avait une bonne relation. J'suis pas en train de dire que j'ai influencé indûment le BAPE, puis qu'on a magouillé ça par en dessous. On sentait qu'il y avait des fonctionnaires qui étaient consciencieux et qui voulaient aller au-delà de l'information officielle que la compagnie donnait. Ils ont fait leur travail. (R1)

L'intégration de l'aspect environnemental au sein des projets de parc éolien a été bonifiée au fil des ans chez les développeurs. La lourdeur des processus auxquels ils ont été confrontés leur a permis d'apprendre – à la dure dans certains cas – à intégrer le volet environnemental dès la conception initiale des parcs. De l'avis des acteurs des entreprises privées, la production industrielle du vent est soumise aujourd'hui à une importante réglementation non proportionnelle aux impacts qu'elle entraîne.

Les données de terrain dégagent un consensus sur la nécessité de normes sévères entourant l'éolien. Sans être enchanté à l'idée de se conformer à des règles environnementales parfois synonymes de baisse de productivité ou de modification aux plans initiaux, un représentant de l'économie libérale reconnaît à ce cadre clarté et simplicité.

T'as pas le choix de passer par l'environnement. Par contre, c'est quelque chose qui est contrôlable. De sorte que tu connais les barèmes, tu connais les critères. Les critères sont établis avec le ministère de l'Environnement. Il suffit que t'aies de bons professionnels pour qu'ils fassent une bonne étude, puis tu t'en vas dans cette direction, puis t'en auras pas de problème à la fin. C'est un aspect qui est contrôlable. L'aspect social est pas contrôlable pantoute lui. C'est un irritant c'est sur. Les deux sont des irritants, mais l'environnement les barèmes sont déjà établis. (R9)

L'ensemble de ces propos démontre que les exigences normatives liées aux enjeux écologiques sont intégrées dans les pratiques corporatives et entraînent l'éclosion d'experts de l'environnement au sein des entreprises. Il illustre en outre que l'aspect social paraît négligé par rapport à la réglementation environnementale. De ce point de vue, la différence entre les deux notions – écologique et sociale – se situe au niveau de l'institutionnalisation du premier (avec un ministère lié aux questions

environnementales), par rapport au deuxième qui varie en fonction de la culture, de l'histoire et des sensibilités propres à une communauté.

#### 4.2.3 Transition énergétique : entre production et réduction

On aurait pu avoir une vision au Québec. On a créé Hydro-Québec, on a créé l'hydroélectricité qui était une des énergies les plus propres dans le temps. [...] Il y aurait peut-être eu une vision plus élargie à avoir... (R11)

La forte baisse du prix de vente de l'électricité sur les marchés d'exportation participe à un certain rejet de l'éolien au Québec, comme l'illustre le commentaire qui suit. « Qu'on soit obligé de faire des appels d'offres, acheter 450 MW alors qu'on est en surplus, ça beau être vert comme énergie, ça reste que ç'a un impact, qui n'est pas énorme, mais ces impacts sont inutiles si t'as pas besoin de l'énergie. » (R1) Nous observons une tension entre les aspects à prioriser : le coût de production (ou le prix le plus bas) ou les impacts environnementaux (ou les effets écologiques les plus faibles). D'autres données témoignent que l'équation selon laquelle la baisse du coût d'électricité en présence de surplus devrait signifier l'arrêt des chantiers de production énergétique est une évaluation à courte vue.

Dans la poursuite d'une réflexion sur les actions à entreprendre en présence de surplus d'énergie, le matériau colligé offre plusieurs références aux enjeux d'électrification des transports, particulièrement de la part des Louperiviens. À cet égard, les habitants de la MRC de Rivière-du-Loup ne délaissent pas la question centrale des surplus d'électricité, mais se l'approprient concrètement.

La prochaine étape c'est les transports électrifiés. On est rendu là. Développer des lignes de métro, faire des tramways ou des autobus électriques. Tout est possible aujourd'hui, la technologie est là. Les automobiles, il s'agit juste qu'il y ait une masse critique pour faire baisser les coûts : il y a des programmes de subventions qui peuvent être instaurés. Tout peut être fait pour faire en sorte que plutôt que d'exporter notre électricité pour peu de chose, on développe des infrastructures de transport ici au Québec, pour en profiter collectivement puis réduire notre dépendance au pétrole. (R5)

Ainsi, une corrélation est établie chez plusieurs répondants entre l'électrification des transports et la consommation globale de pétrole. L'accès à une grande quantité d'énergie « propre » constitue un potentiel remarquable, si cette disponibilité s'accompagne d'une stratégie globale de recherche et développement, comme l'illustre ce commentaire. « C'est pas juste en produisant de l'électricité qu'on va électrifier les transports. Ça prend une politique cohérente, agressive, et je la vois pas vraiment. » (R1) Aux alternatives envisagées pour utiliser les surplus d'électricité, une piste marginale est évoquée, à savoir adopter des mesures d'économie d'énergie plutôt que de déployer de nouvelles constructions de production.

Est-ce que les gens sont prêts à réduire leur consommation, à délaissier des choses pour réduire la production d'électricité? Ou si ils tiennent mordicus à leur consommation d'électricité? [...] Parce que si on veut pas arrêter de consommer de l'électricité, ben il faut en produire. Qu'est-ce qui est le meilleur moyen pour en produire? (R11)

Les données de terrain révèlent une forte représentation de l'électricité comme un service public qui porte le potentiel de participer au futur du Québec. Mis à part quelques remises en question, le discours dominant des répondants contextualise et justifie le coût de production de l'éolien, comme nous le verrons bientôt.

#### 4.3 Économie : développement local et marché

L'aspect économique du déploiement de la filière éolienne en territoire rural habité s'accompagne de deux éléments principaux selon les données de terrain recueillies. Le premier est lié au caractère global du marché de l'énergie et au financement de la filière éolienne industrielle. Le deuxième est associé aux éléments locaux de la production du vent via l'apprentissage de la communauté, les retombées pour le milieu et les partenariats qui émergent en cours de processus.

#### 4.3.1 Énergie en contexte québécois : coût de production et surplus

L'épineuse question des coûts de production de l'énergie éolienne au Québec a pour étonnante conséquence de triompher de résistances fortement ancrées et de rapprocher sur un même terrain des acteurs de prime abord opposés. La MRC de Rivière-du-Loup n'y fait pas exception. Les deux aspects qui apparaissent le plus régulièrement dans l'ensemble des critiques formulées à l'endroit de la production éolienne québécoise sont le coût de production par rapport au prix de vente sur le marché d'exportation nord-américain et le caractère subventionnel de l'industrie du vent à l'endroit de certaines régions. « On peut se dire : "Tous les marchés d'électricité sont interconnectés, le surplus on va l'écouler à perte sur le marché américain. Ça va prendre la place d'une énergie moins propre." Mais ceux qui auront payé pour ça ce sera l'ensemble des Québécois. » (R1) Bien avisés sur les critiques émises à l'endroit de la production d'électricité par le vent en contexte de surplus énergétique, d'autres acteurs rétorquent qu'il s'agit d'une conclusion simpliste qui occulte plusieurs facteurs déterminants.

On peut faire dire plein de choses aux chiffres. Quand on s'oppose à l'éolien, on peut dire que ça coûte 14 cennes le kWh, alors que si on prend l'ensemble des projets sous contrat découlant des appels d'offres, le coût moyen d'acquisition du kWh éolien par Hydro-Québec est autour de 9.2 cennes. Aujourd'hui, produire de l'électricité, même par des moyens conventionnels comme une grande centrale hydraulique par Hydro-Québec, ça coûte ça 9-10-11 cennes le kWh. Souvent on compare pas le 9 cennes – le prix moyen –, on compare le projet le plus cher – disons 14 cennes – avec la moyenne de tout ce qu'on produit au Québec, ce qui revient à 4.5 cennes le kWh. Donc, on dit qu'on subventionne la différence entre les deux et que ça pas de bon sens. [...] Aujourd'hui le kWh de la grande centrale hydroélectrique Manic qu'on a construit il y a 40 ans, c'est peu cher, puis tant mieux. Mais on peut pas comparer le coût marginal de production – donc l'achat d'un bien aujourd'hui – au coût moyen de ce bien durant les derniers 50 ans. On fait des raccourcis. (R6)

Plusieurs éléments du matériau recueilli corroborent cette évaluation selon laquelle les critiques envers le développement éolien sont le résultat d'analyses réductrices.

Des données associent plutôt les surplus d'électricité à une occasion à saisir pour réduire l'utilisation pétrolière du Québec. Un Louperivien estime illogique de critiquer le coût de production de l'électricité et le prix payé à la consommation au Québec.

Les gens sont disposés à payer 50 dollars par mois pour le câblodistributeur, 60 piastres pour leur cellulaire... Personnellement, ça me coûte deux fois plus de dollars par année pour tout ce qui est télécommunication que pour mon câble d'électricité qui nécessite des barrages, des éoliennes, des infrastructures de transport. J'veux dire, c'est un non sens de dire que ça coûte trop cher l'électricité au Québec. C'est la moins chère au monde! (R5)

La massification des critiques envers le développement éolien au Québec coïncide avec l'émergence des projets communautaires. Les données de terrain sont partagées sur cet aspect. Le commentaire qui suit nuance le lien établi entre coût de production élevé et parc communautaire et rappelle que dans l'esprit d'une production d'énergie au plus bas coût, la taille des parcs a un impact notable.

Il y a des mauvaises langues qui disent : « Ah, c'est des projets communautaires, puis ça coûte cher. » C'est pas ça. C'est parce qu'à l'époque ils ont plafonné la taille des projets à 25 MW. Que ce soit un projet privé ou un projet communautaire, il y a des frais fixes. C'est le facteur déterminant [...] Il n'y a pas d'économie d'échelle. C'est ça qui a fait que le coût moyen est plus élevé que les appels d'offres précédents. (R6)

La réflexion sur la légitimité de la production éolienne dans une perspective de développement local et de reconnaissance du rural est fortement ancrée au sein de la population. Les Louperiviens reçoivent les critiques envers les projets communautaires comme une manifestation du rapport ambigu qu'entretient une certaine population urbaine envers la ruralité, comme en témoigne l'extrait d'entrevue suivant.

Les régions, on est des voleurs! Les Québécois on est un peu fous des fois. Avant t'avais 100 % des bénéfiques qui s'en allaient dans les poches des privés, t'avais 2000, 3000 MW, puis tout le monde applaudissait au Québec, il n'y en avait pas de problème. Puis ils ont rajouté 250 MW en développement éolien communautaire : c'est quand même pas ça qui fait sauter la marmite de surplus au niveau de l'électricité! Et aujourd'hui parce qu'il y a des ententes pour qu'il y ait des partenariats 50-50, les gens disent : « C'est une façon déguisée de subventionner les régions. » On prend un risque, on met 50 % du capital là-dedans. C'est quoi qui est éthiquement pas correct? Avant qu'il y ait 100 % des bénéfiques qui allaient dans les poches des privés, ça éthiquement c'était correct! Ils subventionnaient pas les entreprises? Là parce qu'il y en a 50 % qui s'en va dans les poches des communautés, ils disent c'est pas correct. Le dommage visuel, l'acceptabilité sociale, le fait qu'on les côtoie à longueur de journée les éoliennes, c'est pas les gens de Montréal qui le vivent. Ça se passe chez nous. (R3)

L'association entre le développement régional et le déploiement de la filière éolienne invite un troisième élément dans l'équation selon le matériau collecté, soit l'incohérence de la non-nationalisation de la filière éolienne dans le contexte énergétique québécois. L'approche à la pièce est attaquée puisque la répartition des projets éoliens abroge la possibilité de réaliser des économies d'échelle et empêche une stratégie d'ensemble qui atténue les impacts cumulatifs. L'abandon par l'État et Hydro-Québec de la filière énergétique à l'industrie privée est jugé sévèrement.

L'entreprise communautaire on en a une au Québec depuis les années 1960 et c'est Hydro-Québec. Tu peux pas avoir plus communautaire que ça, ça nous appartient à tout le monde. Ce qu'on entendait : « Ah, Hydro-Québec peut pas aller dans l'éolien, c'est pas notre expertise, on connaît rien là-dedans, nous c'est l'hydroélectricité, donc il faut donner ça au privé. » Puis tu voyais des entreprises comme ça [SkyPower] qui connaissait rien pantoute à l'éolien avec des contrats de gré à gré, c'était opaque, c'était même pas dans le cadre d'un appel d'offres. Ça m'enrageait, ça m'enrage encore, parce que faire de l'éolien c'est pas sorcier! Tu vas chercher l'expertise où elle est, puis tu montes un plan d'affaires, tu vas chercher du financement. Il n'y a aucune entreprise privée qui accote la capacité de financement d'Hydro-Québec. Les promoteurs éoliens au début c'était des financiers, des gens qui étaient capables d'aller chercher de l'argent, ce qu'Hydro-Québec était capable de faire. (R1)

Au-delà des coûts de production et de la planification déficiente de l'implantation de parcs éoliens en territoire rural habité, l'expérience introduit la prise en charge et l'apprentissage des milieux locaux.

#### 4.3.2 Apprentissages locaux

L'annonce de Terravents encourage l'émergence d'acteurs proactifs et révèle une volonté d'action sur les processus qui les touchent. L'aspect financier n'est pas négligé. Une répondante remet en question à partir des données publiques amassées la viabilité économique du projet de SkyPower. En plus de l'impact sur le paysage d'un parc éolien, elle craint l'implantation d'une centaine de turbines qui seraient abandonnées à la suite d'une faillite de Terravents, résultat qui lui semble inéluctable.

J'suis allée regarder l'entente qu'ils avaient avec Hydro-Québec. Ils ont offert quelque chose à 5,7 cennes. Je regardais mon compte d'électricité, c'est pas mal pareil. Comment ils vont faire pour faire du profit? J'suis pas technicienne en éolien, les vents j'connais pas ça. Mais avec le financement qu'ils avaient, comment ça coûtait chaque éolienne, les risques que ça coûte plus chère, on le sait dans les gros projets comme ça, j'me disais c'est risqué. Plus je regardais, plus je me disais c'est risqué. [...] J'allais voir régulièrement le bilan puis je m'apercevais que ces argents étaient utilisés pour des études – puis c'est normal qu'il y en ait des études – des frais professionnels, des frais d'ingénierie... J'me disais, il restera rien au bout pour la construction des éoliennes. Donc on peut supposer qu'il va y avoir des dépassements de coûts. S'il y a des dépassements de coûts, et qu'ils ont fait leur projection avec ces coûts à 5,7 cennes, sans être persuadée j'avais des gros doutes sur la rentabilité du projet. (R7)

À l'image de plusieurs communautés rurales québécoises, la MRC de Rivière-du-Loup s'inscrit dans un état de développement et dans des besoins de croissance. Malgré une forte résistance locale vis-à-vis Terravents, s'ensuit un consentement du milieu afin d'arriver à un compromis avec le promoteur pour l'implantation du méga-parc éolien. Bien que le RCI ait été voté à l'unanimité, certains élus locaux sont d'accord avec un assouplissement de la réglementation régionale si l'entreprise consent à la discussion. Un réseau d'acteurs se bâtit et concourt à la création d'un comité de travail qui vise l'adoption de compromis pour la localisation des éoliennes.

Le consentement mutuel n'éradique pas les tensions au moment des premières rencontres. Le commentaire suivant illustre le sentiment de contrainte d'un représentant de SkyPower pendant la négociation.

On est passé par un processus d'extorsion. « Bon, vous allez briser nos rues, faudrait donner de l'argent pour nos rues, faudrait donner de l'argent pour les éoliennes, faudrait nous donner de l'argent pour ça. » Un coup qu'on a accédé à certaines demandes, ils en voulaient un peu plus. Ok, mais « ces éoliennes-là nous dérangent, faudrait les changer ». Prendre les éoliennes qui sont dans un endroit où il y a du vent pour les mettre dans un endroit qui les dérange pas, mais c'est pas nécessairement un endroit où il y a du vent. Ça été un processus très, très laborieux. (R9)

D'autres données de terrain révèlent *a contrario* que le pouvoir était du côté de l'entreprise. « C'était toujours de la négociation où le promoteur marchait avec la menace. Que si on répondait pas à leurs besoins ou à leurs attentes, qu'ils allaient prendre leur clic et leur clac puis s'en aller. Ils laissaient entendre qu'ils avaient le grand bout du bâton. » (R5) Parallèlement aux critiques formulées envers SkyPower, des acteurs liés à l'entreprise mettent en doute les motivations des élus de la MRC de Rivière-du-Loup, notamment dans le contexte du projet Énergie Cacouna. « La classe politique était aussi arrogante que si on venait de trouver du pétrole qui allait rendre tout le monde riche. Au fur et à mesure que le projet s'est estompé, l'insécurité économique s'est installée. Tout d'un coup la classe politique trouvait le projet [éolien] plus intéressant. » (R8). En dépit des déceptions qu'ils provoquent, les échecs de Terravents et d'Énergie Cacouna dévoilent une volonté d'entrepreneuriat collectif et social dans le milieu. Selon plusieurs données de terrain, le passage vers le parc éolien communautaire est une illustration de l'adéquation entre le degré d'engagement de la communauté et le succès du projet.

#### 4.3.3 Retombées locales

La ressource c'est ici qu'elle est. En principe, les retombées devraient être là où la ressource est. (R5)

Les données de terrain collectées indiquent que l'aspect des retombées financières est décisif quant à l'acceptabilité ou à la résistance observées face à un projet d'exploitation des ressources naturelles d'un territoire. « Il y a toujours une question monétaire en arrière de ça. Dans le processus de négociation avec les municipalités, il y a beaucoup d'enjeux sociaux, visuels, socioéconomiques qui ont été mis en jeu, mais le *bottom line*, c'est toujours l'argent. » (R9) Un autre acteur raconte :

Quand on arrivait dans un milieu où il n'y avait jamais eu d'éoliennes, l'élément qui dominait c'était l'inquiétude des gens par rapport à l'inconnu. [...] Et au fur et à mesure que les retombées économiques s'étaient exprimées, il y avait un rapport de force qui changeait, au point où quand on arrivait dans des territoires où il y avait déjà eu du développement éolien, les gens étaient *business*. C'est-à-dire « Bon, combien tu nous donnes si tu viens installer une éolienne chez nous? » On aurait dit que tout d'un coup, tous les autres enjeux sociaux et politiques s'étaient évanouis. « Combien ça paie? », c'est sur cette base-là que les discussions s'engageaient. (R8)

Les impacts financiers auxquels aspirent des communautés dans le cadre de parcs éoliens prennent la forme de retombées directes aux municipalités, d'emplois, de revenus pour les entreprises de la région et de gains aux propriétaires lorsque les turbines sont en terres privées. « Pour moi c'est un cadeau, c'est comme gagner à la loterie. Là j'sais qu'il va avoir une redevance à tous les ans. C'est comme une loterie. » (R4) Toutefois, l'équation selon laquelle l'exploitation des ressources naturelles dans un milieu entraîne la création de nombreux emplois ne s'applique plus lorsqu'affectée au développement éolien. « Faut pas se raconter d'histoire sur l'éolien. L'éolien crée des *jobs* au moment de la construction. Une fois que le parc est construit, ça crée plus de *jobs*. Il y a quelques personnes qui s'occupent de l'entretien et de l'opération, et ça finit là. » (R8) Des acteurs associés au projet Viger-Denonville admettent que la mise en production d'un parc éolien n'engage pas une importante création d'emplois, mais estiment que les entreprises régionales y gagnent. La construction du parc communautaire s'accompagne de l'application d'un type de clause régionale. En ce sens, les données de terrain traduisent une méfiance des

acteurs locaux envers le système économique dominant d'où la nécessité d'adopter des mesures qui favorisent les entreprises locales, dans la mesure où elles ont les compétences nécessaires et qu'elles soumettent à des coûts compétitifs.

Quand on fait ce genre de projet [Viger-Denonville], c'est pour enrichir les communautés, puis en même temps enrichir nos entreprises. [...] Mais faut pas laisser aller les règles du marché. Avec les règles du marché habituellement, c'est pas rare que les entrepreneurs généraux débarquent avec leur équipement, leurs hommes, ils prennent possession du chantier, puis ils sortent de là, eux ce sont enrichis, mais le milieu ne s'est pas enrichi. Pour nous c'était ben clair on voulait pas ça. Il y a eu 26 entreprises qui ont été engagées pour la construction du parc éolien. Tout près de 5 millions de retombées directes dans le milieu. (R3)

Le projet Viger-Denonville s'inscrit dans un processus de création de nouveaux espaces d'autonomie (Klein, 2008) de la population après des efforts investis pour accueillir des méga-projets. Les échecs successifs d'Énergie Cacouna et de Terravents laissent des marques, et contribuent à insuffler une volonté d'amorcer un projet porteur, à l'échelle du territoire.

Quand ça été clair que l'épisode SkyPower est tourné et qu'il y a un appel d'offres qui va venir, c'est devenu clair pour la MRC de Rivière-du-Loup et l'ensemble des maires qu'on pouvait pas être mieux servi que par soi-même, que l'éolien si c'était pour être développé sur notre territoire, ça devait l'être par nous autres. Puis qu'on aurait ben plus de revenus avec un petit projet où on serait partenaire qu'avec un gros projet qui nous serait imposé. Tout cela, cette conviction là, a vraiment émergée à travers toute l'histoire de SkyPower. On a cheminé peut-être plus vite que d'autres MRC. (R1)

Le caractère local de l'initiative du parc éolien illustre la prise de conscience du pouvoir des acteurs locaux et le désir de prise en charge de la communauté. « La compagnie qui s'en vient ici c'est différent de "on se prend en charge et on fait quelque chose avec ce qu'on a comme ressource." On est capable de faire des choses. » (R7) Le projet Viger-Denonville favorise la manifestation de nouvelles solidarités locales, notamment par la répartition de l'investissement et des retombées entre les différentes municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup.

Bien que l'élément financier ait préséance dans plusieurs données colligées, les individus liés au projet communautaire soutiennent adopter des manières d'agir et de penser distinctes. « Notre première préoccupation, c'est l'aménagement du territoire, c'est l'acceptabilité sociale. La rentabilité financière, elle est importante, mais elle est secondaire. Parce que si on manque notre coup sur l'aménagement du territoire, sur l'acceptabilité sociale, on est vraiment dans la misère. » (R3) À cet égard, les acteurs reconnaissent que le fait d'habiter le territoire où se déploie un projet d'exploitation des ressources et de cohabiter avec la population qui en subira les préjudices oblige à une évaluation qui dépasse la seule obsession financière. Cependant, en tant qu'élu, participer à l'activité économique de son territoire constitue une conjoncture particulière. Il devient difficile d'ignorer les exigences de rentabilité. « En prenant la posture comme partenaire communautaire, il faut qu'on réfléchisse aussi comme des investisseurs. C'est un peu différent. Parce qu'on va investir de l'argent dans des projets qu'on veut le moins à risque possible. [...] Il y a plusieurs objectifs qui s'entremêlent. » (R1) Cette expérience expose la capacité de réseautage de la communauté et contribue à la mise en œuvre de différents types de réseaux – élus, fonctionnaires, citoyens – qui favorise les regroupements et la transformation des pratiques.

#### 4.4 Politique : intervention et influence

Les références aux dynamiques politiques teintent plusieurs données présentées précédemment, qu'elles soient liées aux aspects sociaux, écologiques ou économiques. Deux dimensions principales apparaissent à la lecture des données : l'intervention de l'État dans le déploiement de la filière éolienne au Québec et le pouvoir de la politique municipale.

##### 4.4.1 Intervention de l'État

L'arrivée de SkyPower en 2004 est reçue comme un projet imposé au sein de la MRC de Rivière-du-Loup. Un acteur lié à l'entreprise l'articule comme suit : « L'éolien ça

s'était *dealé* entre Toronto, Québec, Hydro-Québec, *that's it.* » (R8) Le fait que Terravents soit le résultat d'une entente de gré à gré conclut avec Hydro-Québec n'est pas unique, mais demeure une spécificité, même dans le contexte de l'époque – le premier appel d'offres a eu lieu en mai 2003. « Ce projet avait été négocié directement avec Hydro-Québec. J peux vous confirmer que tout ce démarchage, c'est évident quand on est familier avec ça, ça été fait grâce à des entrées politiques privilégiées. Parce que normalement, il y avait des appels d'offres. » (R8) Des données décèlent des liens entre les défaillances du système capitaliste et le trafic d'influence politique.

Tous les dysfonctionnements du capitalisme, tout ce qui est le pire, le pire de l'incompétence, de l'arrogance, de la culture du secret, tout est là. La corruption, des tentatives de corruption, des pressions politiques, des anciens ministres qui se retrouvent dans le conseil d'administration de la compagnie. *Toutte* le pas beau, *toutte* le *laitte* du capitalisme était là-dedans. (R1)

Comme nous l'avons découvert précédemment, les résistances locales surprennent le promoteur. Les répondants rapportent plusieurs tentatives de corruption de la part des représentants de SkyPower, d'abord lorsque les élus locaux sont en voie d'adopter un RCI, plus tard au début du processus de négociation. « Une *gang* de gars en complet arrivent, ils l'arrête avec une enveloppe. Des affaires du genre : *On est ben plogué au parti au pouvoir, si tu veux ton poste, t'as pas le choix, faut que tu fasses passer le projet.* » (R1) Les élus ne sont pas les seuls à subir des pressions. Une entente avec une organisation locale est négociée en douce en échange de son appui pour les premiers plans d'implantation de Terravents. Selon plusieurs données, l'entreprise est convaincue que ce sont ses liens avec les pouvoirs politiques nationaux qui lui permettront d'implanter son méga-parc éolien.

Quand on voyait tout l'argent qu'ils mettaient pour embaucher des firmes de communication qui étaient très ploguées sur le pouvoir. Quand on se rendait compte qu'ils avaient réussi à placer sur leur conseil d'administration des gens très proches du pouvoir. Et qu'ils mettaient des pressions sur des élus, on comprenait qu'il y avait une *game* qui se jouait en dessous. Un moment donné on se demandait si on était dans la même ligue. On était-tu de taille à lutter contre ça? Et on l'était! (R1)

Dans le milieu, les acteurs constatent l'importance des ressources financières et des relations politiques du promoteur. Un répondant près de SkyPower contextualise les nombreuses anecdotes relatant les démarches entreprises pour convaincre le milieu louperivien d'abandonner son projet de RCI et d'accorder les autorisations nécessaires à Terravents.

Le développeur se sentait complètement abandonné de Québec. Parce que beaucoup de développeurs ont été sollicités sur les marchés internationaux en se faisant dire « Venez investir au Québec, le producteur d'électricité achète de l'électricité, il est stable, c'est Hydro-Québec. » [...] Et quand ils arrivaient, ils s'adressaient au plus haut palier politique, le gouvernement du Québec, et ils se sont fait un peu dire « Allez-y, *go*, amusez-vous, il n'y en a pas de problème, tout le monde est heureux. » Or la lacune était à ce niveau-là. Québec n'a pas demandé aux milieux « là on va ouvrir le pâturage à la grandeur du Québec ». Ces développeurs étaient frustrés de ça et ils avaient raison. « On s'est fait dire : *bar open*. Et quand on arrive dans les milieux les gens nous regardent comme si on était des extraterrestres. » Ils ne comprenaient pas trop, puis je ne peux pas dire qu'ils avaient tord d'être perplexes, ils s'étaient fait occulter cet aspect du développement éolien. Donc ça amené le respect qui s'ensuivait. Ce que je veux dire c'est que le développeur ne pouvait pas voir autrement que les élus ç'aurait été agréable de les acheter. (R8)

L'épisode Terravents a un écho national et ranime la capacité de mobilisation de la société civile et des élus municipaux qui font pression sur le gouvernement du Québec pour l'adoption de changements règlementaires autorisant la création de parcs éoliens communautaires et l'investissement des milieux locaux dans ce type de projets. L'acteur suivant estime que le troisième appel d'offres lancé par Hydro-Québec – et le premier pour des projets communautaires et autochtones – avait officieusement comme objectif de calmer la grogne provoquée par les parcs

développés par des corporations. Cet aspect justifierait la sélection du parc de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphane, au lieu de celui de Saint-Antonin, pourtant plus rentable et productif selon les plans.

[La sélection des parcs] est assez complexe comme processus, ce qui fait qu'Hydro-Québec a une marge de manœuvre sur le choix des projets et, c'est une opinion éditoriale, mais particulièrement dans le cadre de cet appel d'offres là. Nous on estime qu'il y a du politique qui a joué, et j pense pas trop me tromper en disant qu'il y avait une volonté de répartir des projets un peu partout au Québec. [...] Donc au-delà du processus officiel qui a été suivi, il y a une trame qui joue qui fait que le politique souhaite qu'il y ait le maximum de projets qui soit retenu dans toutes les régions pour faire le plus de contents possibles. (R6)

Les données précédentes brossent le portrait d'une filière éolienne québécoise fortement associée à l'intervention de l'État. Le concours du gouvernement est souvent reconnu de manière officielle – par exemple par le lancement d'appels d'offres – parfois par des pratiques officieuses.

#### 4.4.2 Pouvoir politique local

Tout comme les interventions de l'État, le pouvoir politique local est considéré comme un facteur déterminant dans l'évolution de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup selon le matériau colligé. Dans le contexte de Terravents, le RCI est entendu comme un outil de domination pour assurer la MRC d'une position « confortable et sécuritaire, pour qu'on vienne s'asseoir à la table puis qu'on acquiesce à leurs demandes. C'était comme un gros bâton dans les roues. » (R9) Un Louperivien admet qu'au-delà de l'aménagement du territoire, le RCI visait à mettre en place une relation plus équitable avec SkyPower, qui n'a « pas eu le choix après ça de parler avec nous autres. Parce qu'on avait rétabli le rapport de force. » (R1) Le pouvoir législatif attribué aux instances gouvernementales locales constitue un avantage assumé pour les acteurs locaux. Toutefois, la multiplicité des rôles tenus par les pouvoirs publics, nationaux ou locaux, embête des acteurs liés aux entreprises

privées qui y voient des potentiels de conflits d'intérêts, surtout dans le contexte des projets communautaires.

On a vu dans les appels d'offres antérieurs, la classe politique locale devait se faire l'arbitre entre du développement et protéger la population ou s'assurer que les objectifs de développement de la population sont atteints. Là, il n'y avait pas d'ambiguïté sur d'où ils tenaient leur pouvoir et le rôle qu'ils avaient à jouer. Mais dans les projets communautaires, ils sont à la fois juges et parties. Ils sont à la fois développeur, parce qu'ils doivent contrôler les projets à 50 % puis en même temps, ils sont juges parce que c'est eux qui font les règlements. Et finalement, ils sont gardiens des fonds publics. [...] C'est pour ça que les projets communautaires pour moi, il y a quelque chose de douteux ou de bizarre dans la forme que ça prend. [...] C'est une drôle de bibitte, les développeurs sont très mal à l'aise avec ça. (R8)

Ainsi, différentes voix remettent en cause la légitimité des projets éoliens communautaires et le bien-fondé de la pluralité des pouvoirs décisionnels des instances gouvernementales par rapport à l'industrie du vent. Néanmoins, le processus d'apprentissage entamé pendant l'épisode Terravents incite la communauté à persévérer dans le développement éolien et à éventuellement l'envisager de façon totalement autonome.

#### Conclusion du chapitre

Les projets éoliens développés dans la MRC de Rivière-du-Loup renferment des caractéristiques différentes, mais s'inscrivent tous deux dans un esprit de développement local. La communauté louterivienne illustre à travers ces expériences le passage d'une représentation de l'énergie du vent comme solution idéale à une activité industrielle potentiellement préjudiciable. Les données recueillies indiquent un renversement de la conception de l'éolien sur une période de dix ans en fonction des projets de parc prévus sur le territoire. Au début des années 2000, l'éolien jouit d'une très bonne réputation, pour ensuite voir son image fortement ternie dans la période de développement de Terravents pendant laquelle les effets sur les communautés et le paysage sont fortement appréhendés. L'abandon du méga-parc et

le déploiement d'un petit projet communautaire redorent l'image de la filière éolienne et la perception générale des Louperiviens à son endroit à partir de 2010.

Le projet Terravents permet de mesurer l'étendue de questions sensibles pour les communautés comme la qualité de vie et le paysage. Ce sont elles qui ont initialement éveillé la résistance citoyenne, et non les retombées économiques jugées trop faibles. Ensuite, la nécessité d'établir des stratégies de subsistance dans l'espace rural entraîne une transformation chez les acteurs locaux en place les conduisant à passer d'un rôle d'opposant à l'éolien à celui de promoteur dans le contexte d'un projet communautaire. En outre, les enjeux écologiques sont alors fortement associés à la confiance octroyée aux normes et aux règles en place. Cette conjoncture participe à l'appui au deuxième projet. En ce sens, la conscience territoriale de la population rurale louterivienne, et le déni de reconnaissance dont elle a souffert de la part des promoteurs du premier projet et de certains pouvoirs politiques nationaux, alimentent leur processus d'apprentissage et agissent sur les modalités du parc éolien communautaire. De la sorte, les aspects environnementaux et identitaires influencent l'intérêt porté aux aspects financiers et aux retombées économiques anticipées pour le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

## CHAPITRE V

### LE PARADOXE DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE : L'ILLUSION DU PRODUCTIVISME

L'adoption des préceptes de l'écologie politique lorsque appliqués à notre objet d'étude dans la MRC de Rivière-du-Loup comporte son lot d'embûches. Le désir d'améliorer la situation des populations entraîne les acteurs loupériens à suivre la logique de l'économie dominante. Ils empruntent ce qui a l'apparence d'un raccourci et espèrent des projets qui annoncent un grand nombre d'emplois à court terme et/ou des investissements vertigineux. En dépit de quoi, la nature contribue à l'identité des habitants d'un lieu et c'est ainsi que plusieurs Loupériens n'ayant pas coutume de monter aux barricades s'opposent au milieu des années 2000 à la venue d'un méga-parc éolien sur leur territoire. Il ne s'agit pas d'une opposition de principe envers l'éolien, plutôt d'un pas vers une autonomisation de la MRC de Rivière-du-Loup qui se traduira par la mise en production d'un parc éolien communautaire qui adopte un modèle hybride par le partenariat entre un milieu local et une entreprise privée.

Parmi les diverses difficultés spécifiques au déploiement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup, les principaux éléments observés sont abordés dans le présent chapitre. Ainsi, le rapport particulier qu'entretiennent les sociétés rurales à la nature n'esquive pas l'obligation pressante qu'elles portent d'innover et d'explorer les potentialités que recèlent leur environnement pour leur assurer des moyens d'existence. Les efforts d'autonomisation du monde rural témoignent ensuite de certains succès, comme le régime communal (partiel) des parcs éoliens

communautaires. Cependant il y a manifestation de résistances, par des pratiques et des représentations d'acteurs exogènes et sous l'effet de l'inflation normative que subissent les milieux locaux. Enfin, les initiatives étudiées indiquent une planification formelle déficiente de la filière industrielle éolienne. Une analyse globale permettrait au Québec de s'inscrire comme précurseur mondial de la transition énergétique, défi auquel sont ardemment conviées les sociétés contemporaines.

### 5.1 L'environnement réduit à son utilité

Le déploiement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup, en plus d'éclairer notre compréhension sur l'industrie du vent et sur ses modèles possibles, nous instruit sur l'espace octroyé aux enjeux écologiques en contexte de développement rural. L'étude produite conclut que la nature – qu'elle prenne les traits d'une ressource, d'un paysage ou d'un cours d'eau – est associée à l'utilisation que peuvent en faire les populations humaines. Il y a interprétation de la question écologique et adoption d'une approche anthropocentrique par les Louperiviens. Il existe des tensions entre les usages différents de la ressource ou de l'espace, mais à terme l'intérêt porté à la nature n'est pas désintéressé. Dans la mesure où certains acteurs considèrent les problèmes environnementaux également comme des problèmes sociaux, une attitude éco-centrée est aussi observée, bien que ce dernier aspect demeure marginal et s'applique au cas de parc communautaire.

#### 5.1.1 Appropriation locale des enjeux écologiques globaux : dispositifs d'aménagement du territoire

Les circonstances entourant l'émergence de Terravents dans la MRC de Rivière-du-Loup suscitent stupéfaction et appréhensions au sein de la communauté. La proximité des turbines, le nombre implanté, le bruit émis, autrement dit les effets cumulatifs de pareil parc en milieu habité provoquent de nombreuses questions et éveillent la crainte. En ce sens, les données de terrain recueillies valident différents travaux auxquels nous avons référé dans les sections précédentes. Dans le cas particulier du

parc développé par SkyPower, l'obscurité dans laquelle se trouve la population par rapport aux plans d'implantation collabore à son soulèvement. Confrontés à une exploitation ressentie comme excessive de leur espace, les pouvoirs locaux louteriviens utilisent les outils à leur disposition pour préserver l'intégrité de leur environnement, c'est-à-dire ceux liés à l'aménagement du territoire.

Le chemin parcouru par les savoirs scientifiques sur la biodiversité pour gagner la sphère locale entraîne une adaptation et une traduction de ces connaissances afin de permettre aux acteurs politiques et aux habitants de se les approprier. Dans un contexte de planification territoriale, les savoirs scientifiques sur la biodiversité conduisent à une hybridation des connaissances qui assurent le transfert d'un enjeu écologique en des dispositifs de planification opérationnelle (Debray et Cherqui, 2014). Pour y parvenir, la saisie par les milieux locaux constitue un point de passage obligé vers leur intégration. En s'appuyant sur des connaissances hétérogènes, ils traduisent leur compréhension des savoirs portés par des experts, dont le contenu très scientifique demeure peu appropriable par eux. D'où un décalage entre les perceptions écologiques globales et l'opérationnalisation de ces enjeux sur le terrain.

En résulte une édulcoration des problématiques écologiques, mais aussi leur inscription dans des dynamiques sociales et un passage du scientifique au politique, où l'aménagement territorial devient garant du cadre de vie au niveau local, substituant de la sorte les enjeux liés à la biodiversité. Nous restons dans une gestion technique et règlementaire de l'environnement : l'aspect social des représentations de l'espace n'y est pas exclu, mais le caractère normatif et contraignant prédomine.

#### 5.1.2 Entre des relations sensible et utilitaire au territoire

Au plan local, les diverses identités présentes sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup participent à la manifestation de tensions sociales au cœur du déploiement de Terravents. D'un côté, des habitants aspirent à un environnement libre d'activité industrielle qu'ils jugent opportun à la tranquillité et à la beauté des paysages. De

l'autre, les préjugés favorables à la productivité d'une portion de la population les conduisent à accueillir favorablement le projet de SkyPower. Les alliés objectifs d'hier se retrouvent dans des positions antagonistes face à l'érection possible d'un parc éolien de 134 turbines tandis que des acteurs aux traits hétérogènes figurent côte à côte dans la lutte contre Terravents. Les tensions observées à l'échelle locale entre les logiques esthétisante et productiviste dévoilent deux perceptions de l'espace, l'une sensible et l'autre utilitaire.

Les populations en présence démentent l'idée selon laquelle la résistance est portée par des néo-ruraux, et que les locaux sont de facto favorables à la venue d'un méga-parc. Dans la réalité, ces frontières sont floues et nombre de locaux refusent la passivité. L'implantation possible de la filière éolienne déclenche de vives appréhensions chez les individus du premier groupe au point d'éveiller leur fibre militante et de les pousser à agir contre l'érection du méga-parc. Leur opposition se matérialise à travers des actions diverses et est précédée par la conduite de recherches conséquentes qui assurent une appropriation des enjeux liés à la présence d'infrastructures permettant l'exploitation du vent en territoire habité. Ils partagent leurs questions et requêtes au sein des conseils municipaux, en s'exprimant par le biais des médias ou à l'occasion des audiences du BAPE. Leur discours est imprégné d'éléments comme le cadre de vie, l'esthétisme et le bien-être. Ils ne rejettent pas l'aspect économique, lequel est fortement associé au territoire et à l'obligation de concrétiser les retombées au sein des populations qui vivent avec la ressource et subissent les contrecoups de son exploitation.

Les acteurs dont la relation au territoire est caractérisée par un rapport utilitaire défendent un projet qui assure un revenu annexe à une minorité de propriétaires privés. S'en dégage une discussion publique notamment définie par rapport à l'agriculture, ce qui établit la place qui lui est toujours attribuée dans le milieu pour des raisons pratiques et symboliques. Ainsi, une fraction des habitants des

municipalités appelées à recevoir des éoliennes dans le cadre de Terravents voit l'utilisation de terre dont la vocation première est agricole comme un potentiel de bénéfice complémentaire.

Le dénouement du parc de SkyPower et l'émergence du projet Viger-Denonville brouillent les limites des groupes en présence. Plusieurs résistants de la première heure appuient le parc communautaire, y voyant la transformation pour laquelle ils se sont mobilisés. Pendant ce temps, des retombées échappent aux partisans du premier parc, qui interrogent la mobilité des anciens opposants. Des séquelles persistent, mais pâlisent avec le temps. L'histoire récente de la MRC de Rivière-du-Loup (mégas porcheries, ports méthanier et pétrolier, filière éolienne) présage néanmoins que les tensions ne sont pas résorbées et qu'elles pourraient être ravivées par un contexte de développement propice à ranimer les identités antagonistes en place.

### 5.1.3 Le fleuve comme objet de lutte : les inégalités d'accès à la beauté

Les données de terrain témoignent d'une forte adhésion à l'idée que les municipalités aux propriétés paysagères reconnues comme belles – notamment les villages qui profitent d'une proximité avec le fleuve Saint-Laurent dans le cas de la MRC de Rivière-du-Loup – sont le plus souvent épargnées d'un développement industriel impactant au point de vue paysagé. La forte résistance du milieu local envers Terravents atteste que les effets appréhendés sur les communautés qui bénéficient de percées visuelles sur le fleuve ont fortement contribué à fortifier la lutte citoyenne.

Ces paysages sont de plus en plus habités par une population qui possède un capital économique et culturel important. Les données établies par le MAMROT témoignent de la corrélation existant entre des indices de développement élevé et la proximité au littoral, les trois municipalités ayant obtenu les résultats les plus élevés dans la MRC de Rivière-du-Loup étant toutes situées au cœur ou le long du Saint-Laurent, soit Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-du-Portage et Cacouna. En découle des communautés peuplées d'acteurs sensibles à l'esthétisme du lieu et à la tranquillité

qui en émerge et rappelle que plus un milieu présente un niveau culturel élevé, plus elle a les capacités de s'opposer à un projet d'implantation industrielle (Grijol, 2012).

Au-delà de la capacité à organiser la résistance envers des projets de développement qu'ils estiment défavorables à l'espace qu'ils habitent, la concentration d'une tranche de la population qui détient un important capital économique le long du littoral se solde par des paysages inaccessibles au plus grand nombre.

C'est la richesse matérielle qui donne accès au beau, y compris en matière de paysages. En raréfiant les paysages qui procurent un cadre de vie agréable, ceux qui subsistent deviennent des rentes de monopole, des marchandises commercialisables à haute valeur ajoutée. (Grijol, 2012, 131)

L'enjeu de classes qu'expose l'inégalité d'accès aux espaces identifiés à des standards de beauté est marqué par le déploiement de parcs éoliens. À terme, le projet Viger-Denonville s'implante dans l'arrière-pays au sein de municipalités de qui est attendue une tolérance à l'installation d'activité industrielle en raison de leurs caractéristiques socioéconomiques. Le potentiel de vent est pris en considération, mais la résistance notoire de certaines communautés envers la présence d'infrastructures industrielles massives dans leur espace les ont préalablement préservées.

## 5.2 Participation des sociétés locales dans le développement de leur territoire : ambiguïté du contrôle local du vent

La concrétisation d'un parc éolien communautaire dans la MRC de Rivière-du-Loup découle d'un continuum de facteurs et permet d'appréhender un processus d'autonomisation d'une communauté rurale dans ses multiples dimensions. Ainsi, dans un milieu pourtant réceptif à la venue de méga-projets économiques exogènes, l'attitude de la corporation qui a signé un accord de gré à gré avec Hydro-Québec provoque une levée des forces locales contre leurs manières de faire. En ce sens, l'épisode SkyPower constitue un cas extraordinaire : sa soudaineté, du point de vue

de la communauté de la MRC de Rivière-du-Loup, alimente une résistance locale, initialement portée par les élus et les fonctionnaires locaux.

La dénonciation des éventuelles nuisances engendrées par les turbines n'entraîne pas une opposition de principe à l'éolien. Il s'agit plutôt d'une prise en considération des effets des éoliennes sur le milieu de vie d'une frange de la population. Le parc communautaire Viger-Denonville s'inscrit dans un processus au cours duquel des critères d'aménagement du territoire sont appliqués afin de réduire les effets négatifs sur le paysage et sur les citoyens qui habitent à proximité. Le défi esthétique des parcs éoliens ne doit pas occulter que la présence d'éoliennes près d'un noyau villageois demeure un pis-aller auquel certaines communautés rurales sont prêtes à se résigner dans le souci de développer des stratégies de subsistance. Comme nous l'avons vu, le coût lié au secteur éolien est important pour les collectivités touchées et en découle une suite d'externalités négatives : prédation de l'espace, dégradation du cadre de vie, tension au sein des communautés (Grijol, 2012). L'expérience réfère à des enjeux de gouvernance territoriale et de justice sociale au cœur desquelles les préoccupations environnementales ne peuvent éluder d'autres aspects comme la qualité de vie et l'identité, et ultimement des questions comme pourquoi et au profit de qui ces grands projets (Fortin et Le Floch, 2010).

#### 5.2.1 La propriété communautaire des parcs éoliens au Québec : autonome, solidaire et marginal

Le cas de Terravents illustre qu'afin d'encourager une plus grande acceptabilité sociale de l'implantation de parcs éoliens en milieu habité, il importe d'associer les citoyens tout au long du processus d'élaboration d'un projet (Maillé, 2012). L'essentiel vis-à-vis l'acceptabilité de l'énergie éolienne « réside dans la taille des parcs, leur dispersion sur le territoire, et surtout, la propriété communautaire. » (Gipe, 2007, 83) Autrement dit, des aspects comme « l'implication des acteurs affectés à la prise de décision, la participation financière aux projets, [...] le sentiment d'équité par

rapport aux pratiques de gouvernance » (Fortin et Le Floch, 2010, 32-33) sont garantes d'une plus grande adhésion des populations.

[L]a prise en compte des acteurs locaux, de l'ensemble des usagers quotidiens, est déterminante parce que c'est dans l'appréhension de l'espace vécu et du paysage que se situent les motifs de résistance alors que les professionnels de la filière, considérant le territoire comme un gisement, dénigrent cette vision sensible de l'espace. Le danger pour eux vient justement de la « prédominance du paysage ». (Grijol, 2012, 93)

La difficulté pour les communautés d'atteindre l'inclusion masque le fait que leur engagement contrecarre les visées productivistes des acteurs liés au développement. Ainsi, dans la réalité d'une société où le capitalisme domine la sphère économique, le territoire est un espace exploitable par l'extérieur, contrairement à une économie solidaire qui se base et s'inscrit sur le territoire en interaction avec les habitants qui y vivent.

À terme, la MRC de Rivière-du-Loup devient un acteur de développement et l'exercice permet une innovation sociale, le parc éolien communautaire Viger-Denonville. Ce dernier illustre l'acquisition de pouvoir de la population loupérienne et constitue un résultat tangible de la possibilité d'agir des acteurs locaux, autrement dit un exemple d'*empowerment*.

[O]n table sur un changement dans la vision de l'État avec comme finalité la configuration de nouveaux espaces d'autonomie où peuvent s'affirmer de nouvelles solidarités locales, des formes actives d'identité qui donnent aux citoyens, organisés localement, un plus grand pouvoir de participation dans la prise de décisions. (Klein, 2008, 48)

Ce sont des ambitions sociales qui accompagnent le parc communautaire : les acteurs locaux font preuve de créativité et utilisent les outils à la disposition des élus pour permettre un changement social qui dépasse l'administration municipale classique. En tant que promoteur partenaire, la communauté de la MRC de Rivière-du-Loup

participe à la création d'un modèle de développement local progressiste et à une « nationalisation locale » partielle de la production éolienne.

Le milieu redécouvre que la productivité n'est pas synonyme de redistribution et de reconnaissance pour les communautés, et que le coût de projet total de Terravents n'est pas garant d'un enrichissement commun et local. Le parc Viger-Denonville révèle en outre qu'un plus petit projet endogène s'avère plus rentable pour le milieu qu'un gros projet exogène qui entraîne une forte dépendance. Sans nier l'apport effectif de l'économie dominante, l'expérience conforte l'idée que penser petit et précis selon les compétences et les ressources d'un milieu porte la promesse d'un développement local ancré sur son territoire, où ce dernier n'est pas réduit à être un lieu capté pour le capital.

L'image de réussite accolée aux parcs communautaires ne peut occulter *in fine* l'espace marginal tenu par les milieux locaux dans l'ensemble de la propriété des projets éoliens québécois. La répartition des mégawatts réservés aux parcs communautaires et autochtones éclipse que la formule des appels d'offres contraint en pratique les sociétés locales à s'associer à des compagnies privées, qui récoltent une part importante des profits. L'écrasante majorité des projets retenus n'étant pas totalement<sup>29</sup> la propriété des milieux locaux, les acteurs privés poursuivent leur avancée sur le terrain énergétique au Québec. Par surcroît, le plancher fixé par Hydro-Québec à 30 % quant à la capitalisation et au contrôle des parcs communautaires et autochtones pour le troisième appel d'offres laisse dans plusieurs cas le pouvoir décisionnel entre les mains de l'entreprise privée<sup>30</sup>.

Le passage du minimum exigé de 30 % à 50 % quant à la participation des sociétés locales pour le quatrième appel d'offres lancé par Hydro-Québec représente un

---

<sup>29</sup> Le parc éolien de la MRC Pierre-De Saurel est 100 % communautaire (Parc Éolien Pierre-De Saurel, 2014).

<sup>30</sup> Rappelons que dans le cas du parc Viger-Denonville les partenaires public et privé se sont entendus pour une répartition 50-50.

avancement pour les communautés. Aussi, le consortium régional créé entre les MRC du Bas-Saint-Laurent dans un premier temps, et avec les MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans un deuxième temps, dépeint l'apprentissage des acteurs locaux qui refusent de se livrer à une concurrence entre communautés et adoptent une structure de répartition équitable sur le territoire, peu importe la situation des parcs.

Le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec n'est pas adapté à ce sursaut solidaire des communautés locales. Conséquemment, pour conserver un semblant de compétition, les 450 MW réservés aux régions de l'Est du Québec sont distribués entre des entreprises privées (pour 50 % de la participation aux parcs). En clair, des entreprises élaborent des plans d'implantation en respectant des critères de base établis par le consortium régional. À l'exception de l'établissement de ces critères, les communautés ne possèdent aucun pouvoir décisionnel sur le choix des projets et des entreprises avec qui elles s'associeront. C'est Hydro-Québec qui déterminera les promoteurs, et par extension, les partenaires des communautés locales. Cette nouvelle structure porte de nombreux défis en raison de la multiplicité des acteurs, mais aussi par le modèle « mariage arrangé » imposé par Hydro-Québec qui fait fi des sensibilités et des connivences des acteurs, tant des entités publiques que privées, qui s'associent pour une vingtaine d'années.

#### 5.2.2 Représentations des espaces ruraux et difficultés à atteindre une décentralisation effective

Le déploiement de la filière éolienne indique que les habitants de la MRC de Rivière-du-Loup, tout comme nombre de communautés rurales, se retrouvent face au dilemme de préserver leur espace ou de l'exploiter pour s'assurer des moyens de subsistance. Ils ne sont pas seuls à influencer le cours des événements et doivent composer avec les conceptions et l'influence détenue par des acteurs extérieurs. À la suite de la mise en production de Viger-Denonville, les problèmes soulevés par une population urbaine quant à la posture particulière des pouvoirs politiques locaux, qui

se retrouvent « juges et parties » dans le contexte de l'exploitation du vent dans des parcs communautaires, consacre un double standard vis-à-vis les niveaux politiques national et local. En ce sens, les objections adressées à la propriété communautaire des parcs éoliens exposent une attitude paternaliste envers les espaces ruraux et les résistances d'une portion de la population à reconnaître une décentralisation effective des milieux ruraux, qui ne serait pas synonyme d'une inflation normative imposée aux communautés par les pouvoirs « supérieurs ».

L'implantation de l'industrie du vent dans la MRC de Rivière-du-Loup met en lumière les symboles associés à la ruralité et témoigne du regard externe porté par des urbains et l'État. Au plan national, deux principaux discours accompagnent les débats entourant la filière éolienne. Un premier tenu par des citoyens favorables à l'éolien et aux énergies « vertes » qui considèrent en quelque sorte le monde rural comme une réserve de biens et d'espaces publics utile pour l'ensemble de la société. Les préoccupations territoriales des milieux concernés par l'éolien sont alors ressenties comme secondaires face aux enjeux globaux tels que la protection de la biodiversité ou les changements climatiques. « Pour les citoyens ou les périurbains, il n'est pas bien difficile d'accepter le développement de parcs éoliens dans des espaces ruraux éloignés de leurs préoccupations quotidiennes. » (Grijol, 2012, 245) Ensuite, un autre discours reconnaît un lien direct entre l'augmentation des coûts d'électricité et le déploiement de la filière éolienne. Cette dernière est alors réduite à un statut de subvention coûteuse aux régions. Leur souci de tirer des moyens de subsistance de la nature qui les entoure est occulté et provoque une dévaluation des enjeux propres à la ruralité.

À terme, les discussions entourant l'éolien renvoient aux rapports qu'entretiennent nos sociétés avec les espaces ruraux et la production entendue dans sa compréhension moderniste. Elles relancent les questions de l'adaptation des grands projets industriels aux besoins et aux valeurs des sociétés modernes avancées (Fortin et Le Floch, 2010).

L'assentiment exprimé envers les préjudices qu'une fraction des populations rurales doit tolérer, particulièrement celles situées dans des espaces peu prisés, soulève des questionnements sur la propension de nos sociétés à accepter un double standard au détriment de certaines communautés. Entre des régions « ressources » et « éloignées », des communautés « dévitalisées » et l'« occupation » du territoire, la sémantique qui traduit la ruralité révèle les espaces ruraux comme un lieu productif à s'emparer par l'extérieur. De l'intérieur, en tant qu'havre de vie, l'enjeu en est plutôt un identitaire, voire de subsistance.

### 5.2.3 Régime communal de la propriété et prise en compte de la nature

Appuyer la production d'énergie à partir de petits parcs éoliens locaux permettant une gestion et une utilisation locale s'avèrerait un modèle audacieux et participerait à une voie parallèle grâce à laquelle les milieux locaux saisiraient leur territoire et les ressources qui s'y trouvent. De la sorte, les MRC – ou toute autre entité locale – retrouveraient leur mission de service. Les ressources, et l'énergie produite par elle, se transformeraient en levier pour l'émancipation rurale. Autrement dit, une solution porteuse consisterait à permettre l'auto-gouvernance de la filière éolienne par les sociétés locales, en partenariat avec Hydro-Québec, et à assurer une consommation locale de l'énergie. Entre un régime de propriété privée garanti par l'État et une autorité politique qui apporte la solution à adopter, une autre alternative intégrant les acteurs qui utilisent et vivent près d'une ressource commune prend forme.

Entre le marché qui ne connaît que des biens privés et l'État qui ne connaît que des biens publics, il y a des formes d'activité et de production qui relèvent de communautés éminemment productrices, mais que l'économie politique a été radicalement incapable de penser jusqu'à présent (Laval, 2011, 3).

De nombreuses enquêtes empiriques témoignent de systèmes de ressources communes exploités en commun depuis des dizaines d'années et qui ont su résister et s'adapter à maintes calamités naturelles, sociales, économiques et politiques (Laval, 2011). À cet égard, une troisième voie est possible, celle des « communs » par

laquelle la gestion des ressources est faite par les acteurs locaux qui déterminent notamment en fonction du contexte qui leur est propre des systèmes de règles et des institutions à mettre en place pour assurer une gouvernance appropriée à la communauté et à la ressource qui s'y trouve à proximité, qui est ici comprise dans sa relation avec les groupes sociaux qui participent à son exploitation ou sa préservation (Ostrom, 2010).

Le cadre actuel de la filière éolienne québécoise, dans lequel le secteur privé occupe un espace dominant, ne favorise pas suffisamment l'émergence de modèles nouveaux valorisant l'auto-gouvernance. En dépit de quoi, lesdits parcs communautaires sont un pas en ce sens. La coalition régionale invite à l'implantation de la filière éolienne sur des terres publiques, ce qui constitue une avancée pour adoucir les effets négatifs sur les milieux habités. Néanmoins, que les parcs soient implantés en terres privées ou en terres publiques, cette terre demeure au service du développement et de la rentabilité du vent.

Les empires et le capitalisme nous ont amenés à nous imaginer le territoire uniquement en fonction de ses ressources : on impose une volonté politique sur des ressources qu'on pense être capable de s'approprier, pour satisfaire les besoins d'un marché mondial plutôt que ceux des gens qui habitent là où elles se trouvent. (Villeneuve, 2013, 67)

L'alternative à envisager consiste à adopter une approche globale qui intègre les aspects écologique, économique, social, culturel et politique et réfère à une propriété collective qui s'appuie sur les bases de la coopération. Elle comporte une vision à long terme et partagée, ainsi qu'une organisation collective. (Ostrom, 2010) L'attitude de solidarité étant déclenchée dans le milieu loupérien à travers l'expérience des parcs éoliens communautaires, les apprentissages locaux portent le potentiel d'être mis à profit dans d'autres secteurs d'activités et d'oser une transition vers une réelle économie solidaire, et de renouveler le discours et les pratiques en proposant une vision nouvelle.

Faute de mieux, l'adhésion des communautés rurales à la structure imparfaite entourant la filière éolienne au Québec est somme toute louable. Mais en adoptant le « gros » au détriment du « petit » – pourtant gage de succès avec le parc Viger-Denonville – le milieu loupervien répond aux exigences de productivité de l'économie de marché. Il ranime l'illusion que le local peut prospérer dans la machine capitaliste. Dès lors, un régime communal de propriété ne constitue pas un gage assurant la prise en compte des enjeux écologiques, tant qu'il est contraint de se conformer aux besoins de rentabiliser des ressources pour assurer des revenus d'exploitation. La préservation ou l'utilisation de la nature doit emprunter le chemin d'une prise de conscience des interdépendances qui lui sont associées.

### 5.3 Modèle de développement et industrialisation du vent : une planification déficiente

Résumer l'opposition aux parcs éoliens au contexte québécois serait esquiver l'étonnante constance avec laquelle les projets de méga-parcs ont suscité la résistance à travers le monde (Kaldellis, 2005 ; Israel, 2010 ; Phadke, 2011 ; Gregg, 2013). Malgré des différences procédurales notables dans différents pays, nous observons une similitude quant aux réactions des milieux. La faiblesse de la planification globale est ébranlée par le milieu humain sous-jacent, c'est-à-dire par la complexification des dynamiques locales qui sont caractérisées par des individus de plus en plus informés. Néanmoins, produire une analyse sociologique sur le déploiement de la filière éolienne dans le contexte québécois révèle les nombreuses ambiguïtés de cette industrie naissante. Notre travail dévoile un secteur énergétique en effervescence auquel il manque une vision d'ensemble capable de structurer des initiatives morcelées. La multiplicité des intentions visées par le développement de l'énergie du vent au cours des douze dernières années participe à la création d'un secteur affaibli par les remaniements fréquents du cadre qui l'entoure et qui prête flanc à des critiques d'origines variées. La logique de la productivité l'emporte sur d'autres possibles, victoire qui n'entraîne toutefois pas un gain de rendement selon

l'analyse réalisée. D'un point de vue qualitatif, il faut toutefois convenir des apprentissages des acteurs locaux à travers le processus qui accompagne le lancement des projets éoliens.

Au Québec, le cadre entourant le développement de projets éoliens en partenariat avec le secteur privé et non sous l'égide d'Hydro-Québec est dénoncé ou fortement remis en question (Bouchard, 2007 ; Jegen, 2008). En rejetant la nationalisation au profit de la privatisation, l'État rompt avec la gestion de ses chantiers hydroélectriques et autorise une brèche dans le modèle énergétique public québécois. L'occasion est saisie par de grandes corporations mondiales, notamment reliées au pétrole, comme Enbridge et TransCanada (Enbridge, 2014 ; TransCanada, 2014), de capturer le secteur des énergies renouvelables au Québec. Ce tournant s'inscrit dans le contexte plus large du début des années 1990 pendant lequel nous observons dans d'autres provinces canadiennes le passage relatif d'un modèle keynésien à un modèle néolibéral, transition qui entraîne la privatisation partielle ou complète de certaines sociétés publiques (Nova Scotia Power, Ontario Hydro) et une ouverture plus marquée au marché américain (Warren, 2010).

En outre, le gouvernement du Québec adopte une approche descendante (*top down*) en vue d'imposer une stratégie de développement sans inclure en amont les milieux concernés, à qui nous laissons présager des emplois et des investissements. Plaquer de la sorte des projets éoliens sur le territoire québécois sans planification globale appelle de nombreuses résistances, comme nous l'avons découvert précédemment. La planification constitue un aspect majeur du lancement de projets éoliens et la stratégie de morcèlement – entre une variété de promoteurs – adopté au Québec nuit à la filière. Des clauses de « contenu régional » sont à terme faciles à déjouer pour les entreprises ayant signé des ententes avec Hydro-Québec en l'absence de cadre veillant à les faire respecter et l'analyse comparative des coûts de production de

l'énergie éolienne sur une quantification financière ne permet pas une évaluation exhaustive (Tremblay, 2013).

L'électricité favorise l'émergence de monopoles par les économies d'échelle qu'ils permettent. Faut-il rappeler que « [l']électricité ne peut être exportée comme le minerai, le gaz ou le bois et demande, par mesure d'efficacité, d'être acheminée du lieu de production au lieu de consommation par des entreprises de distribution monopolistiques. » (Warren, 2010, 182) Ce qui est vrai ici dans le modèle de l'hydroélectricité se rapporte à l'éolien. De fait, il est étonnant que l'industrie éolienne dans le contexte québécois n'ait pas profité de la structure et de l'expertise d'Hydro-Québec pour son développement. Au-delà de l'expérience de la société d'État, cette avenue aurait entraîné une réduction de coûts et assuré une meilleure planification. Par surcroît, la présence de l'État aurait permis « d'avoir moins à contenir les ambitions voraces d'une poignée de spéculateurs ou de membres d'une élite "comprador" » (Warren, 2010, 182). Les communautés rurales concernées par le déploiement de l'éolien au Québec auraient certes profité d'une planification publique et auraient été épargnées de la forte concurrence sur le territoire entre des promoteurs privés venus s'approprier les droits d'exploiter le vent.

Nonobstant les coûts supplémentaires provoqués par le type de développement adopté et les économies d'échelle impossibles à réaliser, les effets cumulatifs entre les différents parcs sont difficiles à évaluer, notamment au point de vue paysagé, puisque chaque parc appelle une étude indépendante.

[D]e simples contraintes pratiques, telles que l'exploitation du « gisement éolien » par des firmes différentes sur un même territoire et les décalages de temps de construction impliquant des variations techniques et donc des tailles diverses, ne sont pas prises en considération. *In fine*, l'ensemble, sur un même secteur, peut être totalement incohérent. (Grijol, 2012, 116)

Dès le départ, l'électricité produite par le biais de la filière éolienne s'inscrit en continuité avec la stratégie d'exportation de l'électricité comme levier économique –

plan attaqué depuis la baisse du coût du gaz de schiste sur le marché de l'énergie nord-américain. De la sorte, l'industrie du vent au Québec est plutôt le résultat de décisions politiques et non d'une planification énergétique (Jegen, 2008) ce qui participe à alimenter plusieurs critiques articulées envers elle. Pourtant, l'inscription de la filière éolienne dans la voie du développement local s'harmonise avec les pratiques passées, développement énergétique et économique ayant été arrimé au Québec dès les années 1960. Dès lors, le vent s'insère dans la poursuite du modèle hydroélectrique et d'une conception industrielle de la production d'électricité (Fournis, 2014a). La stratégie de développement ainsi adoptée témoigne du renforcement d'une culture économique de la classe politique.

Les nombreux conflits répertoriés entourant le développement de parcs éoliens illustrent de la faiblesse des instruments locaux de planification vis-à-vis la politique éolienne québécoise (Fournis, 2014b). En outre, le modèle de fiscalité municipale en vigueur n'est pas adapté à l'arrivée d'entreprises privées venues implanter des méga-parcs éoliens en territoire habité. En effet, les infrastructures permettant l'exploitation du vent faisant partie d'un réseau de production d'électricité conformément à la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur les impôts du Québec, elles ne sont pas taxables au niveau municipal (Hydro-Québec, 2008). Cet aspect pousse les acteurs locaux à chercher des manières d'accéder à des sources de financement nouvelles pour pallier les impacts concrets de la présence des parcs éoliens sur leur territoire. Plus tard, les projets communautaires s'inscrivent dans la continuité de ces revendications, en poussant plus loin la possibilité pour les territoires locaux de se financer autrement que par les taxes foncières. Les appels d'offres pour des projets communautaires et autochtones visent à corriger les lacunes de l'approche descendante et constituent une réponse aux résistances sociales observées. L'expérience démontre que ce nouveau cadre répond imparfaitement à la situation, en occultant de nouveau une vision à long terme, au profit d'une gestion de crise immédiate.

#### 5.4 Transition énergétique au Québec : chantier de l'électrification, économies d'énergie et risques d'effet rebond

La question de la transition énergétique se pose de manière particulière dans le contexte québécois, en raison du modèle de développement dont nous émanons et de l'héritage d'Hydro-Québec. En ce sens, le processus est entamé au Québec depuis les années 1960. Conséquemment, si investi avec une vision et une volonté effectives, le Québec porte le potentiel d'être un meneur mondial de la transition écologique grâce à sa production énergétique hydroélectrique et éolienne. Toutefois, la transition énergétique s'inscrit dans un contexte financier et économique particulier, celui du « mur de la dette », ce qui rend difficile le dépassement d'éléments comme l'économie et les emplois (L'Italien, 2014). D'où la difficulté à organiser un plan global d'amélioration des performances énergétiques et d'électrification, qui nécessiterait un investissement en amont. Il n'en demeure pas moins que la situation stratégique du Québec au niveau énergétique rappelle le caractère réaliste du processus de transition et réfute l'idée qu'il s'agit d'une transformation radicale de nos modèles actuels de production et de consommation d'énergie.

Comme le révèle notre recherche, pour une tranche de la population – rurale et urbaine – le futur de l'éolien est indéniable : le transfert du pétrole vers les énergies renouvelables et l'électrification des transports attestent de la pertinence de poursuivre dans la voie du développement de chantiers énergétiques ou à tout le moins d'utiliser les surplus énergétiques autrement que pour le vendre à faible coût sur les marchés états-uniens. Pour une partie des partisans de ce courant, une portion de l'argent public actuellement investi dans l'éolien devrait être imputé à des projets de recherche et développement qui visent la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles, comme l'électrification des transports. Il s'agirait d'un investissement plus utile « dans le sens où les perspectives énergétiques réclament une vision à long terme et doivent nécessairement prendre en compte une possible

technologie de rupture. » (Grijol, 2012, 172) Il est question ici de politiques affirmées permettant la construction d'autres possibles pour le futur.

À la voie technologique doivent s'ajouter les économies d'énergie via l'efficacité énergétique ou la diminution de la consommation : il s'agit de la solution la plus accessible, la moins coûteuse, la moins risquée et la plus en mesure de répondre aux enjeux énergétiques complexes du futur (Grijol, 2012). Toutefois, notre monde est organisé de telle sorte qu'un passage vers la frugalité énergétique comporte son lot de difficultés. Considérons, par exemple, le fait que l'État québécois table sur les bénéfices d'Hydro-Québec comme un revenu devant s'accroître à long terme. Cette dépendance à la contribution de la société d'État porte une disposition à rechercher l'augmentation de la consommation énergétique (Tremblay, 2013), posture ambiguë dans une perspective d'amélioration des performances énergétiques et d'une utilisation rationnelle de l'énergie, c'est-à-dire consommer mieux avec moins.

Cette illustration nous mène au concept « d'effet rebond », selon lequel les gains d'efficacité obtenus grâce aux améliorations technologiques sont partiellement ou totalement annulés par une augmentation de la consommation énergétique (Schor, 2013). Dit simplement, les gains d'efficacité propulsent la demande, qui elle provoque la dégradation écologique. Le paradoxe vient du fait « [qu']économiquement, ces gains d'efficacité équivalent à une baisse du prix de l'énergie : grâce à eux, on obtient un niveau donné de services énergétiques avec moins de combustible. » (Schor, 2013, 124) Ce qui entraîne dans l'absolu une augmentation de la consommation, puisqu'il y a déplacement de l'usage de l'énergie par le développement de nouveaux usages nécessitant l'utilisation de la ressource.

Dans une visée de réduire les émissions des gaz à effet de serre, il existe des manières de limiter l'effet rebond, en abordant la question frontalement. Il importe de considérer l'impact sur l'environnement de la stimulation économique résultant de la création de nouvelles technologies qui activera la demande en ressources naturelles.

Dans un premier temps il s'agira des métaux nécessaires à la production d'éoliennes, de panneaux solaires et de pompes géothermiques. Dans un deuxième temps, les ressources utiles à la fabrication de produits de consommation adaptés à l'économie verte, comme les automobiles, les téléviseurs, les meubles ou les voyages touristiques. (Schor, 2013) Cet état désespérant porte la possibilité d'un renoncement planifié, d'une transformation des consciences qui va au-delà des changements législatifs et réglementaires, dicte l'échelle du petit et prescrit une rupture avec l'imposture de la croissance à tout prix.

## CONCLUSION

Certes, notre conscience écologique progresse, localement et globalement, par sauts, à l'occasion de dégâts, dégradations et catastrophes. Mais cette progression est freinée par des structures institutionnelles et mentales sclérosées, par d'énormes intérêts économiques, et de nombreux verrous subsistent en dépit des grandes conférences internationales qui ont jalonné ces dernières décennies (Morin, 2011, 85).

Cette recherche visait à examiner l'espace et le rôle relégué à l'écologie dans des projets de développement local en contexte rural. Pour y parvenir, nous avons inscrit socialement les enjeux environnementaux globaux dans le déploiement d'un secteur industriel lié à l'exploitation du vent et brossé le portrait de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup. À travers l'étude du cas de l'éolien, notre intention était d'éclairer les particularités de deux modèles de développement local, les potentialités d'autonomisation des milieux locaux qu'ils comportaient et leur imbrication avec les préoccupations écologiques propres à notre époque. En pleine mutation, la ruralité tolère des projets de développement hasardeux, tant pour les populations que pour le territoire qu'elles habitent. Nous avons souligné la complexité pour les sociétés rurales d'adopter des stratégies de subsistance qui assurent un renouveau des activités productrices liées à la vie sur leur territoire par leur interdépendance avec des problématiques écologiques, économiques et sociales.

Face à cet état de fait, nous avons établi deux objectifs de recherche en introduction. Le premier visait la production d'une analyse de deux cas dont les modèles de développement diffèrent, mais inscrits dans le secteur éolien de la MRC de Rivière-du-Loup en insistant sur la place octroyée par les acteurs de ces initiatives à la notion écologique. Le deuxième objectif tendait à étudier les possibilités d'autonomie d'une

communauté rurale à travers le déploiement d'une filière industrielle qui intègre les aspects environnemental et social dans leurs pratiques. Notre travail était guidé par l'intention de révéler l'espace et le rôle effectif attribués à la nature dans des projets éoliens en contexte rural et de le relier aux possibles associés au renouvellement d'une ruralité viable et solidaire.

L'atteinte de ces objectifs nous a mené à proposer un cadre d'interprétation sociologique au chapitre I autour des thématiques de l'écologie, de la ruralité, du développement local, du modèle de développement, tous appelés à éclairer et dénouer les ramifications de l'éolien comme filière industrielle. La revue de la littérature scientifique a d'abord porté sur l'inclusion de l'écologie comme enjeu de conflits sociaux et de la prise en compte des incertitudes et des bouleversements qui lui sont liées dans les manières de gouverner des sociétés contemporaines. Ensuite, nous avons indiqué que par l'interdépendance qu'il entraîne, l'environnement interpelle l'objet rural et propose de tisser des liens pratiques et symboliques entre le lieu de vie, le travail et le mode de vie, éléments fondateurs de la ruralité. La complexification des problématiques associées à l'arrimage des crises écologiques avec la mutation du monde rural se matérialise dans notre recherche par sa mise en relation avec le déficit d'autonomie dont souffre le monde rural, situation qui gêne leur intégration dans une économie qui s'accorde à leur culture, leurs ressources et leurs aspirations. D'où la pertinence de l'étudier sous l'angle du développement local, qui permet de dépasser l'aspect strictement financier et de mobiliser des éléments comme le rapport des communautés au territoire et la valeur des collectivités à partir de facteurs environnementaux, humains, sociaux, culturels et institutionnels (Tremblay et Fontan, 1994). Dans le but de mettre en évidence la particularité du déploiement de la filière éolienne dans le contexte québécois, nous avons interpellé la notion de modèle de développement. Il permet d'exposer la contribution d'innovations à la configuration des rapports État-marché-société civile. Au terme de cette recension, l'éolien s'inscrit dans un contexte complexe et émerge de la

concomitance de facteurs tant locaux, nationaux et mondiaux qu'environnementaux, sociaux, économiques et politiques. Ainsi, l'étude de la filière éolienne en territoire loupervivien avait comme intérêt d'imbriquer dans un espace commun nos quatre ensembles d'approches et de révéler leur interdépendance.

Après avoir posé ces références théoriques et ces premières données empiriques précieuses à la compréhension de notre objet d'étude, nous avons présenté la méthodologie adoptée au chapitre II. Le troisième chapitre a été l'occasion de situer le territoire à l'étude en brossant les portraits du Bas-Saint-Laurent et de la MRC de Rivière-du-Loup. Nous les avons dépeints par la présentation de leurs caractéristiques sociales, économiques et géographiques, ce qui nous a approchés de leur caractère singulier et des dynamiques qui leur sont propres. Nous référons notamment à l'écart observé entre les communautés situées le long du fleuve Saint-Laurent, favorisées par rapport aux municipalités de l'arrière-pays. Le développement de la filière éolienne s'inscrit dans une stratégie orchestrée par la société locale pour remédier à cette variation. Cette contextualisation nous a permis d'aborder le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup sous l'angle des deux projets éoliens dont il a été l'hôte entre 2004 et 2013. Ces cas ont offert des repères contextuels utiles à la compréhension de l'implantation de la filière éolienne au Québec et au Bas-Saint-Laurent. Nous y avons découvert des différences notables entre les deux parcs, tant dans la genèse que dans la forme prévue. Toutefois, en dépit des résistances qui accompagnent Terravents, ce dernier participe à l'émergence du parc communautaire par l'apprentissage réalisé par le milieu local et contribue à la mobilisation d'un réseau d'acteurs qui sera déterminant pour la suite des choses.

La généalogie des événements associés aux projets Terravents et Viger-Denonville a servi d'assise aux données divulguées dans le chapitre IV, c'est-à-dire la présentation des dynamiques qui définissent l'implantation de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup. L'interdépendance des facteurs sociaux, écologiques, économiques

et politiques est mise à contribution pour déterminer la singularité du secteur éolien et surtout, elle se dévoile par la prise en compte de la manière de l'articuler des acteurs sociaux eux-mêmes. Nous y découvrons l'émergence de fortes tensions sociales, tant envers une entreprise qui porte un projet de méga-parc qu'entre les différentes identités qui coexistent sur le territoire, qui dégagent des conflits d'usages liés à l'espace rural. Ces confrontations matérialisent l'antagonisme entre le territoire comme lieu de capital ou lieu de vie. L'appropriation des enjeux écologiques par les acteurs locaux s'exprime par des allers et retours entre des dimensions locales – comme la pollution visuelle et sonore et la planification territoriale – et globales – par exemple le caractère renouvelable de l'éolien et le chantier de l'électrification. Ces constats s'imbriquent fortement aux enjeux économiques, tant micros que macros, et plusieurs données réfèrent aux possibles que porte un virage vers les énergies « vertes » et « propres ». Les répondants attribuent un rôle majeur aux pouvoirs politiques nationaux dans l'émergence de la filière éolienne au Québec, reconnaissance qui s'accompagne de critiques quant au choix de s'en remettre aux entreprises privées lors des premiers appels d'offres, de peu investir la sphère de la recherche et du développement pour réduire la dépendance du Québec au pétrole et d'une carence par rapport à la planification globale du secteur du vent.

Les résultats présentés dans notre chapitre IV suggèrent la présence effective des enjeux écologiques dans le déploiement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup. L'une des premières issues empruntées par le milieu politique local pour transférer les enjeux globaux environnementaux dans la sphère locale se révèle par l'usage de dispositifs d'aménagement territorial. Qu'elles témoignent de visées sensibles ou utilitaires à l'espace, les rapports au territoire dont les velléités varient en fonction des acteurs infléchissent la forme des initiatives mises en place dans la collectivité. Ainsi, elles participent aux transformations apportées aux plans de Terravents – avec comme conséquence le dénouement évoqué précédemment – et influent plus tard la forme communautaire adoptée pour Viger-Denonville.

L'écart noté entre les entreprises privées et l'initiative d'économie sociale vis-à-vis la présence accordée par les acteurs de ces projets aux enjeux écologiques s'observe dans la visée poursuivie. Les premières évoquent la faisabilité des projets lorsqu'elles réfèrent aux questions environnementales et l'associent à la notion d'acceptabilité sociale ou à la volonté d'exploiter sur le temps long les projets mis en place. Les acteurs territoriaux se rapportent au savoir local et à l'expérience fine du territoire pour illustrer la pertinence de la prise en compte de la nature. Le désir de concrétiser une initiative locale en harmonie avec leur milieu est évoqué avec des éléments comme la fierté, l'autonomie et la prise en charge.

Nos résultats suggèrent l'adoption d'une approche anthropocentrée dans les deux cas étudiés, avec une nuance dans le cadre du projet communautaire au sein duquel des attitudes éco-centrées sont repérées par la prise en compte de la socialisation des bouleversements écologiques. En incorporant d'autres visées que la cumulation du capital – comme les aspirations des communautés locales, le partage des bénéfices financiers, l'esthétisme et le cadre de vie – le projet d'économie solidaire octroie une place plus importante à la nature. Néanmoins, bien que la qualité attribuée à la dimension écologique connaît des variations en fonction du type de propriété, l'environnement est réduit à son utilité et les promoteurs – privés ou publics – ont été contraints de se conformer aux besoins de rentabiliser une nature afin de permettre l'obtention de revenus d'exploitation.

Le caractère renouvelable de la production d'énergie éolienne la rend sympathique à une portion importante de la population. Nous observons un renversement de cette perception au début des années 2000 chez une frange notable des communautés sollicitées par des promoteurs privés venus exploiter le vent. Les effets appréhendés par rapport à la pollution visuelle et sonore provoquent un désenchantement de l'éolien. Le lancement d'un parc communautaire près de dix ans plus tard participe à redorer l'image de l'exploitation du vent dans la MRC de Rivière-du-Loup. La

diminution du nombre de turbines, les bénéfices partagés entre les collectivités louterivienne et la satisfaction de prendre part à une initiative locale concourent à ce changement d'image. Cependant, les liens qui unissent les ruraux au territoire qu'ils habitent rappellent que les communautés définies par la beauté de leurs propriétés paysagères, notamment celles le long du fleuve Saint-Laurent dans le cas de la MRC de Rivière-du-Loup, sont habitées par une population au capital économique et social important. Elles sont davantage préservées d'un développement industriel très impactant lequel est déplacé vers des espaces habités par des groupes socialement et économiquement désavantagés qui subissent et tolèrent les contrecoups d'une exploitation territoriale rejetée par les municipalités voisines.

Cette recherche documente des expériences de développement local fortes en apprentissages pour la communauté louterivienne et qui ont mené à une innovation, le parc éolien communautaire. Notre étude approfondit et confirme plusieurs observations présentes dans la littérature scientifique portant sur l'éolien dans l'espace habité. D'une part, elle attire l'attention sur la capacité de mobilisation des acteurs territoriaux et sur l'influence du capital social des territoires ruraux, bref sur le rôle de facteurs non-économiques dans le processus de développement (Fontan et Klein, 2004 ; Gagnon, Simard, Tellier et Gagnon, 2008). Dans un premier temps face à SkyPower dont les manières de faire ont suscité une vive résistance de la part d'élus, de fonctionnaires et de citoyens, dans un deuxième temps par des actions visant à convaincre les pouvoirs politiques nationaux de l'exigence d'assurer aux milieux locaux un pouvoir effectif dans le déploiement et la propriété des activités éoliennes. La conscience territoriale participe au choc qui conduit à la prise en charge et à la volonté d'autonomisation du milieu louterivien. Terravents démontre qu'un investissement annoncé de plusieurs centaines de millions de dollars ne se solde pas en un futur prospère et viable pour les communautés touchées par le projet. Au contraire, une saine prudence est de mise pour concrétiser la potentialité d'une ruralité relativement décentralisée et intégrée à son environnement. D'autre part,

notre étude renseigne sur la cohérence d'arrimer le développement d'un territoire avec les représentations symboliques qui lui sont accolées par les habitants du lieu et de l'ineptie de s'appuyer strictement sur des critères financiers. L'expérience prouve que les aspects sociaux, écologiques et politiques infléchissent le cours des projets. Ces constats s'avèrent dynamisants pour les communautés rurales qui revendiquent pouvoir et prise en charge et confortent le possible d'une ruralité créative et solidaire.

Notre recherche illustre enfin l'inscription des espaces ruraux dans la société globale, notamment par sa participation dans la production énergétique éolienne dans le contexte du passage vers une transition écologique. Aussi, elle nous éclaire sur les tensions observées entre les possibilités de deux alternatives : l'édification d'un système ancré dans le local et fondé sur des valeurs de solidarité et de préservation écologique ou l'espoir de quitter l'exclusion par une adhésion renouvelée envers le système économique dominant en dépit des désillusions passées.

Considérant le fait que les problèmes écologiques s'intensifient à l'échelle mondiale et que les stratégies de développement local sont régies à la pièce sans planification formelle par l'État québécois, la filière éolienne est condamnée à décevoir si nous conservons la voie empruntée. D'autres manières de faire portent le potentiel d'un projet efficient et adapté à notre époque. D'abord, l'extrême complexité à prévoir le coût de l'énergie sur les marchés extérieurs couplé au manque d'une stratégie cohérente sur le temps long gêne le secteur du vent, d'où l'exigence d'une planification formelle qui adoucirait ces éléments. Ensuite, le régime de propriété doit être corrigé. L'apport du secteur privé pour un essor viable et harmonieux des parcs éoliens n'a pas été démontré au Québec. Les motifs principaux évoqués à l'origine de la filière, notamment l'expertise des corporations dans l'exploitation du vent et dans l'accumulation du financement, se sont révélés, comme nous l'avons vu précédemment, inexacts, négligeables ou problématiques. Enfin, réduire l'énergie éolienne à son coût de production paraît stérile lorsqu'isolé des autres éléments qui

permettent de dégager la complexité de l'industrie du vent. Simplifier la production énergétique à son prix est faire fi de la question stratégique de l'avenir énergétique des États et de l'intensification des problèmes environnementaux. Les surplus d'électricité que détient actuellement le Québec portent la promesse d'un virage vers une transition écologique guidée par la transition énergétique. Pour y parvenir, le retour d'Hydro-Québec, non pas en tant que gestionnaire d'appels d'offres, mais comme acteur central propriétaire des parcs éoliens – et partenaire avec les communautés locales où se trouvent les turbines – constitue un passage conséquent dans le contexte québécois, qui permettrait une réduction des coûts et, surtout, une planification formelle efficiente.

Devant ces constats, il s'agit de prendre conscience qu'un autre futur est possible. Ce dernier entre en concurrence avec des avenir portés par des intérêts divergents, d'où des résistances à prévoir. Il importe d'aborder la situation sur le temps long et loin de la simplicité d'une solution universelle. Notre projet appelle une analyse particulière en fonction de la ressource à partager et de la communauté qui s'en charge. La proximité est l'une des voies à adopter. Son intérêt réside dans des objectifs et des motivations qui émergent directement de l'expérience des acteurs. La mise en place d'initiatives locales démocratiques, à défaut de « renverser frontalement la domination du capital et des puissances économiques, [offre] la possibilité d'entrer en dissidence. » (Latouche, 2005, 27) Sans rejeter d'un bloc l'économie formelle, un projet de société novateur qui inclut réellement les territoires ruraux, opérerait pour l'innovation à petites échelles, loin de la grande consommation. Il s'agirait d'intégrer une vision du territoire rural en amont d'un tel projet de société et de reconnaître des pouvoirs effectifs aux communautés. Promouvoir une économie territorialisée, c'est-à-dire une économie qui respecte le tissu social du territoire et la nature qui l'entoure peut sembler utopique (Dionne, 1989), pourtant certaines pistes communes se dessinent. Notamment, exhorter l'autonomie des régions en créant une politique de développement rural qui tient compte des aspirations des ruraux et repose sur une

volonté collective globale et sur une solidarité nationale (Jean, 1997). Les débats entourant le secteur éolien en est l'illustration et dévoilent que des enjeux nationaux non sérieusement débattus renvoient les problèmes au plan local.

Il s'agit de saisir la nécessité de favoriser un développement qui encourage l'auto-gouvernance d'institutions par les sociétés locales, donc d'arrimer à la transition écologique une valorisation de l'espace rural comme acteur incontournable et autonome. Appuyer la production d'énergie à partir de petits parcs éoliens locaux permettant une gestion et une utilisation locale s'avèrerait un modèle audacieux et participerait à une voie parallèle grâce à laquelle les milieux locaux saisiraient leur territoire et les ressources qui s'y trouvent. Les ressources, et l'énergie produite par elle, se transformeraient en levier pour l'émancipation rurale. Autrement dit, une solution porteuse consisterait à permettre l'auto-gouvernance de la filière éolienne par les sociétés locales, en partenariat avec Hydro-Québec, et à assurer une consommation locale de l'énergie.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis l'implantation des premiers parcs éoliens dans certaines communautés rurales québécoises. Cette période offre le recul nécessaire à l'étude des effets de la présence d'un ensemble de turbines près des populations humaines : le regard porté par les habitants sur la transformation de l'espace, les impacts perçus sur la santé des acteurs vivant à proximité, la modulation de la valeur foncière des résidences, l'efficacité des parcs en fonction de leur dimension ne sont que quelques-unes des pistes à explorer. Le projet d'une filière éolienne locale et publique ne peut occulter que l'implantation de parcs éoliens – aussi petits soient-ils – modifie de façon inédite le territoire et motive des remises en question sur leur place dans des sites ruraux. L'espace rural habité appelle au déploiement de petits projets, toutefois moins productifs. La taille du territoire québécois offre la possibilité de lancement de vastes parcs éoliens dans le Nord du Québec. Cette promesse pour l'avenir appelle à une curiosité soutenue de la part des chercheurs des enjeux qui

allient environnement et société, puisque l'implantation de méga-parcs en territoire nordique devrait impérieusement s'arrimer aux aspirations des communautés indigènes et s'harmoniser avec leur droit à l'autodétermination. D'où des questionnements légitimes quant à la réalisation de la filière éolienne au Nunavik et sur le territoire ancestral innu Nitassinan. Représente-t-elle une alternative désirable et désirée par les peuples du Nord? Les nombreuses tensions éprouvées dans le Sud présagent-elles d'une redite dans le cas d'une implantation de la filière éolienne en territoire nordique? Autant de pistes de recherche qui valent l'exploration.

Aborder le concept de transition écologique en élaguant la nécessité de réduire notre consommation énergétique entraînerait une réflexion inachevée. Un plan national favorisant l'autonomisation des communautés rurales n'annonce pas une prise en compte spontanée de la protection de la nature. Afin de préserver les ressources naturelles, nous devons focaliser une part non-négligeable de l'économie sur les immobilisations incorporelles, telles la culture ou la connaissance, parce que leur valeur ne se déprécie, ni ne s'érode sur le temps (Sánchez Medina, Melián González et García Falcón, 2007). Il importe de bâtir une économie qui reconnaît l'exigence de la vitalité sociale des communautés, la viabilité économique locale et la validité écologique de l'environnement rural. Il s'agit de proposer une valorisation des ressources naturelles qui implique un certain rapport de la société à la nature formulé en terme de conservation et de transmission. En ce sens, la viabilité du développement des territoires dépend de la manière dont les projets traitent de la question du renouvellement des ressources et non seulement de leur exploitation. Des changements de fond sont essentiels et convient à mobiliser une forte dose de lucidité puisque « savoir ce qui ne va pas ne suffit pas, il faut aussi trouver notre chemin vers de nouvelles visions. » (Bédard, 2013, 12) L'alliance entre un régime communal de propriété et l'intégration intime, consciente et systématique des préoccupations environnementales au sein des projets de développement local requiert une élévation de notre conscience écologique qui commande vision, volonté et patience.



## APPENDICE B

### GUIDE D'ENTREVUE (VERSION CONDENSÉE)

#### **Participant**

- Signature consentement / anonymat
- Originaire de la région?
- Quel est votre lien avec l'éolien? Comment s'est présenté dans votre vie?

#### **Initiative locale**

- Émergence et évolution de l'initiative
- Comment entendu parlé du projet? Contexte?
- Points tournants? Moments clés?
- Données sur projet. Retombées prévues (\$/emplois /social)
- Retombées pour la région? Pour les habitants?

#### **Développement local**

- De qui le projet a reçu les plus importants appuis? (Intérieur ou extérieur de la région?)?
- Principaux obstacles rencontrés par l'initiative?
- A-t-elle fait l'objet d'opposition? (Interne / externe)
- Qu'est-ce qui provoque l'opposition?
- Comment les opposants ont été perçus?
- Projets dans le cadre de ce nouvel appel d'offres (« consortium » de partenaires communautaires). Comment sont prises les décisions importantes? Qui y participe?

#### **Ruralité et collectivités**

- Qu'est-ce que signifie « ruralité » pour vous?

-Qu'est-ce qui caractérise la MRC de Rivière-du-Loup? (ressources naturelles/social /économique/politique)

-Quelles sont les forces du milieu? Les faiblesses?

-Existe-t-il des tensions dans milieu par rapport à l'utilisation des ressources naturelles?

### **Écologie**

#### Éolien

-Émergence développement éolien dans MRC de RDL?

-Pourquoi l'éolien? Avantages et désavantages?

-Quelles sont les oppositions reçues?

-Les appuis?

#### Écologie et initiative locale

-Place/rôle question environnementale?

-Quelles sont les différences et ressemblances par rapport à l'espace octroyé à l'environnement dans les différents projets éoliens que la MRC de Rivière-du-Loup a connu?

#### Écologie et ressources naturelles

-Comment le rapport des habitants de la MRC a évolué par rapport à la nature au cours des 20 dernières années?

-À quel moment avez-vous senti que l'écologie devenait un enjeu? Qui portait ces enjeux environnementaux dans la région?

L'entrevue tire à sa fin. Avez-vous des précisions que vous aimeriez apporter à propos de notre entretien avant que l'on se quitte?

## APPENDICE C

### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



#### **Formulaire de consentement**

##### **Information sur le projet**

Personne responsable du projet

Karina Soucy, étudiante à la maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal (UQAM), Montréal, Québec

soucy.karina@courrier.uqam.ca

Direction de recherche

Jean-Marc Fontan, département de sociologie, Université du Québec à Montréal (UQAM), Montréal, Québec

fontan.jean-marc@uqam.ca

##### **But général du projet**

Vous êtes invitée, invité à prendre part à un projet visant à comprendre les ressemblances et différences parmi des projets d'économie libérale et d'économie solidaire dans le secteur éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup au Bas-Saint-Laurent. Ce projet vise également à comprendre la place occupée par la notion écologique dans des projets de développement en contexte rural.

Cette recherche bénéficie du soutien financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH).

### **Tâches qui vous seront demandées et participation volontaire**

Les données nécessaires à cette recherche sont notamment recueillies via des entrevues. Ce formulaire de consentement vise donc à vous demander de participer à l'un de ces entretiens. Cette entrevue est enregistrée numériquement avec votre permission et prendra environ 1 heure - 1h30 de votre temps. Votre participation à ce projet est volontaire et vous être libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche. Dans ce cas, si vous en faites la demande, les renseignements vous concernant seront détruits. Votre accord à participer implique également que vous acceptez que la responsable du projet puisse utiliser aux fins de la présente recherche (incluant la publication d'articles, d'un mémoire, la présentation des résultats lors de conférences ou de communications scientifiques) les renseignements recueillis.

### **Anonymat et confidentialité**

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et que seules la personne responsable du projet et sa direction de recherche auront accès à l'enregistrement de votre entrevue et au contenu de sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrement numérique et transcription codée) ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés séparément sous clé par la personne responsable du projet pour la durée totale du projet.

Puisque le secteur de l'énergie éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup constitue un petit milieu, conserver un anonymat absolu peut être difficile au niveau régional: les gens concernés par les projets se connaissent possiblement et pourraient être en mesure de s'identifier les uns les autres. Sachez que dans le cas où vous préférez ne pas être nommé et identifié, des mesures seront mises en application pour réduire ces risques, comme ne pas associer d'informations personnelles dans les citations.

### **Moyens de diffusion**

Les résultats de cette recherche seront publiés dans un mémoire de maîtrise. Si vous le souhaitez, les résultats de la présente recherche vous seront communiqués lorsqu'ils seront disponibles.

### **Questions sur le projet et sur vos droits**

Le projet auquel vous allez participer a été approuvé au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPÉ) de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM. Il s'agit d'une procédure normale. Pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter la présidente du comité par l'intermédiaire de la coordonnatrice du CERPÉ, Anick Bergeron, au 514 987-3000, poste 3642, ou [bergeron.anick@uqam.ca](mailto:bergeron.anick@uqam.ca).

**Remerciements**

Votre collaboration est importante pour la réalisation de ce projet et nous tenons à vous en remercier.

**Signatures**

Participante, participant

Je reconnais avoir lu le présent formulaire et consens volontairement à participer à ce projet de recherche.

---

Nom, en lettres moulées

---

---

Signature de la participante, du participant

Date

Personne responsable du projet

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les risques du projet à la personne participante et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

---

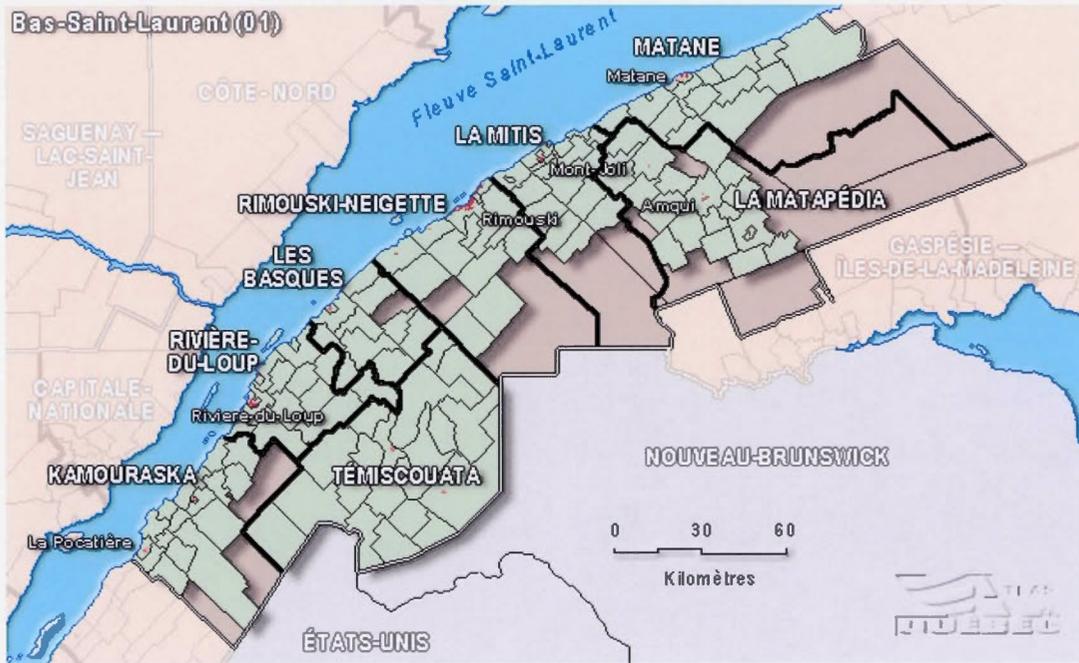
---

Signature de la personne responsable

Date

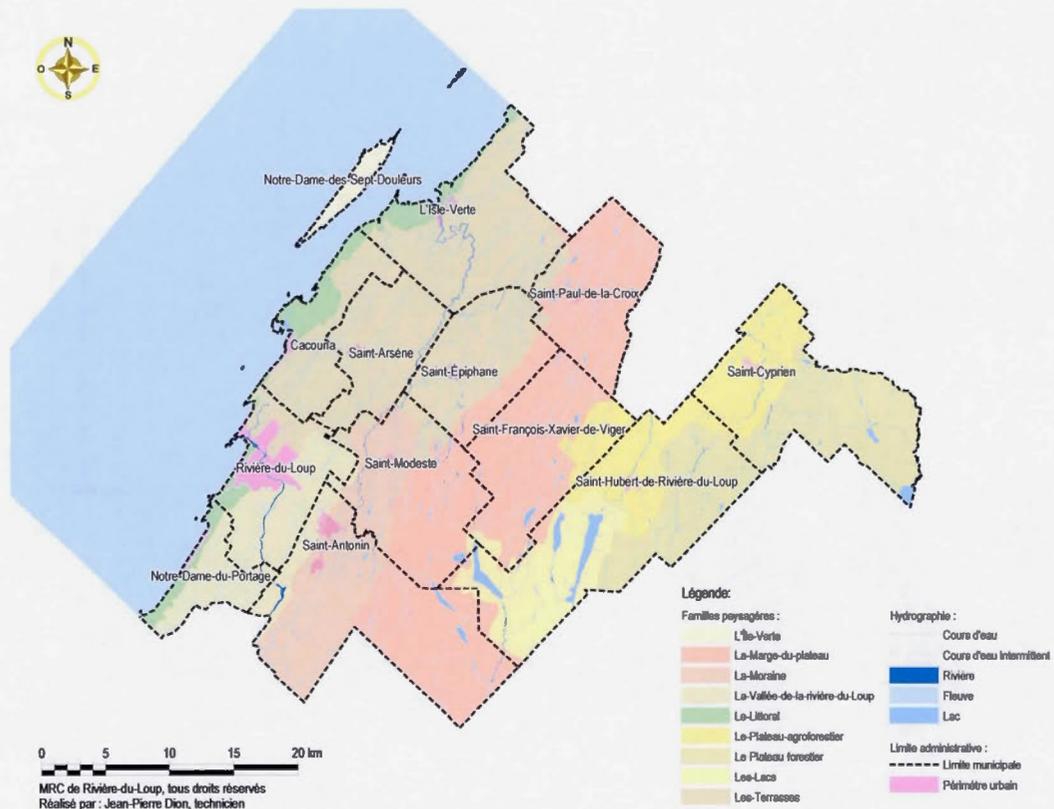
APPENDICE D

CARTE DU BAS-SAINT-LAURENT



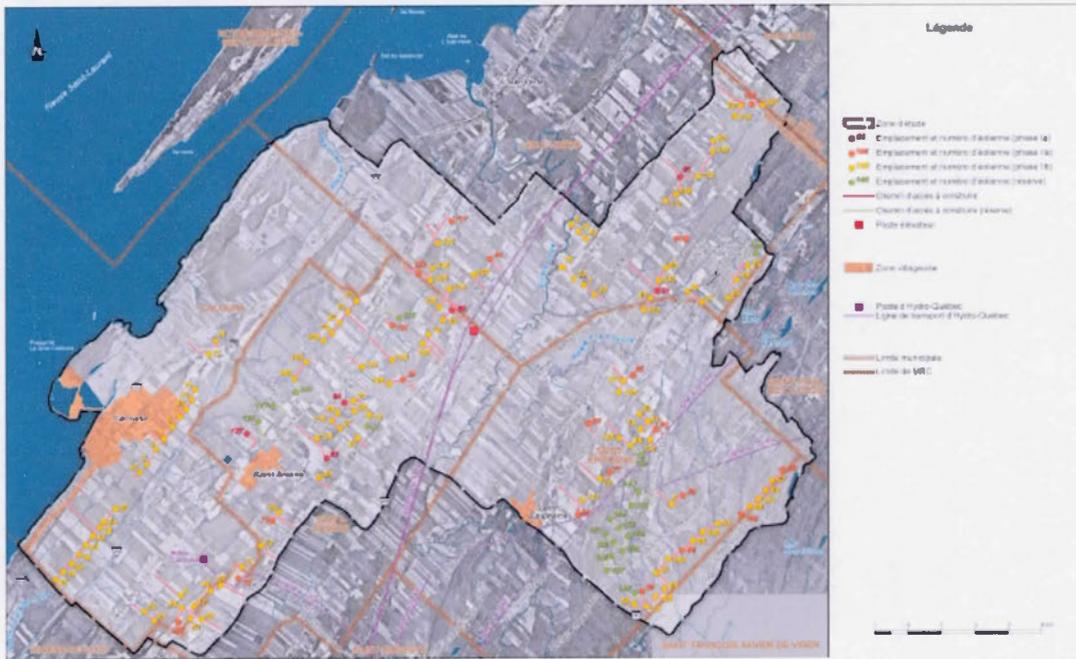
## APPENDICE E

### CARTE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP



# APPENDICE F

## PLAN DU PARC TERRAVENTS - JUIN 2006





## APPENDICE H

### PROJETS ÉOLIENS AU QUÉBEC

**Tableau H.1** Projets éoliens réalisés, en cours de réalisation ou à l'étude

Nom et localisation, région	Puissance installée ou prévue (MW)	Nombre d'éoliennes	Promoteur	Type de contrats	Statut/mise en service
Le Nordais, Cap-Chat et MRC de la Matanie, Bas-Saint-Laurent	99	132	Trans Alta	Gré à gré (HQP)	En exploitation depuis 1999
Site nordique expérimental en éolien CORUS, Rivière-au-Renard, Gaspésie	4,10	2	Site nordique expérimental en éolien CORUS	Gré à gré (HQP)	En exploitation depuis 2010
Mont Miller, Murdochville, Gaspésie	54	30	NextEra Énergie Canada	Gré à gré (HQP)	En exploitation depuis 2005
Mont Copper, Murdochville, Gaspésie	54	30	NextEra Énergie Canada	Gré à gré (HQP)	En exploitation depuis 2004
Baie-des-Sables, Baie-des-Sables, Bas-Saint-Laurent	109,5	73	Cartier Énergie Éolienne	1 <sup>er</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis 2006
Anse-à-Valleau, Anse-à-Valleau, Gaspésie	100,5	67	Cartier Énergie Éolienne	1 <sup>er</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis 2007
Carleton, Carleton, Gaspésie	109,5	73	Cartier Énergie Éolienne	1 <sup>er</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis 2008
Saint-Ulric, Saint-Léandre, Saint-Ulric, Saint-Léandre, Bas-Saint-Laurent	150 (127,5 en service)	85	Northland Power	1 <sup>er</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis 2009
Mont-Louis, Mont-Louis, Gaspésie	100,5	67	Northland Power	1 <sup>er</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis 2011
Montagne-Sèche, Montagne-Sèche, Gaspésie	58,5	39	Cartier Énergie Éolienne	1 <sup>er</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis le 25 novembre 2011.

Gros Morne (phase 1 et 2), Gros Morne, Gaspésie	211,5	67	Cartier Énergie Éolienne	1 <sup>er</sup> appel d'offres (HQD)	Première phase en exploitation depuis le 25 novembre 2011 Deuxième phase en exploitation depuis le 6 novembre 2012
Saint-Robert- Bellarmin, Saint-Robert-Bellarmin, Estrie (ancien projet d'Aganish sur la Côte-Nord)	80	40	EDF EN Canada Inc.	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis le 11 octobre 2012
Des Moulins Saint-Jean-de-Brébeuf, Kinnear's Mills, Thetford Mines, Chaudières-Appalaches	135,7	59	Invenergy Wind Canada ULC	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis le 7 décembre 2013
Des Moulins (phase 2), TNO, Ruisseau Ferguson , Gaspésie	21,15	9	Invenergy Wind Canada ULC	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Autorisations gouvernementales obtenues . Début de l'exploitation prévu pour décembre 2014
De l'Érable , Sainte-Sophie-d'Halifax, Centre-du-Québec	100	50	Enerfin Sociedad de Energia S.A.	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis le 16 novembre 2013
Le Plateau , Matapédia, L'Ascension-de-Patapédia, Gaspésie	138,6	60	Invenergy Wind Canada ULC	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis le 28 mars 2012
New Richmond , New Richmond, Saint-Alphonse, Caplan, Gaspésie	67,8	33	Venterre (Trans Alta)	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis le 13 mars 2013
Seigneurie de Beaupré # 4 Territoire non organisé (TNO) du Lac Jacques-Cartier, Capitale-Nationale (ancien projet de Sainte-Luce)	68,45	28	Boralex inc. et Gaz Métro Éole Inc.	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Autorisations gouvernementales obtenues. Début de l'exploitation prévu pour décembre 2014
Montérégie Saint-Mathieu, Saint-Isidore, Saint-Rémi, Saint-Michel, Saint-Constant, Mercier, Montérégie	101,2	44	Kruger Énergie inc.	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis le 12 décembre 2012
Massif du Sud Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Philémon, Notre-Dame-Auxiliatrice -de-Buckland, Saint-Magloire, Chaudière-Appalaches	150	75	EDF EN Canada Inc.	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis le 18 janvier 2013
Témiscouata 2, Saint-Honoré-de-Témiscouata , Bas-Saint-Laurent (ancien projet de Saint-Valentin en Montérégie)	50,6	22	Boralex	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Processus d'autorisation environnementale en cours . Début de l'exploitation prévu pour décembre 2015

Lac Alfred phases 1 et 2, Sainte-Irène, La Rédemption, Saint-Zénon-Lac-Humqui, Saint-Cléophas, TNO du lac Alfred, TNO du Lac-à-la-Croix, Bas-Saint-Laurent	300	150	EDF EN Canada Inc.	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Phase 1 en exploitation depuis le 19 janvier 2013. Phase 2 en exploitation depuis le 31 août 2013
Seigneurie de Beaupré # 3, TNO du Lac Jacques-Cartier, Capitale-Nationale	140,6	64	Boralex inc. et Gaz Métro Éole Inc.	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis le 10 décembre 2013.
Seigneurie de Beaupré # 2, TNO du Lac Jacques-Cartier, Capitale-Nationale	131,2	62	Boralex inc. et Gaz Métro Éole Inc.	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis le 28 novembre 2013
Vents du Kempt Causapscal, Sainte-Marguerite-Marie, Sainte-Florence, Bas-Saint-Laurent	101,05	43	Eolectric	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Autorisations gouvernementales obtenues. Début de l'exploitation prévu pour décembre 2014
Rivière du Moulin phases 1 et 2 TNO Lac Pikauba, TNO Lac MinuSaintuk, Capitale-Nationale, Saguenay-Lac-Saint-Jean	350	175	EDF EN Canada Inc.	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Autorisations gouvernementales obtenues. Début de l'exploitation prévu pour décembre 2014 et décembre 2015
Mont Rothery TNO Collines-du-Basque, Gaspésie	74	37	EDF EN Canada Inc.	2 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Processus d'autorisation environnementale en cours . Début de l'exploitation prévu pour décembre 2015
Côte-de-Beaupré TNO du Lac-Jacques-Cartier, Capitale-Nationale	25	11	MRC Côte-de-Beaupré Boralex	3 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Processus d'autorisation environnementale en cours. Début de l'exploitation prévu pour décembre 2015
Frampton Frampton, Chaudière-Appalaches	24	12	Municipalité de Frampton Northland Power	3 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Processus d'autorisation environnementale en cours . Début de l'exploitation prévu pour décembre 2015
La Mitis Saint-Charles-Garnier Bas-Saint-Laurent	24,6	12	MRC de la Mitis EDF EN Canada	3 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Autorisations gouvernementales obtenues. Début de l'exploitation prévu pour décembre 2014
Le Granit Saint-Robert-Bellarmin Estrie	24,6	12	Énergie du Granit (regroupement de municipalités de la MRC du Granit) EDF EN Canada	3 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Autorisations gouvernementales obtenues. Début de l'exploitation prévu pour décembre 2014

Le Plateau 2 TNO, Ruisseau Ferguson , Gaspésie	23	10	Ivenenergy Wind Canada Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles- de-la- Madeleine	3 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Autorisations gouvernementales obtenues. Début de l'exploitation prévu pour 2014
Pierre-de- Saurel Yamaska m Saint- Robert , Saint-Aimé, Montérégie	24,6	12	MRC Pierre-De Saurel	3 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Processus d'autorisation environnementale en cours. Début de l'exploitation prévu pour décembre 2015
Saint-Cyprien , Saint- Cyprien-de-Napierville, Montérégie	24	8	Kahnawake Sustainable Energies (KSE) Air Énergie TCI Inc	3 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Début de l'exploitation prévu pour décembre 2015
Saint-Philémon , Saint- Philémon, Chaudière- Appalaches	24	8	MRC de Bellechasse Sprott Power Corp.	3 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Autorisations gouvernementales obtenues. Début de l'exploitation prévu pour décembre 2014
Saint-Damase Saint- Damase Bas-Saint-Laurent	24	12	Saint-Damase Algonquin Power	3 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Autorisations gouvernementales obtenues. Début de l'exploitation prévu pour décembre 2014
Témiscouata Saint-Honoré- de-Témiscouata , Bas- Saint-Laurent	25	11	MRC Témiscouata Boralex	3 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Autorisations gouvernementales obtenues. Début de l'exploitation prévu pour décembre 2014
Val-Éo, Saint-Gédéon de Grandmont , Saguenay-Lac Saint-Jean	24	8	Éoliennes Belle-Rivière société en commandite	3 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	Processus d'autorisation environnementale en cours. Début de l'exploitation prévu pour décembre 2015
Viger-Denonville, Saint- Paul-de-la-Croix Saint- Épiphané , Bas-Saint- Laurent	24,6	12	MRC de Rivière-du- Loup Innergex	3 <sup>e</sup> appel d'offres (HQD)	En exploitation depuis le 19 novembre 2013

Source : À partir des données du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Mise à jour le  
23 mai 2014

## BIBLIOGRAPHIE

- Agir-Coalition Saint-Laurent, 2010, « Pétrole et gaz. Pour un moratoire dans le golfe ».  
Adresse : [www.coalitionsaintlaurent.ca](http://www.coalitionsaintlaurent.ca)
- Alfred Gerald R., 2009, *Peace, power, righteousness : an indigenous manifesto*, 2nd ed. Don Mills, Ont, Oxford University Press.
- BAPE, 2014, « Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. L'organisme », *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*.  
Adresse : [www.bape.gouv.qc.ca/sections/bape/organisme/index.htm](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/bape/organisme/index.htm).
- , 2006, *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup : rapport d'enquête et d'audience publique*, Gouvernement du Québec. Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
- Bascom Johnathan, 2001, « "Energizing" Rural Space: The Representation of Countryside Culture as an Economic Development Strategy », *Journal of Cultural Geography*, vol. 19, n° 1, p. 53-73.
- Bédard Jean, 2013, *L'écologie de la conscience*, Montréal, Liber.
- Billaud Jean-Paul, 2012, « Sociologie rurale et environnement: renouveau ou dépassement? », *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presse de l'Université Laval, p. 99-112.
- , 2009, « La sociologie rurale et la question territoriale : de l'évitement à la réhabilitation », *Études rurales*, vol. , n° 1, p. 113-128.
- Bisaillon Martin, 2008, « SkyPower abandonne son projet de 400 M\$ à Rivière-du-Loup », *Journal de Montréal*.
- Bouchard Marie J. et Benoît Lévesque, 2010, « Économie sociale et innovation. L'approche de la régulation, au coeur de la construction québécoise de l'économie sociale », *Copublication Chaire de recherche du Canada en économie sociale et Centre de Recherche sur les innovations sociales (CRISES)*.

- Bouchard Marie J., Benoît Lévesque et Julie St-Pierre, 2005, « Modèle québécois de développement et gouvernance : entre le partenariat et le néolibéralisme ? », *Centre de recherche sur les innovations sociales*, p. 39.
- Bouchard Roméo, 2007, *L'éolien : pour qui souffle le vent?*, Montréal, Éditions Écosociété.
- Boudon Raymond, Philippe Besnard, Mohamed Cherkaoui et Bernard-Pierre Lécuyer, 2003, *Dictionnaire de sociologie*, Larousse.
- Bourque Gilles L., 1999, « La politique industrielle au Québec: une reconfiguration de l'espace public du développement économique (1985-1994) », *Le modèle québécois en question*, p. 1-19.
- Bozonnet Jean-Paul, 2012, « La sensibilité écologique », *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 147-162.
- La Branche Stéphane, 2009, « L'insoutenable légèreté environnementale de la participation », *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 9, n° 1.
- Brodeur Jacques, 1991, « Du gestionnaire d'hier à l'habitat d'aujourd'hui: réflexion sur l'évolution des valeurs dans la monde rural », *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal Boréal, p. 65-80.
- Brouillette Véronique et al., 2011, *Écosocialisme ou barbarie!*, Montréal, Écosociété.
- Brunson Mark W., 1996, « A Definition of "Social Acceptability" in Ecosystem Management », *Defining social acceptability in ecosystem management: a workshop proceedings*, Portland, p. 7-17.
- Callicott John Baird, 2010, *Éthique de la terre*, Marseille, Éditions Wildproject.
- Carson Dean, 2011, « Political economy, demography and development in Australia's Northern Territory », *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, vol. 55, n° 2, p. 226-242.
- Cartier, 2014, « Cartier énergie éolienne. Présentation », *Cartier énergie éolienne*. Adresse : [www.cartierenergie.com](http://www.cartierenergie.com).
- Charles Lionel et Bernard Kalaora, 2007, « De la protection de la nature au développement durable: vers un nouveau cadre de savoir et d'action », *Espaces et sociétés*, n° 130.

- , 2003, « Sociologie et environnement en France », *Ecologie & politique*, vol. 27, n° 1, p. 31-57.
- Chetouani Lamria, 1994, « Des mots pour protéger notre environnement », *Mots*, vol. 39, n° 1, p. 21-35.
- CLD de la région de Rivière-du-Loup, 2010, *Plan de diversification et de développement MRC de Rivière-du-Loup - Plan de travail 2009-2014*, Document adopté par le conseil de la MRC le 20 mai 2010, Rivière-du-Loup, Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup.
- Comeau Yvan, 2005, « Grille pour la réalisation de monographies portant sur des luttes collectives », *Centre de recherche sur les innovations sociales*, p. 30.
- , 2000, « Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale 2e édition », *Centre de recherche sur les innovations sociales*, p. 20.
- Commission de toponymie du Québec, 2014a, « Banque de noms de lieux du Québec ».  
Adresse : [www.toponymie.gouv.qc.ca](http://www.toponymie.gouv.qc.ca).
- , 2014b, « Tableau comparatif des régions administratives et touristiques »,  
Adresse : [www.toponymie.gouv.qc.ca](http://www.toponymie.gouv.qc.ca)
- Courville Serge, 1991, « Identité et harmonie: la ruralité québécoise », *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal, Boréal, p. 39-54.
- CRÉBSL, 2014a, « Les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent et la Première Nation Malécite de Viger investiront dans le développement éolien de la région ».  
Adresse : [www.crebsl.org/communiques/les-huit-mrc-du-bas-saint-laurent-et-la-premiere-nation-malecite-de-viger-investiront-collectivement-dans-le-developpement-eolien-de-la-region](http://www.crebsl.org/communiques/les-huit-mrc-du-bas-saint-laurent-et-la-premiere-nation-malecite-de-viger-investiront-collectivement-dans-le-developpement-eolien-de-la-region)
- , 2014b, « Projets éoliens : Le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine unissent leurs forces ».  
Adresse : [www.crebsl.org/communiques/projets-eoliens-le-bas-saint-laurent-et-la-gaspesie-iles-de-la-madeleine-unissent-leurs-forces](http://www.crebsl.org/communiques/projets-eoliens-le-bas-saint-laurent-et-la-gaspesie-iles-de-la-madeleine-unissent-leurs-forces)
- Debray Adèle et Adeline Cherqui, 2014, « La biodiversité, un enjeu local: analyse comparée des conditions de déclinaison de la TVB dans les outils de planification territoriale », communication, 82<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, Université Concordia, 16 mai 2014.

- Deglise Fabien, 2009, « Sondage CROP - Le côté écolo des Québécois se confirme », *Le Devoir*.
- Deléage Jean-Paul, 1994, *Une histoire de l'écologie*, Paris, Seuil.
- Dionne Hugues, 1989, *Développement autonome du territoire local et planification décentralisée*, Halifax, Regional and urban studies centre Institute of public affairs.
- Dobré Michelle, 2012, « Introduction générale », *Manuel de sociologie de l'environnement*, Presse de l'Université Laval, p. 1-9.
- Drouin François, 2008, « Un dernier sursaut pour Terravents? », *Info Dimanche*.  
Adresse : [www.infodimanche.com](http://www.infodimanche.com)
- Emploi-Québec, 2014, « MRC de Rivière-du-Loup ».  
Adresse : <http://emploi.quebec.gouv.qc.ca/regions/bas-saint-laurent/bas-saint-laurent-et-ses-territoires/mrc-de-riviere-du-loup/>
- Enbridge, 2014, « Enbridge. Énergie éolienne ».  
Adresse : [www.enbridge.com/](http://www.enbridge.com/)
- Feurtey Évariste, 2008, *Énergie éolienne et acceptabilité sociale. Guide à l'intention des élus municipaux du Québec*, Rimouski.
- Fontan Jean-Marc et Juan-Luis Klein, 2004, « La mobilisation du capital socio-territorial : le cas du technopôle Angus », *Lien social et Politiques*, n° 52, p. 139-149.
- Fortin Marie-José, Anne-Sophie Devanne et Sophie Le Floch, 2010, « Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 1, n° 2.
- Fortin Marie-José et Sophie Le Floch, 2010, « Contester les parcs éoliens au nom du paysage : le droit de défendre sa cour contre un certain modèle de développement », *Globe*, vol. 13, n° 2, p. 27-50.
- Fortin Marie-Josée, 1999, *Le paysage comme lieu d'expression de l'identité rurale*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales.

- Foster John Bellamy, 1999, « Marx's Theory of Metabolic Rift: Classical Foundations for Environmental Sociology », *American Journal of Sociology*, vol. 105, n° 2, p. 366-405.
- Foucault Michel, 1966, *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines.*, Paris, Gallimard.
- Fournis Yann, 2014a, « Les chemins de la transition : l'éolien entre continuité et rupture avec le régime québécois de l'hydroélectricité », communication, 82<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, Université Concordia, 15 mai 2014.
- , 2014b, « Une communauté locale face au « wind rush » : peut-on assurer une planification locale du vent au Québec? », communication, 82<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, Université Concordia, 16 mai 2014.
- Foyer Jean, 2010, *Il était une fois la bio-révolution : nature et savoirs dans la modernité globale*, 1<sup>re</sup> éd. Paris, Presses universitaires de France.
- Francoeur Louis-Gilles, 2012, « Le monde rural “ vit un profond désarroi ”. », *Le Devoir*, p. A1.
- Fraser Marc, 2009, « Un nouvel élan pour la filière éolienne », *Vitalié économique*, vol. 5, n° 1, p. 52.
- Gagnon Christiane, Jean-Guillaume Simard, Luc-Normand Tellier et Serge Gagnon, 2008, « Développement territorial viable, capital social et capital environnemental », *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 8, n° 2, p. 1-12.
- Gandolfo Gabriel, 2009, « Modèle et réalité : une perspective épistémologique »,.
- Gendron Steeve et Thériault Isabelle, 2007, *La filière éolienne au Bas-Saint-Laurent : un outil à la prise de décision dans le contexte municipal*, Rimouski, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.
- Gipe Paul, 2007, « L'éolien dans le monde », *L'éolien : pour qui souffle le vent?*, Montréal, Éditions Écosociété, p. 79-92.
- Gorz André, 2008, *Écologica*, Paris, Galilée.
- Granchamp Florentino Laurence, 2012, « De l'écodéveloppement au développement durable », *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presse de l'Université Laval, p. 243-257.

- Grawitz Madeleine, 2001, *Méthodes des sciences sociales*, 11e éd. Paris Dalloz.
- Gregg Andrew, 2013, « Wind Rush », *Doc Zone*, CBC.
- Grijol Karine, 2012, *La faiblesse du vent : impacts, enjeux et contradictions de l'éolien en France*, Paris, François Bourin.
- Gross Matthias et Harald Heinrichs, 2010, *Environmental sociology: European perspectives and interdisciplinary challenges*, Dordrecht, Springer.
- Guay Louis, 2012, « Sociologie et environnement au Canada: une diversité de perspectives », *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presse de l'Université Laval, p. 371-382.
- GWEC, 2014, *Global Wind Statistics 2013*, Global Wind Energy Council.
- Halfacree Keith, 2007, « Trial by space for a 'radical rural': Introducing alternative localities, representations and lives », *Journal of Rural Studies*, vol. 23, n° 2, p. 125-141.
- Hébert Yves, 2006, *Une histoire de l'écologie au Québec: les regards sur la nature des origines à nos jours*, Éditions GID.
- Honneth Axel, 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les Éditions du Cerf.
- Hoss A. F. et M. W. Brunson, 2000, « Meanings and implications of acceptability judgments for wilderness use impacts. », Rocky Mountain Research Station, p. 128-133.
- Hydro-Québec, 2014a, « Des sources d'énergie complémentaires », *Hydro-Québec*.  
Adresse : <http://hydroquebec.com/a-propos-hydro-quebec/notre-energie/portefeuille-energetique-diversifie.html>
- , 2014b, « Énergie éolienne. Historique de l'éolien au Québec », *Hydro-Québec*.  
Adresse : [www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/historique-eolien-hydro-quebec.html](http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/historique-eolien-hydro-quebec.html).
- , 2013, *Hydro-Québec Distribution - Document d'appel d'offres A/O 2013-01 - Électricité produite à partir d'éoliennes totalisant 450 MW*, Document d'appel d'offres, Montréal, Hydro-Québec.
- , 2008, *La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec : guide d'application de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale*, Québec.

- Israel Laura, 2010, *Windfall*, First Run Features.
- Jacob Jean, 1999, *Histoire de l'écologie politique*, Paris, Albin Michel.
- Jean Bruno, 2012, « Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. octobre, n° 4, p. 649-671.
- , 2006, *Rapport 8 - Les représentations de la ruralité dans la littérature scientifique récente*, Report, Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) - Pôle UQAR, Chaire de recherche du Canada en développement rural.
- , 1997, *Territoires d'avenir : pour une sociologie de la ruralité*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- , 1991, « La ruralité québécoise contemporaine: principaux éléments de spécificité et de différenciation », *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal, Boréal, p. 81-105.
- Jegen Maya, 2008, *L'acceptation sociale des projets éoliens au Québec*, Rapport final, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Jollivet Marcel, 1997, « La « vocation actuelle » de la sociologie rurale », *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 01.
- Joyal André, 2002, *Le développement local : comment stimuler l'économie des régions en difficulté*, Les Presses de l'Université Laval. Saint-Foy, Les Éditions de l'IQRC.
- Kalaora Bernard et Chloé Vlassopoulou, 2013, *Pour une sociologie de l'environnement: environnement, société et politique*, Seysell, Éditions Champ Vallon.
- Kalaora Bernard, 1998, *Au-delà de la nature, l'environnement : l'observation sociale de l'environnement*, Paris, L'Harmattan.
- Kaldellis J. K., 2005, « Social attitude towards wind energy applications in Greece », *Energy Policy*, vol. 33, n° 5, p. 595-602.
- Kayser Bernard, 1994, *Pour une ruralité choisie*, Paris, Datar.
- , 1990, *La renaissance rurale sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris AColin.

- Klein Juan-Luis, 2012, « L'économie sociale et solidaire et la lutte contre la pauvreté en milieu local : le cas du Québec », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 325, p. 65-77.
- , 2008, « Territoire et régulation : l'effet instituant de l'initiative locale », *Cahiers De Recherche Sociologique*, vol. , n° 45.
- , 2006, « De l'initiative locale au développement territorial: une perspective synthétique », *Inégalités, démocratie et développement: des enjeux pour la gouvernance des territoires locaux et régionaux*, Rimouski, Grideq et Grir, p. 143-164.
- Lanoué Roger et Normand Mousseau, 2014, *Maîtriser notre avenir énergétique. Pour le bénéfice économique, environnemental et social pour tous*, Ministère des Ressources naturelles. Gouvernement du Québec.
- Larouche Marc, 2007, « Le projet TerraVents de SkyPower est compromis », *La Presse*.
- , 2006, « Les Habitants se mobilisent et protestent contre l'implantation de 134 éoliennes à Rivière du Loup. Dure semaine pour le promoteur SkyPower », *Le Soleil*.
- Latouche Serge, 2010, « La décroissance est-elle la solution de la crise ? », *Ecologie & politique*, vol. 40, n° 2, p. 51.
- , 2005, « Vers la décroissance. Écofascisme ou écodémocratie », *Le monde diplomatique*, p. 1, 26 et 27.
- Latour Bruno, 2004, *Politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.
- Laurent Eloi, 2011, *Social-Écologie*, Paris, Flammarion.
- Laval Christian, 2011, « La nouvelle économie politique des communs: apports et limites, Séance du séminaire " Du public au commun " du 9 mars 2011 », *Revue du MAUSS permanente*.
- LeBel Gilles, 2010, « Les éoliennes du projet TerraVent s'en vont au... », *Le Saint-Laurent Portage*.  
 Adresse : <http://www.lesaintlaurentportage.ca/2010/06/08/les-eoliennes-du-projet-terravent-sen-vont-aux-usa>

- , 2009, « Le projet de terminal méthanier de Gros Cacouna », *Hebdos régionaux - Bas-Saint-Laurent*.  
 Adresse : [www.hebdosregionaux.ca/bas-st-laurent/2009/11/30/le-projet-de-terminal-methanier-de-gros-cacouna-est-relegue-aux-oublies](http://www.hebdosregionaux.ca/bas-st-laurent/2009/11/30/le-projet-de-terminal-methanier-de-gros-cacouna-est-relegue-aux-oublies)
- Le Québec rural dans tous ses états, 1991, Montréal, Boréal.
- Lévesque Benoît, 2002, « Le modèle québécois : Un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société ? », *Interventions Économiques*, n° 29.
- , 2001, *Le modèle québécois : un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société?*, Montréal, CRISES.
- , 1999, « Vers un nouveau modèle québécois de développement », *Le modèle québécois en question*, p. 21-38.
- Levy Andrea, 2011, « Plus d'éco à gauche », *Écosocialisme ou barbarie!*, Nouveaux cahiers du socialisme, Montréal, Ecosociété, p. 27-52.
- L'Italien François, 2014, « Financement de la transition énergétique et modèles de développement : les enjeux pour le Québec », communication, 82<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, Université Concordia, 15 mai 2014.
- Maillé Marie-Ève, 2012, *Information, trust, and social cohesion in an environmental conflict related to a wind farm project in Québec (Canada)*, Thèse acceptée, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- MAMOT, 2014a, « Indice de développement », *Affaires municipales et Occupation du territoire*.  
 Adresse : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/indice-de-developpement/>.
- , 2014b, *Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec*, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Québec.
- , 2013, *L'organisation municipale et régionale au Québec en 2013*, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Québec, Gouvernement du Québec.
- , 2009, *La municipalité régionale de comté : compétences et responsabilités*, Direction de l'aménagement et du développement local. Québec, Ministère des affaires municipales, du sport et du loisir.

- Mathieu Nicole et Marcel Jollivet, 1989, *Du rural à l'environnement la question de la nature aujourd'hui*, Paris, Association des ruralistes français, L'Harmattan.
- Mendell Marguerite, 2002, « Qu'est-ce que le développement? », *Développement local, économie sociale et démocratie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 69-83.
- Mendras Henri, 1967, *La fin des paysans, innovations et changement dans l'agriculture française*, Paris SEDEIS.
- Merchant Carolyn, 1983, *The death of nature women, ecology, and the scientific revolution*, San Francisco Harper & Row.
- Micoud André, 2004, « Des patrimoines aux territoires durables », *Ethnologie française*, vol. 97, n° 1, p. 13.
- Ministère des Finances et de l'Économie, 2013, *Portrait économique des régions du Québec. Édition 2013*, Ministère des Finances et de l'Économie. Québec, Gouvernement du Québec.
- Morin Edgar, 2011, *La voie : pour l'avenir de l'humanité*, Paris, Fayard.
- MRC de Rivière-du-Loup, 2014, « Mission - MRC de Rivière-du-Loup », <http://riviereduloup.ca/documents/xml/2009/mrc.rdf>.  
Adresse : <http://www.riviereduloup.ca/mrc/>
- MRC de Rivière-du-Loup et Innergex, 2011, *Étude d'impact sur l'environnement - Parc éolien communautaire Viger-Denonville*, Rivière-du-Loup.
- MRN, 2014a, « Gros plan sur l'énergie. Projets éoliens au Québec », Adresse : <http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-projets.jsp>.
- , 2014b, « Projets éoliens au Québec », *Gros plan sur l'énergie*. Adresse : [www.mrn.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-projets.jsp](http://www.mrn.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-projets.jsp).
- MRNF, 2010, *Portrait territorial du Bas-Saint-Laurent*, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec, Gouvernement du Québec.
- Ninacs William A., 2002, « Le pouvoir dans la participation au développement local. Dans un contexte de mondialisation », *Développement local, économie sociale et démocratie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 15-40.

- Nygren Anja et Sandy Rikoon, 2008, « Political Ecology Revisited: Integration of Politics and Ecology Does Matter », *Society & Natural Resources*, vol. 21, n° 9, p. 767-782.
- Ostrom Elinor, 2010, *Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, 1re éd.. Bruxelles, De Boeck.
- Papy François, Nicole Mathieu et Christian Ferault, 2012, *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Versailles, Éditions Quae ; Nanterre.
- Paquet Nicolas, 2011, *La règle d'or*, documentaire, production Karina Soucy, franc doc, F3M, 75 minutes.
- Parc Éolien Pierre-De Saurel, 2014, « Présentation - Parc éolien Pierre-De Saurel. L'énergie d'une communauté », *Parc éolien Pierre-De Saurel*. Adresse : <http://eoliennespierredesaurel.com/le-projet/presentation>
- Petiot Geneviève, 1994, « Les mots de l'écologie », *Mots*, vol. 39, n° 1, p. 69-78.
- Phadke Roopali, 2011, « Resisting and Reconciling Big Wind: Middle Landscape Politics in the New American West », *Antipode*, vol. 43, n° 3.
- Picon Bernard, 2012, « La sociologie de l'environnement, l'héritage d'un questionnement sur les rapports nature-société », *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 17-31.
- Presse canadienne, 2007, « Lehman Brothers entre au capital de SkyPower », *La Presse*. Adresse : <http://affaires.lapresse.ca/economie/200901/06/01-673737-lehman-brothers-entre-au-capital-de-skypower.php>
- Radio-Canada, 2010, « SkyPower vend ses équipements », *Radio-Canada.ca*. Adresse : <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2010/07/08/010-skypower.shtml>
- , 2008, « Région administrative : À la Gaspésie d'inviter Matane », Adresse : [http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2008/02/04/012-matane-region\\_n.asp](http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2008/02/04/012-matane-region_n.asp)
- Robbins Paul, 2004, *Political ecology: a critical introduction*, Malden, MA, Blackwell Publishing.
- Robert Éric, 2007, « MRC de Rivière-du-Loup: Le comité élargi de concertation présente un projet éolien revu et amélioré », *La vie rurale*.

- Roch Philippe, 2011, *Éoliennes, des moulins à vent? : un chemin entre refus et démesure*, Lausanne, Éditions Favre.
- Saindon Richard, 1995, « Le port de mer de Gros-Cacouna », *Histoire Québec*, vol. 1, n° 1, p. 18-25.
- Sánchez Medina Agustín J., Arturo Melián González et Juan M. García Falcón, 2007, « Intellectual Capital and Sustainable Development on Islands: An Application to the Case of Gran Canaria », *Regional Studies*, vol. 41, n° 4.
- Saulnier Bernard et Réal Reid, 2009, *L'éolien au coeur de l'incontournable révolution énergétique*, Québec, Éditions MultiMondes.
- Sauvé Lucie et Pierre Batellier, 2011, « Gaz de schiste et mobilisation citoyenne au Québec: une exigence de démocratie », *Écosocialisme ou barbarie!*, Nouveaux Cahiers du socialisme, Montréal, Écosociété, p. 224-236.
- Savoie-Zajc Lorraine, 2009, « L'entrevue semi-dirigée », *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 337-360.
- Schor Juliet, 2013, *La véritable richesse : une économie du temps retrouvé*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.
- Shapin Steven, 1996, *The scientific revolution*, Chicago, University of Chicago Press.
- Shields Alexandre, 2012a, « La Gaspésie, une nouvelle Alberta? Pétrolia compte forer dans un nouveau secteur qui pourrait contenir 100 millions de barils de pétrole », *Le Devoir*.
- , 2012b, « Plan Nord: protéger sans freiner l'exploitation », *Le Devoir*, p. 1.
- Sinclair-Desgagné Bernard, 2005, « Calcul économique et développement durable », *Esprit critique*, vol. 7, n° 1, p. 3-16.
- SkyPower, 2014, « About SkyPower », *SkyPower Global. Generating a brighter future*. Adresse : <http://www.skypower.com/about-skypower.php>.
- Steppacher Rolf, 2006, « Impératifs et limites de la croissance », *Articulo - Journal of Urban Research*, n° 2.  
Adresse : <http://articulo.revues.org/884>
- Thoreau Henry David, 1922, *Walden*, Gallimard.

- TransCanada, 2014, « Cartier Énergie éolienne », *TransCanada Corporation*.  
Adresse : [www.transcanada.com/cartier-energie-eolienne-inc.html](http://www.transcanada.com/cartier-energie-eolienne-inc.html)
- Tremblay Diane-Gabrielle, Jean-Marc Fontan et Juan-Luis Klein, 2009, *Initiatives locales et développement socioterritorial*, Québec, Télé-université.
- Tremblay Diane-Gabrielle et Jean-Marc Fontan, 1994, *Le développement économique local la théorie, les pratiques, les expériences*, Sainte-Foy, Québec Télé-université.
- Tremblay Hugo, 2013, « Le rendement énergétique net : principe cardinal d'une politique québécoise à l'égard des hydrocarbures », *Globe*, vol. 16, n° 2, p. 143-160.
- Vachon Bernard, 1991, « Esquisse pour une nouvelle approche de développement en milieu rural », *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal, Boréal, p. 251-263.
- Vaillancourt Jean-Guy, 1981, « Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservationisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme », *Sociologie et sociétés*, vol. 13, n° 1, p. 81.
- Viger-Denonville, 2014, « Projet éolien communautaire Viger-Denonville »,.  
Adresse : [www.eolienvigerdenonville.com](http://www.eolienvigerdenonville.com).
- Villeneuve Claude, 2013, « Les régions », *De quoi le territoire du Québec a-t-il besoin?*, Montréal, Leméac.
- Warren Jean-Philippe, 2010, « “ Pas plus bêtes que les Arabes ”. Hydroélectricité, pouvoir et démocratie », *Globe*, vol. 13, n° 2, p. 169-185.
- Weber Max, 1965, *Essais sur la théorie de la science*, Paris Plon.
- White Lynn Jr, 1967, « The Historical Roots of Our Ecologic Crisis », *Science*, vol. 155, n° 3767, p. 1203-1207.
- Williams Raymond, 1980, « Ideas of Nature », *Problems in materialism and culture: selected essays*, London, Verso, p. 67-85.
- Wood Ellen Meiksins, 2002, *The origin of capitalism : a longer view*, London, Verso.